

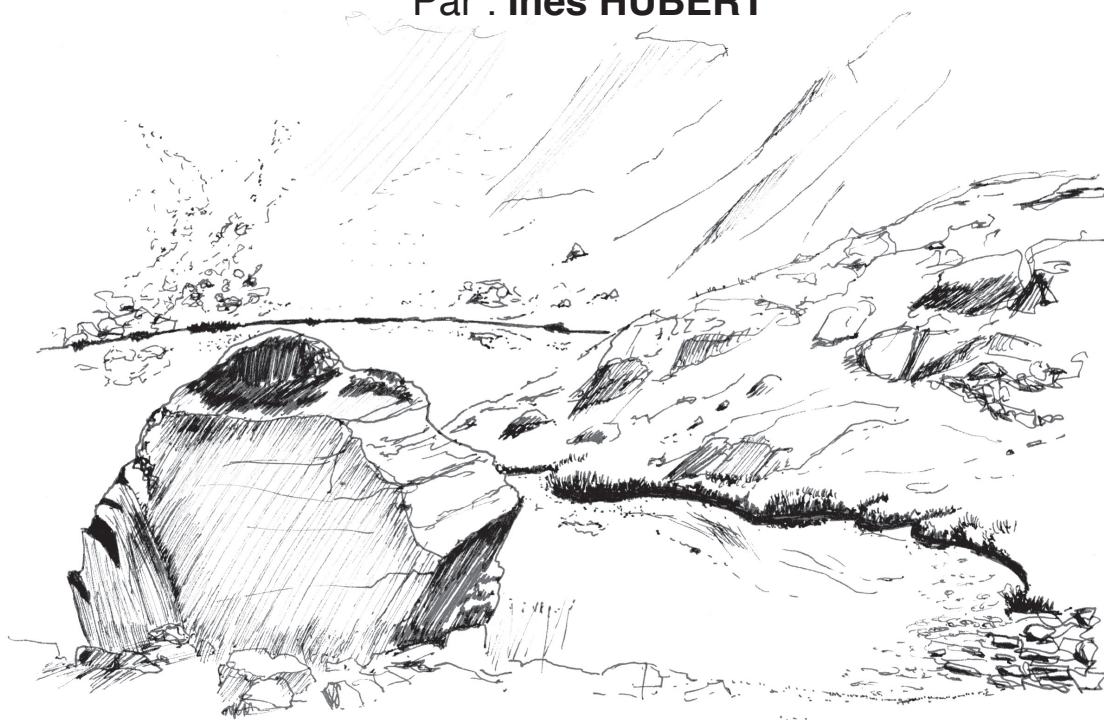
Année universitaire : **2015-2016**

Spécialité : **Paysage**

Spécialisation : **Ingénierie des Territoires**

Le paysage comme levier pour inventer de nouvelles façons de vivre dans les Alpes

Par : Inès HUBERT



Soutenu à Angers, le 23 septembre 2016

Devant le jury composé de :

Président : Marie-Hélène MACHEREL

Maître de stage : Marc-Jérôme HASSID

Enseignant référent : Nathalie CARCAUD

Confidentialité

☐ Oui si oui : ☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ Nom Prénom -----

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☐ Non

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche

☐ a (Facultatif) cer son mémoire sous licence Creative commons CC-BY-Nc-
du mémoire Chap 1.4 page 6)

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

Ce mémoire a importuné quelques personnes : en tout, une bonne quarantaine.

Les habitants croisés au hasard des rues, un matin, un midi, un après-midi sous le soleil des mois d'été, que j'ai alpagués. Les élus, les commerçants, les agents techniques des mairies, les agriculteurs, employés d'office de tourisme, de l'ONF, des PNR, responsable commercial d'entreprise que je suis allée chercher par tous les moyens. Et toutes les personnes que j'ai croisées pour me frayer un passage jusqu'à eux.

Je les remercie de s'être prêtés au jeu d'abord, et pour tout ce qu'ils m'ont transmis d'immatériel, comme de matériel. J'ai bu leurs paroles et parfois un café avec eux.

J'aimerais que ce ne soit pas que dans un sens, que mon travail leur apporte un petit quelque chose en échange. Je suis rassurée en pensant à CIPRA France et à son équipe, qui veut s'en saisir pour agir dans ces territoires alpins. Je remercie Marc-Jérôme Hassid, directeur de CIPRA France et mon maître de stage pour son écoute, son soutien, sa motivation égale et son ouverture d'esprit. Julika Jarosch et Delphine Ségalen ont complété cette fine équipe, merci à elles !

Ma tutrice Nathalie Carcaud a été disponible quand des doutes flottaient, elle a consolidé ma démarche et m'a donné du cœur à l'ouvrage : je l'en remercie.

Je tiens à remercier mes parents car c'est grâce à eux que vous pouvez lire ces lignes et les nombreuses qui vont suivre : ils ont assuré la mise en page quand l'informatique a fait des siennes.

Et à tous les montagnards qui ont prêté une oreille ou un œil attentif à mes pérégrinations et m'ont emmenée découvrir avec plaisir leur territoire, merci !

Liste des abréviations

ANEM	Association Nationale des Élus de la Montagne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
CA	Convention alpine
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CEA	Centre d'Énergie Atomique
CENG	Centre d'Études Nucléaires de Grenoble
CEP	Convention Européenne du Paysage
CESR	Conseil Économique Social Régional
CG	Conseil Général
CIPRA	Commission Internationale pour la Protection des Alpes
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
DTADD	Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable
ENS	Espace Naturel Sensible
FFME	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
ONF	Office National des Forêts
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PN	Parc National
PNR	Parc Naturel Régional
RD	Route Départementale
RN	Réserve Naturelle
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Liste des annexes

Annexe I : Carte des périmètres de la Stratégie macro-régionale (EUSALP) et de la Convention alpine superposés
source :
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/macro-regional-strategies/alpine/

Annexe II : Carte du périmètre de la DTA des Alpes du Nord
source :
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-dta-des-alpes-du-nord-a688.html>

Annexe III : Tableau des principales caractéristiques des communes, I. Hubert
sources : INSEE, Observatoire des paysages

Annexe IV : Tableau des acteurs interrogés par commune, I. Hubert

Annexe V : Questionnaire à l'attention des personnes rencontrées au hasard des visites, I. Hubert

Annexe VI : Questionnaire à l'attention des personnes rencontrées par prise de rendez-vous, I. Hubert

Annexe VII : Carte issue du PLU de Bernin

Annexe VIII : Ruines de Séchilienne
sources :
<http://www.risquesetsavoirs.fr/une-epee-de-damocles-les-ruines-de-sechilienne.html>
http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_numero.php?id_DT=1

Annexe IX : Exemple de territoire ayant de bonnes initiatives selon les enquêtes

Liste des illustrations

Liste des figures

- Figure 1. Retournement de situation : un berger contemple les montagnes
“Perger à Soglio dans le Bergell”, n. d., A. Steiner
- Figure 2. Le groupe à l’œuvre pour la stratégie macro-régionale. Le Bourg d’Oisans, 23.06.2016, I. Hubert
- Figure 3. L’Homme et la nature : la vallée de Cervières, Briançonnais. 04.06.2016, I. Hubert
- Figure 4. Vue du Cours Jean Jaurès depuis la Bastille, Grenoble. 17.04.2016, I. Hubert
- Figure 5. Communes et typologie des paysages, I. Hubert
- Figure 6. Répartition des acteurs ayant évoqué spontanément le paysage, I. Hubert.
- Figure 7. Lac Jovet, Les Contamines-Montjoie, Haute-Savoie. 30.07.2016, I. Hubert
- Figure 8. Vue sur Chamechaude, les hameaux et les champs à son pied. Fort du Saint-Eynard, 10.04.2016, I. Hubert.
- Figure 9. Représentations paysagères et postures, I. Hubert.
- Figure 10. Répartition des acteurs ayant évoqué spontanément le cadre de vie, I. Hubert
- Figure 11. Vue vers la Chartreuse depuis La Veyrie, Bernin, 18.05.2016, I. Hubert
- Figure 12. Photographies de Bernin, 18.05.2016, I. Hubert
- Figure 13. Photographie depuis le bord du balcon vers Grenoble, 18.05.2016, I. Hubert
- Figure 14. Croquis du village d’un point haut, Saint-Pancrasse, 18.05.2016, I. Hubert
- Figure 15. Rue de Séchilienne, 06.07.2016, I. Hubert
- Figure 16. Château de Séchilienne, 06.07.2016, I. Hubert
- Figure 17. Croquis de Saint-Pierre, 06.06.2016, I. Hubert
- Figure 18. Un béal du Bourg d’Oisans, 26.05.2016, I. Hubert
- Figure 19. La « plaine » de Lans : un paysage particulièrement lisible. 07.05.2016, I. Hubert
- Figure 20. La montagne, 07.05.2016, D. Hubert
- Figure 21. Refuge des Souffles, Villard-Loubière (05), 27.08.2016, I. Hubert

Liste des tableaux

Tableau 1. Termes caractérisant l'espace alpin dans la convention cadre et leur occurrence

Tableau 2. Occurrence du mot «paysage» dans les protocoles

Tableau 3. Bernin, une mairie active et des projets à consolider avec les commerçants et habitants

Tableau 4. Saint-Pancrasse, un fort enjeu pour recréer du lien entre natifs et nouveaux arrivants : propositions émanant des habitants

Tableau 5. Séchilienne, une commune qui fourmille d'idées derrière un triste visage

Tableau 6. Saint-Pierre-de-Chartreuse, une mairie silencieuse et quelques acteurs moteurs

Tableau 7. Bourg d'Oisans, une mairie active mais pas sur les sujets sensibles

Tableau 8. Lans-en-Vercors, la mairie enchaînée à un tourisme hivernal délaisse ses habitants et agriculteurs

Table des matières

Introduction	1
I. Le paysage au service d'une politique publique pour les Alpes	3
1. La Convention alpine, somme de visions contradictoires du paysage des Alpes	3
1.1 Un périmètre choisi pour et par les pays alpins	3
1.2 Une multitude d'actions contradictoires sur le paysage des Alpes	3
1.3 Trois protocoles, autant de visions du paysage	5
1.4 Quelle appropriation de la Convention alpine sur les territoires ?	7
1.4.1 Quels textes français se réfèrent à la Convention alpine ?	7
1.4.2 Quelle appropriation par quels acteurs ?	8
2. Remise en question de la Convention alpine : de l'éco-région à la macro-région	9
2.1 Un périmètre d'action pour et par les métropoles ?	9
2.2 Une vision du paysage remise au goût du jour	10
2.3 Quelle appropriation possible par les acteurs locaux et les habitants ?	10
II. Le paysage fait parler les acteurs locaux et les habitants alpins de leur territoire	12
1. Descriptif de la méthode d'immersion dans les territoires alpins	12
1.1 Nécessaire resserrement de l'échelle	12
1.2 Une démarche d'enquête	13
2. Une multitude de représentations liées au paysage	14
2.1 Que signifie pour vous le paysage ?	14
2.2 Que signifie pour vous le cadre de vie ?	17
3. « Portraits sensibles » par les acteurs de leur territoire	19
3.1 Bernin, un village en façade.	20
3.2 Saint-Pancrasse, « petit Poucet du plateau »	22
3.3 Séchilienne, ses atouts cachés	23
3.4 Saint-Pierre-de-Chartreuse, un passé encombrant	25
3.5 Le Bourg d'Oisans en coup de vent	27
3.6 Lans-en-Vercors sous pression	29
4. Une sensibilité alpine au-delà du territoire de leur commune	30

III. Les acteurs locaux et les habitants alpins parlent de leur paysage souhaité	34
1. Enjeux et leviers d'action des territoires	34
2. Quelle implication des acteurs et habitants ?	37
2.1 Bernin	37
2.2 Saint-Pancrasse	38
2.3 Séchilienne	39
2.4 Saint-Pierre-de-Chartreuse	39
2.5 Bourg d'Oisans	40
2.6 Lans-en-Vercors	40
3. Quelles sont les échelles de raisonnement et d'action proposées ?	40
4. Sortir de son territoire pour mieux y retourner	43
 Conclusion	 44
Bibliographie	45
Sitographie	46
Annexes	47

Introduction

Originaire de la région parisienne, je pourrais adhérer à des représentations des Alpes simplificatrices, voire caricaturales. L'une d'elles les réduirait à une aire de jeu récréative mythifiée, sans hommes ni femmes. La seconde m'allécherait par ses produits artisanaux ainsi que tout l'attrail pittoresque, confectionnés par des « montagnards » (Rocher N.). La dernière me dépeindrait les Alpes comme une vaste réserve pour la biodiversité, à l'image d'un film sur le développement durable dans les Alpes réalisé à Berlin, « espace vital pour les plantes, pour les animaux » mais étrangement pas pour les hommes et les femmes (Götz A., 2008).

C'est entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e que les voyageurs européens issus de l'élite ont « fait » les paysages alpins, dont nous parvenons des images à peine remises au goût du jour. Ceux-ci sont de fait souvent cantonnés à des perceptions uniquement visuelles, notamment dans des représentations picturales (Fig.1) où une dichotomie s'opère entre le voyageur contemplant le lointain et le berger qui lui « jouit du paysage par des perceptions non visuelles, par tous ses sens, que l'image représente indirectement : son corps habite le paysage dans le contact avec le sol, dans la respiration, l'ouïe et l'olfaction, dans la marche et la surveillance distraite qu'il accorde à ses bêtes. Être du proche, il ne se projette pas dans l'horizon lointain. [...] Il a d'abord du territoire une connaissance pratique semblable à celle des animaux ; et sa connaissance géographique n'est pas celle de la carte ou du panorama, mais celle des usages et de l'espace vécu. Il apparaît comme un être entretenant avec son monde un rapport immédiat, au sens précis de non médiatisé par des représentations. [...] Les bergers des vallées alpines deviennent pour les voyageurs les figures symboliques de ce qui leur manque, de ce que la modernité leur a fait perdre en les dotant de la réflexivité liée au regard et à la vue. » (Reichler C., 2014). De telles visions et projections de fantasmes citadins entraînent des incompréhensions ou des sentiments d'inégalité entre les habitants des régions alpines et les habitants hors de l'arc alpin, et au sein même de ces régions de montagnes. Démêler les fils qui tissent ces représentations liées aux Alpes et les relations entre ville dans la vallée et communes d'altitude s'impose donc à moi.



Figure 1. Retournement de situation : un berger contemple les montagnes

Les politiques publiques ont depuis longtemps mobilisé les représentations et usages d'un espace : « Le paysage est ce que l'on en dit et ce que l'on en fait. Protéger, célébrer, valoriser les « grands paysages », les « paysages emblématiques », « remarquables », les sociétés occidentales le font depuis au moins un siècle : les outils légaux et réglementaires existent, les conflits sont fréquents et immédiatement médiatisés, les acteurs sont identifiés et prêts à se mobiliser, les armes sont fourbies. Autrement dit, c'est relativement facile. » (Sgard A., 2010) Or des représentations déconnectées de la réalité mises au service de politiques d'aménagement du territoire menacent d'accentuer ces fractures. Un changement de paradigme a toutefois été opéré, du moins par certains. Des projets de territoire intègrent de plus en plus une dimension paysagère. Les termes de paysage et de développement, qu'il soit territorial ou durable, se trouvent fréquemment rapprochés. Le concept de développement durable a émergé dans un contexte parfois éloigné des préoccupations locales, et il m'importe de découvrir si

c'est à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et si c'est là que des solutions démocratiques peuvent être prises.

D'autre part, les populations locales s'identifient certainement avec leurs montagnes, mais on exagérerait si l'on réduisait leur identité uniquement à cet élément. On ne dira pas que l'objet « montagne » unifie tous les gens qui vivent dans les Alpes. Cela n'est toutefois pas un cliché de soutenir que les montagnes ont représenté un facteur de mobilisation pour certains habitants, qui se revendiquent montagnards, en s'organisant dans des groupes d'intérêt pour poursuivre des objectifs spécifiques. Ceci constitue une autre façon de mobiliser les représentations et usages d'un espace..

Enfin, les usagers quotidiens entretiennent une relation affective à l'espace, ce qui leur confère une légitimité à s'exprimer sur celui-ci (Auclair É., 2011). Mon travail consistera à découvrir leurs sensibilités et imaginaires liés au territoire. Que signifie désormais pour eux « Vivre dans les Alpes » ? Quels paysages alpins ont été produits et sont produits aujourd'hui ? Quels paysages voulons-nous à l'avenir ? Les questions se posent au passé, au présent et surtout au futur. La commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) en a fait son leitmotiv et le projet qu'elle engage sous-entend d'y apporter les réponses émergeant des individus et acteurs concernés par ce territoire, qui sont à définir et à rassembler autour de cette question. Mon rôle sera d'une part de recenser des données sans cesse réajustées et débattues, et d'autre part de les rendre lisibles en leur conférant un poids égal. Il s'agira de croiser les regards d'experts et d'habitants, de ceux qui vivent en contexte urbain à proximité de la montagne, et la pratiquent plus qu'ils ne l'habitent, et de ceux qui vivent en montagne. G. Wiesinger indique que « dans la mesure où le capital social est immanent aux populations et est construit par les habitants qui peuplent un territoire, la façon dont les populations perçoivent la situation donnée (socio-économique, culturelle, environnementale etc.) est cruciale. » (Wiesinger G., 2007).

Plus que l'analyse des manières dont le paysage alpin est perçu, vécu et approprié par les habitants et les acteurs, je tiens à savoir comment il est mobilisé ensuite par ceux-ci, ou de quelle manière il peut l'être. Interroger le « Vivre dans les Alpes », par le biais du paysage, c'est prendre en compte la façon dont les acteurs expriment leur relation sensible à l'espace et comment elle peut être mobilisée dans l'action territoriale.

Pour ce faire, il faut d'abord sonder les fondements de la politique alpine initiée par la Convention alpine en 1991 : quel est son périmètre effectif dans l'Arc alpin ? En France, en quels termes a-t-elle été rédigée, qui la porte réellement et comment s'en emparer ? Les retours sur les territoires alpins sont difficilement mesurables. Comment faire en sorte que le paysage soit considéré comme un levier d'action auprès des territoires alpins ? Le risque encouru par des politiques lointaines est de se cantonner à des modèles figés, parfois trop sectoriels et hérités de modes de développement classiques qui s'avèrent généraux et inadéquats (Theys J., 2002). Depuis 2015, nous questionnons la politique alpine avec la stratégie macro-régionale initiée par l'Union européenne : quelles nouvelles perspectives s'ouvrent alors ? S'il s'avère que les politiques publiques sont déficientes, je souhaite compléter cette analyse par une confrontation directe avec des territoires alpins, définis par des paysages, des hommes et des femmes.

Il s'agit de déterminer dans un premier temps si les politiques d'aménagement du territoire sont clairvoyantes et pertinentes dans leur qualification des différents territoires alpins en croisant les regards de leurs habitants et acteurs avec ceux des politiques publiques.

Puis je chercherai à pointer les enjeux locaux, et restituer les propositions de solutions émergeant des habitants et acteurs locaux s'il y en a, ainsi que des exemples de mise en œuvre concrète. Ce travail sera sous-tendu par la recherche d'échelles d'action territoriales pertinentes pour que les façons de « Vivre dans les Alpes » puissent être co-construites.

I.

Le paysage au service d'une politique publique pour les Alpes

La loi Montagne de 1985 a érigé la montagne au rang de symbole national et avait comme objectif de donner un cadre législatif spécifique pour sa protection et son développement à l'initiative des collectivités locales. Si l'on suit le fil des politiques publiques en lien avec l'aménagement du territoire, le Rapport Brundtland surgit en 1987 à une échelle mondiale en réponse à une crise environnementale alarmante. La montagne est un exemple de système couplé homme-environnement où ce dernier s'impose nettement à cause de sa majesté. Sa dimension territoriale et humaine la rend particulièrement difficile et sensible. Quelles représentations ont guidé la lente construction de la CA ? Quel état des lieux peut-on en faire en 2016, aux prémices d'une réflexion sur la politique alpine engagée avec la stratégie macro-régionale européenne ?

1. La Convention alpine, somme de visions contradictoires du paysage des Alpes

La CA de 1991, née dans la sphère scientifique environnementaliste, est la digne héritière des deux visions : les Alpes comme fierté nationale et écosystème unique et menacé. En s'emparant du massif alpin comme d'une entité « se distinguant par sa nature, sa culture et son histoire spécifiques et variées » avec des enjeux communs et en « considérant que l'espace alpin et ses fonctions écologiques sont de plus en plus menacés par l'exploitation croissante que l'homme en fait », la convention est une forme de régionalisme écologique. Elle suit en effet l'idée qu'il faut réorganiser nos institutions autour de régions écologiques comme les mers, les fleuves ou les montagnes pour garantir une coexistence harmonieuse des sociétés et des environnements.

1.1 Un périmètre choisi pour et par les pays alpins

Quelle délimitation donner à cette « région écologique » ? La carte du périmètre de la Convention a été produite avant sa finalisation. Chacun des huit pays de l'arc alpin a défini les limites territoriales de la convention selon ses propres critères et préférences : c'est une définition arbitraire mais partagée (Annexe I). Les parties contractantes ont eu une grande liberté dans le choix des territoires concernés. La France a quant à elle appliqué le périmètre donné par la loi Montagne. Une partie de l'extrémité méridionale des Alpes françaises n'a pourtant pas été rattachée car elle comprenait un grand axe de transport, ce qui laissait présager de la frilosité de la France vis-à-vis de certaines décisions contraignant ses ambitions de développement routier (Church J-M., 2011). La définition exacte du périmètre de la convention est importante puisque les contributions au fonctionnement du Secrétariat permanent de la CA sont calculées sur la base d'une formule, qui prend en considération la surface, la population et le Produit Intérieur Brut de la région alpine dans chaque État.

1.2 Une multitude d'actions contradictoires sur le paysage des Alpes

La Convention a été écrite en quatre langues : l'allemand, le français, l'italien et le slovène, ce qui rend l'exercice juridique périlleux. Analyser les termes utilisés, peut-être révélateurs des divergences entre les pays latins et anglo-saxons, aurait été un apport notable. La principale contradiction de la CA réside en effet dans le flou de ses convictions : est-elle un traité résolument pour une protection des Alpes, voire une « muséification » ou est-elle un traité de développement – durable il

s'entend – ? N'est-ce pas seulement une histoire de formulation, chacun pouvant y lire ce qu'il veut entendre ?

Le travail étant vaste, je me suis restreinte au texte français. Dans la convention-cadre de la CA, ouvert à la signature le 7 novembre 1991, entrée en vigueur en 1995 et inchangée depuis, je me suis penchée sur les termes clefs choisis, leur occurrence et leur ordre d'apparition. Les termes sont souvent confondus. Ils qualifient les Alpes telles qu'elles auraient été auparavant, telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient devenir selon le texte. Ils sont autant de raisons pour lesquelles les signataires sont appelés à se mobiliser. Selon moi, il est judicieux d'aborder ce vaste travail selon l'angle du paysage, alors que la construction de la CA s'échelonne sur une période de chamboulement de la notion. En 1993 est promulguée la loi Paysage, en appui aux lois Littoral et Montagne, à défaut d'en donner une définition, elle vise à protéger, mettre en valeur et gérer les paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels. En 2000, la CEP livre une définition du paysage en ces termes : « Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les populations (habitants du lieu ou visiteurs), dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (CEP, 2000). Je vais m'attacher à lire la CA à la lumière de cette définition car les paysages alpins d'aujourd'hui ont été et sont imaginés par l'Homme en fonction de conditions sociales, économiques et environnementales. Le paysage est à la confluence des enjeux et des intérêts de tous, il peut même en être le révélateur. Quelle place lui est accordée dans les textes de la CA ?

Tableau 1. Termes caractérisant l'espace alpin dans la convention cadre et leur occurrence

Termes retenus dans leur ordre d'apparition	Occurrence
Nature (naturel)	13
Cadre de vie	4
Durable	2
Environnement	5
Territoire	2
Paysage	5

La nature et le cadre de vie sont mis en avant dès l'introduction. La nature est un mot évocateur pour tous, même s'il demeure vague. La notion de cadre de vie est une manière de s'adresser aux habitants des territoires alpins, et de prendre en considération le développement social et économique des sociétés. Il est par ailleurs très étonnant que le terme de développement durable soit mis de côté dans ce préambule, alors même que l'on a sous-titré par la suite la CA comme « traité pour un développement durable dans les Alpes » et qu'un de ses protocoles porte ce terme.

Il est intéressant de considérer les modalités d'utilisation des termes ensuite. L'adjectif « durable » apparaît pour la première fois dans la proposition suivante : « en utilisant avec discernement les ressources et en les exploitant de façon durable ». Certains (Theys J., 2002) pourraient grincer des dents du fait du rapprochement d'« exploiter » et de « durable ». La deuxième occurrence est « assurer la protection, la gestion et, si nécessaire, la restauration de la nature et des paysages de manière à garantir durablement le fonctionnement des écosystèmes », c'est à dire dans une seule optique de préservation de l'environnement. Ce dernier est souvent relié aux verbes « respecter, préserver » et aux expressions « compatible avec », « éviter les activités préjudiciables à ».

Le territoire est au contraire à « aménager, développer », le ou les paysage(s) sont à entretenir, protéger, gérer, si nécessaire restaurer, conserver et promouvoir (par l'agriculture productrice de paysages ruraux traditionnels), ménager quand il s'agit d'exploitation d'énergie. Le paysage est voué au même sort que l'environnement : on se doit de le « gérer », en bref, le protéger ou le ménager. De la sorte, il est systématiquement relié à la protection de la nature. Le paysage occupe par contre une bonne place dans le domaine de l'agriculture de montagne. Cependant, le paragraphe s'achève sur « la diversité, l'originalité et la beauté de la nature et des paysages dans leur ensemble. ». Pourtant, la CA n'évoque ensuite que les paysages « naturels », « ruraux traditionnels » comme méritants d'être protégés.

Vient ensuite la question de l'exploitation forestière où le paysage n'est pas évoqué, au profit de la nature. Le tourisme et les loisirs lui préfèrent l'« environnement », les transports le « cadre de vie ». Le passage sur l'énergie rappelle que le paysage doit être ménagé par l'exploitation, au même titre que la nature. La gestion du paysage est ainsi souvent une gestion « catastrophiste » : des instruments de crise sont mis en place pour tenter de freiner des évolutions jugées négatives.

1.3 Trois protocoles, autant de visions du paysage

Les trois protocoles sur lesquels je me concentre sont les premiers à avoir été rédigés et signés, en 1994. Ils sont très attachés à une dimension de protection de la nature. Je remarque que dans le cas de la France, ils suivent de peu l'entrée en vigueur de la loi Paysage. De plus, il a été signé en 1994 alors que les plans quinquennaux avaient été abolis et que la planification territoriale était plus souple et adaptée à l'économie de marché.

Le premier protocole, « Aménagement du territoire et développement durable » ratifié tardivement (en 2005), est l'occasion de placer le terme de « développement durable » pour la première fois. Les paysages y figurent en tant que patrimoine : « sauvegarde et entretien de la diversité des sites et paysages naturels et ruraux et des sites bâtis de valeur » sont recommandés. Les écosystèmes et espèces ainsi que les éléments rares du paysage doivent être protégés.

Une réalisation compatible avec l'environnement et le paysage des constructions et installations nécessaires au développement est également préconisée. Des zones de protection des paysages seraient à délimiter. Ainsi le protocole traite-t-il du paysage comme d'un ensemble d'objets ponctuels érigés au rang de patrimoine naturel ou historique, ce statut étant déjà acté et relevant d'un consensus général. Les notions d'esthétique, de patrimonial et culturel et d'écologiquement riche sont imbriquées voire confondues. En parallèle, afin d'assurer la poursuite du développement économique des territoires alpins sans pour autant remettre en question ses fondements, les paysages dignes d'intérêt seront protégés ou ménagés.

Une pure analyse du contenu de ce premier protocole ne suffit pas, car son historique apporte des éclairages et en fait l'image même du paradoxe de la Convention. D'après la thèse de Jon Marco Church, la mention « et développement durable » fut accolée seulement dans un second temps à son titre originel « Aménagement du territoire ». La convention cadre défendait initialement une politique plus orientée vers la population et la culture, ainsi que vers un développement économique. Or aucun protocole, partie de la Convention pourtant plus contraignante juridiquement, ne traite ces thèmes. La Suisse, dont les principes de démocratie participative étaient déjà relativement ancrés, dénonce le déséquilibre de la convention et des protocoles proposés en faveur de la protection de l'environnement et souhaite une réconciliation de celle-ci avec un développement économique qui soit, bien sûr, durable. Un groupe d'experts a été monté avec l'objectif de mieux intégrer les aspects socio-économiques dans les protocoles existants et d'élaborer un projet de protocole « population et économie ». Or les ministres de l'environnement représentants des parties, qui étaient plus intéressés par l'idée de finaliser les protocoles existants qu'en élaborer de nouveaux, ont rejeté le projet suisse, préférant mentionner quelques aspects socio-économiques dans le Protocole « aménagement du territoire » et renvoyant le reste à un document à élaborer dans le futur sur la population et la culture. Non sans ajouter la mention « développement durable » dans son appellation (Church J-M., 2011).

Arrivée à ce point, je me suis questionnée : l'inclusion de l'aménagement du territoire, de la population et la culture, parmi les objectifs de la convention, n'était-elle pas étroitement liée au souhait des régions alpines, notamment dans les Alpes latines, de ne pas voir leur intérêt pour le développement socio-économique oublié dans la convention ? Il semblerait qu'il y ait eu un clivage entre les représentants auprès de la CA et les acteurs des territoires alpins. Ceci pourrait expliquer le caractère peu contraignant lié à la formulation vague. Ce premier protocole a été signé par toutes les parties

contractantes, y compris la Suisse. Il a été ratifié par tous à l'exception de l'Italie, de la Suisse et de l'Union européenne.

Le second protocole « Agriculture de montagne », de 1994 également, est le protocole que la France a ratifié en premier, en 2002. La Suisse et Monaco ne l'ont pas ratifié, mais l'Union européenne si. Il insiste fortement sur la nécessaire sauvegarde de la gestion des paysages ruraux traditionnels. L'agriculture permettrait la conservation et l'entretien du paysage rural, « la beauté et la valeur récréative du paysage naturel et rural », notamment pour sa valorisation touristique. Le paysage est dans ce cas un produit de promotion du territoire. L'autre pendant est que « le paysage rural cultivé de façon extensive doit remplir une fonction essentielle en tant qu'habitat pour la flore et la faune alpines ». Qu'en est-il alors de la population locale ? La CA rappelle que l'agriculture est le moyen d'assurer la préservation ou le rétablissement d'éléments traditionnels du paysage rural (les bois, lisières, haies, bosquets, prairies humides, sèches, maigres, alpages). Les parties contractantes devraient donc faire en sorte de favoriser le maintien de l'agriculture de montagne.

J'en arrive au protocole intitulé « Protection de la nature et entretien des paysages », écrit en 1994 et ratifié par la France en 2005 seulement, et que la Suisse et l'UE ont boudé. Le protocole constate pour commencer des pertes irréparables d'éléments du paysage, les fortes contraintes s'exerçant sur la nature et les paysages : par les transports, le tourisme, le sport, l'habitat humain, le développement économique, l'intensification de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Suivent ensuite des préconisations pour mener les plans d'aménagement du paysage, qui doivent présenter :

- « – l'état existant de la nature et des paysages, y compris leur évaluation
- l'état souhaité de la nature et des paysages et des mesures nécessaires concernant la protection, la gestion et le développement de certains éléments de la nature et des paysages. »

On suppose que le paysage est préservé si l'on inventorie des éléments à sauvegarder et si l'on protège des biotopes particuliers. Il n'y a pas alors de véritable prise en compte du paysage indépendamment de la protection de la nature. (idem) La protection de la nature et celle du paysage, la conservation de biotopes et la gestion paysagère sont donc perçues comme des problématiques fortement liées, voire confondues. De plus, le rôle des populations dans l'évaluation de ces « états » du paysage n'est pas précisé : les États sont particulièrement libres d'action.

Tableau 2. Occurrence du mot «paysage» dans les protocoles

Protocole	Occurrence du mot « paysage »	Date de la signature
Tourisme	8	1998
Énergie	5	1998
Forêt	2	1996
Sols	2	1998
Transports	0	2000

Tous (tab. 2) ont été ratifiés en 2005 par la France, aucun par la Suisse. Je l'interprète ainsi : les paysages emblématiques des territoires alpins doivent à tout prix être préservés en l'état pour rester attractifs aux yeux des populations non locales (même si les deux ne sont pas opposés). Le protocole sur l'énergie soulève des problèmes de compatibilité entre le développement et les infrastructures qui lui sont liées et le paysage ou la nature. Le protocole Transports a visiblement relégué le paysage à un rang secondaire, voire l'a volontairement ignoré, alors que les axes de transport ont un impact énorme sur celui-ci.

En conclusion, Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott remarquent que « Le paysage est trop souvent considéré comme un sous-produit issu d'activités sectorielles, notamment l'agriculture pour le paysage rural ; il est temps de réfléchir à une politique paysagère globale. »

Ceci a constitué ma lecture de la Convention, mais elle est avant tout adressée aux parties contractantes : les États. La convention est un instrument des États (et non spécifiquement des régions ou des autres niveaux politiques et territoriaux) pour leur politique de la montagne et non vice-versa.

1.4 Quelle appropriation de la Convention alpine sur les territoires ?

1.4.1 Quels textes français se réfèrent à la Convention alpine ?

J'ai procédé en observant quels textes réglementaires pour l'aménagement du territoire français se référaient à la convention. Il aurait été passionnant de questionner les acteurs locaux, les élus, sur leur connaissance et leur vision de la CA. Faute de temps, j'ai dû privilégier d'autres modes de questionnement. J'ai donc commencé à l'échelon national, d'où les actuelles DTADD proviennent. Comme mes territoires d'étude sont en Isère, je me suis limitée au périmètre des Alpes du Nord (Annexe II). La DTA des Alpes du Nord a connu une trajectoire houleuse 14 ans durant pour rester inachevée. À ce jour, elle n'a pas été complètement transformée en DTADD, dont les modalités diffèrent des anciennes DTA. Elle a en tout cas perdu son caractère opposable. Cela dit, comme la CA est mentionnée à plusieurs reprises dans la DTA des Alpes du Nord, on peut dire sans crainte que les principes de la CA ont inspiré le contenu de ce document de planification souhaitant imposer un « cadre de cohérence au développement durable du territoire » (DTA Alpes du Nord, 2010). La DTA est très mal reçue par les élus locaux qui la qualifient parfois de « diktat » et s'opposent quasi-systématiquement à toutes procédures impulsées par l'État (Joye J-F., 2010). Cette logique est peut-être exacerbée dans les territoires de montagne. Dans un périmètre particulier et précis, elle pointe du doigt les dysfonctionnements d'un territoire, lui dit qu'il ne respecte pas les règles ou les lois et cherchent à encadrer sa gestion. La DTA dépeint les Alpes comme un « territoire d'exception » et vise à garantir le maintien des valeurs patrimoniales, ce qui pourrait être en conflit avec une logique locale de valorisation économique. Le développement et la protection risqueraient d'être opposés, alors qu'ils ne sont pas aussi tranchés dans la réalité. Mais ce passage d'une DTA opposable à une DTADD non contraignante ne va-t-elle pas à l'encontre de ces ressentis ? L'État suivrait plutôt une stratégie d'auto-développement des territoires avec un transfert de compétences, notamment vers les régions.

Ce qu'on ne peut retirer à ces cadres normatifs (la CA comme la DTA), est qu'ils ont une incidence indirecte sur les projets de territoire. Certains acteurs locaux affirment leur propre projet en les décrivant, et certaines de leurs pratiques peuvent nourrir le réajustement des politiques publiques (Moyon N., 2010).

À l'échelle régionale, je me suis penchée sur la genèse du SRADDT Rhône-Alpes à partir de 1999, pour constater qu'aucun n'était effectif en Rhône-Alpes, désormais Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet avait atteint sa phase de consultation publique en 2004 mais le Conseil régional a choisi d'abandonner la démarche. Pourtant, elle était tout à fait ambitieuse car, dépassant le cadre de la loi qui prévoit un document du Conseil régional en association avec les autres collectivités, celui-ci a préféré solliciter les citoyens dans le cadre d'ateliers, forums, enquêtes auprès des décideurs, questionnaires aux lycéens, site internet, sondages divers, etc. (Roch J-M., 2003). La méthode retenue pour élaborer la charte est dite « interactive » afin de permettre une révision périodique au fur et à mesure des transformations de la société. Elle tranche avec la méthode linéaire classique dégageant des orientations à partir de diagnostics et enjeux. Il en ressort un projet de charte présentant un projet de société à 10 ans que les rédacteurs qualifient de « schéma des territoires et des hommes plus que des institutions », « outil de référence par les visions d'avenir qu'il propose » et non « inventaire de projets sectoriels ». Le C.E.S.R. loue cette démarche tout en déplorant le manque de traduction des observations en orientations politiques opérationnelles : « pour le C.E.S.R., ce texte [...] n'est en l'état qu'un document de travail globalisant différentes enquêtes, observations, consultations. L'Exécutif régional n'a pas encore traduit ces orientations en terme de choix politiques. »

Ainsi, seule l'actuelle DTA, additionnée d'un document d'orientations régionales d'aménagement et de développement durable des territoires, est effective. Ce document est supposé servir de repère pour mettre en œuvre les politiques régionales en insistant sur la cohérence urbaine et les déplacements, la maîtrise de l'étalement urbain, les usages du sol, la préservation de l'environnement et l'articulation des échelles de projet. Mais ces orientations régionales n'ont pas été débattues au Conseil régional ni chez les partenaires de la Région. Faute d'appropriation, elles sont peu opérantes pour donner une stratégie aux acteurs de Rhône-Alpes.

1.4.2 Quelle appropriation par quels acteurs ?

Au-delà des textes, j'ai tenu à me pencher sur les destinataires de la CA. Celle-ci se veut sur tous les fronts : pour « de nombreux peuples et pays d'Europe », « la population qui y habite » et « les régions extra-alpines ». L'idée de l'implication des populations pour donner leur vision souhaitée des Alpes (qui sont après tout leur « cadre de vie ») et pour agir, est inégalement évoquée. Seul le premier protocole « Aménagement du territoire et développement durable » donne les destinataires et acteurs de terrain de la Convention. La Convention rappelle que les États ont le rôle d'orienter leurs politiques publiques pour les habitants des territoires alpins. Cela est peut-être dû au fait de l'intégration de certains éléments apportés par le groupe de travail suisse dans l'objectif d'un développement durable incluant plus les populations locales.

Tout d'abord, le protocole affirme que « la population locale doit être en mesure de définir son propre projet de développement social, culturel et économique et de participer à sa mise en œuvre dans le cadre institutionnel existant » (le projet pour l'environnement incombe donc à d'autres autorités). En France, c'est en 1992 que la première loi pour une démocratie locale participative est votée, elle se renforce en 1995 avec les consultations et sera amplifiée à partir des années 2000. Mais ceci laisse la totale souveraineté aux États, et n'a pas un aspect contraignant. Quand il s'agit de la protection de l'environnement, la protocole va beaucoup plus loin en indiquant que les écosystèmes « imposent la mise en œuvre de mesures [...] en concertation avec la population locale et ses élus ainsi qu'avec les agents économiques et les associations ».

Le réel destinataire de la CA est enfin identifié : il s'agit des collectivités territoriales « directement concernées, qui sont le mieux à même de résoudre de nombreux problèmes de l'espace alpin ». La question de la pertinence de l'échelle d'action demeure au sein même des collectivités. Se sont-elles emparées de la convention ? Si oui, qui parmi elles ?

La CIPRA avait débuté son travail de promotion d'un cadre international pour la protection des Alpes dans les années 50 auprès des collectivités territoriales, et convient que ce fut un échec et n'a eu de succès que lors de l'implication des gouvernements. Le résultat de ce travail est la Convention, qui s'adresse aux collectivités. Pour ce faire, elle se réfère au principe de subsidiarité¹ et encourage les parties à l'appliquer. Le texte est ferme sur l'implication des collectivités, et les domaines qu'elles doivent traiter. Le contenu des plans et/ou programmes d'aménagement du territoire et de développement durable est même précisé. Cependant, comme le cadre institutionnel de chaque pays varie, le protocole ne peut anticiper les compétences allouées aux collectivités par pays, d'où ce flou. Les procédures de contrôle du respect des obligations et d'évaluation de l'efficacité des dispositions demeurent très réduites. En 2010, le Secrétariat permanent de la CA a même publié un « guide de mise en œuvre du traité pour un développement durable dans les Alpes » à l'attention des collectivités territoriales françaises, probablement suite au constat de l'échec de la convention auprès des collectivités territoriales. Un membre de délégation auprès de la CA a déclaré « que je sache, la convention n'est jamais sortie pour planter un arbre ou aider un agriculteur » (Church J-M., 2011), ce qui montre, sans pour autant affirmer qu'elle est inutile, que son caractère incitatif gagnerait à être renforcé. Le guide insiste sur le rôle majeur des communes. Il liste les possibilités d'action des collectivités territoriales selon les « principaux domaines » visés par la Convention. Les domaines sont, dans l'ordre :

- protection de la nature
- agriculture de montagne

1. Principe de subsidiarité : Il consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur uniquement ce que l'échelon inférieur ne pourrait effectuer que de manière moins efficace. La responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit donc être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. (source :<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/fonctionnement/france-ue/qu-est-ce-que-principe-subsidiarite.html>)

- forêts de montagne
- tourisme durable
- transports
- gestion contrôlée des déchets
- défi du changement climatique.

L'aménagement du territoire n'y figure pas. Dans la fiche concernant la protection de la nature, se référant au protocole Protection de la nature et entretien des paysages, il est précisé que « la CA n'est pas un texte de sanctuarisation de l'espace alpin, mais bien une charte conventionnelle pour un développement durable ». Les outils déclinés ensuite sont pourtant conservationnistes (ZPPAUP, classement de sites, ENS, règles liées aux motoneiges, parcs, réserve naturelle...).

Je conclus que le paysage se retrouve en filigrane dans de nombreux domaines traités par la convention et qu'il est un sujet de controverses. Au sein même de la convention, sa définition varie, on veut tantôt le sanctuariser, le promouvoir, tout en y installant des infrastructures – mais en le ménageant. Le constat est que les paysages alpins, dont les seuls dignes d'intérêt sont ceux qualifiés de naturels ou ruraux-patrimoniaux, sont mis à mal pour certains, et que les États doivent inciter les collectivités territoriales à appliquer les principes édictés pour les préserver. Mais on ne trouve aucune trace d'élaboration de politiques publiques à l'échelle écorégionale dans le cadre de la convention. Le problème réside dans le fait que les Alpes sont érigées au rang d'« éco-région », de par ses paysages en grande partie, et que ceux qui ont fait la CA sont en majorité étrangers aux réalités du territoire et pas toujours mus par les intérêts collectifs de la population locale.

2. Remise en question de la Convention alpine : de l'éco-région à la macro-région

Depuis 2013 a lieu l'élaboration d'une Stratégie macrorégionale pour les Alpes au-dehors de la CA. Ses principes : « no new EU funds, no additional EU formal structures and no EU legislation, while relying on a coordinated approach, synergy effects and a more effective use of existing EU funds and other financial instruments. ». Sans valeur juridique particulière, elle jouerait un rôle dans l'orientation des politiques régionales de l'UE et des fonds qui les soutiennent, y compris le Programme « espace alpin ». Elle ne serait pas limitée aux questions environnementales et verrait la participation d'un nombre important d'acteurs. Ceci est l'occasion de mieux définir le rôle de la CA. Faut-il définir une division du travail claire entre stratégie et convention ? Faut-il rechercher une convergence entre les deux ? Faut-il archiver la CA ? Ou encore, faut-il ignorer la Stratégie macrorégionale pour les Alpes ?

2.1 Un périmètre d'action pour et par les métropoles ?

Une macro-région serait un territoire qui comprend plusieurs États ou régions qui ont un ou plusieurs défis ou caractéristiques en commun. Le périmètre qui en résulte est très élargi par rapport à celui de la CA, qui ne constitue qu'un quart de la macro-région. La CIPRA, dans son document de position vis-à-vis de la stratégie, défend la création d'une zone cœur alpine, bien évidemment suivant le périmètre de la convention, et d'une zone périphérique métropolitaine. On comprend aisément que les territoires alpins craignent d'être absorbés au profit des métropoles avoisinantes (Annexe I). « Les macro-régions issues de la politique de cohésion territoriale poursuivie par l'Union Européenne (UE) depuis le traité de Lisbonne reposent principalement sur une vision métropolitaine des territoires. Elles sont, expliquent les auteurs, conçues « *comme des bassins de vie de plusieurs métropoles européennes, c'est-à-dire comme des sortes de régions métropolitaines internationales* ». De ce fait, et contrairement à l'objectif initialement poursuivi, elles ne constituent pas des espaces homogènes, partageant des aspirations, des problèmes, des objectifs ou des caractéristiques socio-économiques communs. » (Klein O., Sutto L., 2011).

2.2 Une vision du paysage remise au goût du jour

La stratégie macro-régionale est encore à un stade embryonnaire. Claire Simon (CIPRA International) a avancé qu'« il semble illusoire de penser qu'on fera efficacement face à la crise économique, sociale, écologique et politique sans remettre en cause d'abord la logique néolibérale et le système politique qui la soutient » (Simon C., 2014). Or elle reconnaît que la stratégie est porteuse de valeurs telles que la gouvernance et un renouvellement des processus de démocratie participative dont il faut s'emparer, au-delà des préceptes de développement durable.

De même que pour la CA, je me suis attachée à extraire les visions du paysage alpin véhiculées et mobilisées dans le plan d'action de juillet 2015. Le concept est légèrement dépoussiéré. Le paysage urbain devient un paysage à part entière. Les impacts sur le paysage « ressource fondamentale de la région alpine » (avec l'environnement) sont rappelés : les infrastructures de transport, la fragmentation préoccupante de celui-ci, la présence de paysages délaissés. L'aménagement du paysage est considéré comme un outil essentiel pour améliorer l'accessibilité aux services publics : il devient donc inhérent aux projets de société. Il est également mis en avant que l'aménagement du paysage, pour établir des continuités écologiques, ne doit pas se cantonner uniquement aux sites protégés, mais aussi aux interstices, à l'urbain. Selon ce plan d'action, le paysage devrait être le fruit d'une vision stratégique trans-sectorielle pour les Alpes, établie à la fois par des politiques nationales et régionales, et d'actions concrètes sur le terrain. Et se faire en consultation avec le public (mais ne pourrait-on pas aller plus loin dans l'implication ?).

2.3 Quelle appropriation possible par les acteurs locaux et les habitants ?

Daniela Schily, accompagnatrice de la stratégie macro-régionale du Danube, a déclaré que « la CIPRA doit aller à Bruxelles, les bousculer », forte de son expertise dans la CA et du croisement avec les acteurs de terrain. La CIPRA a effectivement pris un recul nécessaire et juge sévèrement les tentatives de construction de politiques alpines, et la pléthore de conférences, séminaires, publications auxquels elle a participé : « il faut aujourd'hui se demander si cette stratégie est encore adaptée et si elle nous fait vraiment avancer [...] ou si cela n'a pas encore davantage éloigné les responsables de la population et des problème brûlants des Alpes. Sinon, comment se ferait-il qu'après plus de vingt ans de CA, il faille encore discuter sérieusement pour savoir si la société civile doit faire partie ou non du processus dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'UE pour la région alpine. » (Siegrist D., 2014). CIPRA France a donc pris la stratégie macro-régionale au pied de la lettre au cours d'un séminaire « Bien vivre grâce à la transition énergétique » au Bourg d'Oisans (38), réunissant élus, acteurs locaux, citoyens, personnes engagées pour l'environnement, le tourisme... Ils ont été invités à se positionner par rapport à cette stratégie au cours d'un débat mouvant, puis nous avons animé des séances de travail selon des axes d'action de la stratégie (Fig.2). Le résultat est un panel d'actions le plus opérationnelles possible, qui seront apportées lors du prochain comité de la stratégie. J'ai assisté ici à une démarche de co-construction dynamique et réellement passionnante. Selon moi, les deux points névralgiques pour un projet de société dans les Alpes sont l'échelle d'action et les acteurs impliqués.



Figure 2. Le groupe à l'oeuvre pour définir la stratégie.
Bourg d'Oisans, 23.06.2016, I. Hubert

L'échelle de la CA née du constat que les Alpes seraient un écosystème d'un seul tenant exceptionnel et fragile, mue par des intérêts uniquement environnementaux et patrimoniaux, a échoué. Les raisons de cet échec sont en partie livrées par le politologue américain Oran Young qui explique que la taille des politiques publiques n'est pas adéquate aux propriétés d'écosystèmes particuliers à cause d'une connaissance imparfaite, des contraintes institutionnelles, de la perpétuelle recherche de rente par l'exploitation des ressources naturelles et la compétition entre factions politiques. (Church J-M., 2010) En outre, la montagne n'est pas un bien commun au même titre que l'océan comme de nombreux propriétaires fonciers se la partagent mais elle met à disposition des biens pour le bénéfice de tous, notamment les paysages, la biodiversité ou l'eau, dont il convient de ménager la richesse et l'accès à tous. (Debarbieux B., 2014) Au vu de la multiplicité des intérêts particuliers et collectifs, c'est un équilibre subtil entre les propriétaires privés, les populations qui y vivent et les sociétés plus larges (mais jusqu'où ?) vers lequel il faudrait tendre.

La CA a donc intégré la notion de développement durable, or l'enjeu de la durabilité qui est reconnu comme fondamental est en réalité poursuivi avec des degrés et des contenus très différents à l'intérieur des politiques régionales des divers pays ou territoires alpins, dont les priorités varient en fonction du développement socio-économique local. En effet, l'espace alpin regroupe à la fois des territoires en déclin, quelques-unes des régions les plus riches d'Europe, des territoires enclavés et marginaux et des territoires à forte accessibilité bien dotés en infrastructures. D'où la difficulté à parvenir à des politiques spécifiques aux Alpes ou une problématique définie comme « alpine ». La stratégie macro-régionale sera-t-elle l'occasion de faire fi des disparités ? L'équilibre, la « bonne » taille, entre les impératifs de l'écologie, les intérêts collectifs, la force de la majorité, mais aussi les principes de justice, les droits individuels et la protection des plus vulnérables existe-t-elle ? Elle n'est sûrement pas unique, ni immuable. De même, les acteurs impliqués sont-ils légitimes à s'exprimer à cette échelle et à décider pour cette échelle ?



Figure 3. L'Homme et la nature : la vallée de Cervières, Briançonnais. 04.06.2016, I.Hubert

II.

Le paysage fait parler les acteurs locaux et les habitants alpins de leur territoire

Le paysage alpin déchaîne les passions, je souhaite donc le remettre au cœur du débat. Je prends le parti de laisser d'autres acteurs définir cette propre échelle de compréhension du territoire et d'action dans et pour le territoire. Le concept de développement durable est parfois défini par des acteurs qui ne sont pas en lien avec les réalités du terrain, je laisse donc aux acteurs qui n'avaient pas toujours voix au chapitre la liberté d'évoquer spontanément ce terme, d'en donner leur définition, sans forcément le nommer. Pour ce faire, je me suis moi-même donnée une autre échelle d'étude, et d'autres acteurs. A eux ensuite de me livrer les mots qu'ils utilisent, les échelles qu'ils envisagent et l'implication qu'ils souhaitent par rapport à leur territoire, leur paysage.

1. Descriptif de la méthode d'immersion dans les territoires alpins

1.1 Nécessaire resserrement de l'échelle

Je partage les propos d'Anne Sgard : « Il nous faut donc revenir sur le terrain des valeurs symboliques du paysage et de leur mobilisation dans les débats ; l'enjeu est de saisir ce qui fait l'attachement au paysage et aux lieux. Il faut donc bien ici affronter le subjectif, le non mesurable, et l'intégrer dans une démarche méthodique » (Sgard A., 2010). Se confronter aux réalités des territoires s'est imposé à moi. J'ai effectué un nécessaire resserrement vers des communes iséroises accessibles depuis Grenoble où se trouvait mon lieu de travail. La « capitale des Alpes », est située entre les massifs de moyenne montagne du Vercors (à l'ouest et au sud-ouest), de la Chartreuse (au nord), et de haute montagne du Taillefer (au sud-est) et de la chaîne de Belledonne (à l'est). Sa position en fait une porte d'entrée dans les Alpes, elle est à la jonction entre les Alpes du Nord et du Sud et s'inscrit dans le sillon alpin qui relie Genève à Valence. Elle représente une agglomération de grande envergure, qui est caractérisée par un fond de vallée parfaitement plat et très urbanisé qui court jusqu'aux pans de montagnes (Fig.4). Elles paraissent ainsi extrêmement proches visuellement, mais si loin de l'urbanité de Grenoble ! Des questions me taraudaient : où se situent les limites de la montagne ? De la ville ? Comment appréhender un territoire aussi disparate ? Mais n'est-ce pas finalement ça, les Alpes ?



Figure 4. Vue du Cours Jean Jaurès depuis la Bastille, Grenoble. 17.04.2016, I.Hubert

Ce qui pouvait sembler être une contrainte s'est avéré être une force. Conjointement avec la CIPRA, j'ai choisi de travailler avec des communes. D'une part, ce sont les plus petites collectivités territoriales. D'autre part, la CIPRA considère cette échelle intéressante de par son expérience, et pourra engager un travail à leurs côtés suite à mes conclusions. Mes critères de sélection primordiaux ont donc été :

- des communes de vallée, de piémont et d'altitude (moyenne dans ce cas comme l'accessibilité depuis Grenoble m'y contraignait),
- des communes sous influence de la métropole et plus rurales,
- des communes des trois massifs : Vercors, Chartreuse, Belledonne,
- des communes de taille et densité variables tout en restant raisonnables (un maximum de 3 000 habitants).

J'ai croisé ces exigences avec la typologie des paysages que livre l'Observatoire des paysages de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Bien que j'aie émis quelques réserves envers celui-ci par la suite, il m'a donné une importante base de sélection. Sept types de paysage y sont identifiés :

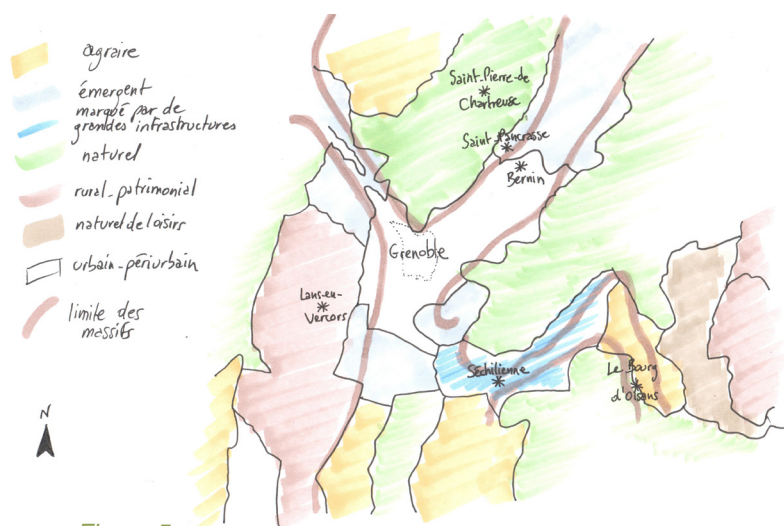


Figure 5.
Communes et typologie des paysages, I. Hubert

rurbain, émergent, marqué par de grandes infrastructures, agricole, naturel, rural-patrimonial, naturel de loisirs. Ce seront donc sept communes, mais l'accessibilité m'empêchera d'avoir une commune comprise dans un paysage dit naturel de loisirs : j'y ai pallié en intégrant deux communes ayant une station de ski ou une activité relativement touristique. J'ai privilégié une répartition rayonnante dans les massifs et vallées autour de Grenoble (fig. 5). Mon choix s'est ensuite resserré à six communes, pour une raison sur laquelle je reviendrai. Dans le tableau (Annexe III) sont indiquées les communes et leurs caractéristiques grossières.

1.2 Une démarche d'enquête

A partir de la définition du paysage selon la CEP,

– j'ai éprouvé le territoire en tant que personne extérieure, avec un regard tout de même particulier : celui de paysagiste. Sans m'y rendre pour commencer, j'ai recueilli des données sur celles-ci, auprès des sources classiques (cartographiques comme Carmen, la DREAL, la Chambre d'agriculture, l'INSEE, articles) comme de personnes dont principalement mon maître de stage Marc-Jérôme Hassid, directeur de CIPRA France et des grenoblois fin connaisseurs. Puis j'ai arpenté le territoire des communes, en me concentrant tout autant sur le trajet depuis le centre de Grenoble que sur la commune en elle-même. Mes photographies et croquis sont une petite part du témoignage de mes visites.

– j'ai mis en place une enquête pour collecter les discours des acteurs des territoires afin de rendre compte des rapports qu'ils y entretiennent, d'identifier les valeurs qu'ils attribuent à ces paysages et s'ils les mobilisent, comment ils le font ou le feraient. J'ai mené des entretiens semi-directifs avec des passants de façon spontanée et avec un panel d'acteurs, pour arriver au total de 38. Le tableau en annexe (Annexe IV) les récapitule. J'ai suivi le principe des postures établi par Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott : « le concept de posture paysagère décrit le discours et la position observable prise par un individu face à un paysage en lien avec son identité (profession, origine sociale, histoire personnelle, etc.). Il s'agit d'une représentation paysagère en acte ou en discours que l'on observe ou l'on recueille lors d'entretien. L'analyse de ces postures permet de construire des représentations paysagères. » p.4. « Chacun présente une posture dominante, qui n'est pourtant pas exclusive. [...] On peut affirmer que chaque agent dispose d'une représentation paysagère dominante qui "détient" sur les autres représentations sociales mobilisées dans des postures "secondaires". » (Droz Y., Miéville-Ott V., 2009).

Sur mes territoires d'enquête, j'ai souhaité recueillir les postures des gens du lieu, des agriculteurs (éventuellement forestiers), des représentants des milieux du tourisme, de la protection de la

nature, des administrations et des touristes si possible. En commençant par demander aux enquêtés de se présenter, j'ai pu confirmer leur posture a priori dominante, sans pour autant les associer à des modèles figés. Les valeurs attribuées au paysage et au territoire qu'ils dérouleront ensuite viendront réajuster leur posture et l'affiner.

Dans un souci de représentativité, j'ai tâché de venir à la rencontre de personnes aux profils variés dans les communes. Comme je m'y suis rendue en journée et en semaine, les retraités constituent la majorité des (rares) passants. L'échantillon est parfois très réduit au profit d'une plus grande diversité de « voix » représentées. Pour compléter les acteurs interrogés spontanément, j'ai procédé en privilégiant les entretiens physiques et par téléphone en second recours.

– j'ai contacté les mairies en sollicitant un élu et un agent technique (je n'ai souvent pu joindre que l'un des deux)

– j'ai démarché les offices de tourisme, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, l'ONF, ainsi que des commerçants, auberge hôtelière, réseau d'agriculteurs.

J'ai pu également mobiliser le réseau de CIPRA France, et suivre les recommandations des enquêtés.

Ceci engendre inévitablement des biais. Je pense en particulier aux agriculteurs que j'ai trouvés par des réseaux en ligne (Route des Savoir-Faire de l'Oisans, Accueil Paysan, Bienvenue à la ferme), n'ayant pas de véhicule permettant de me déplacer vers les exploitations excentrées. Ces agriculteurs adhèrent à des visions plutôt orientées, et sont parfois porteurs des valeurs de l'agriculture biologique ou paysanne. De plus, ce sont toutes des femmes par un concours de circonstances. Les agriculteurs moins « connectés » n'ont pas fait partie de mon échantillon.

De même, la façon dont j'ai conduit les entretiens n'a pas été d'une constance exacte selon les conditions, la personne, mon expérience...

Je reste cependant intimement convaincue que cette méthode de travail a été un grand apport. L'enquête a pour but de renseigner la valeur attribuée au paysage et au cadre de vie, la qualification des enjeux et l'identification des préoccupations exprimées par les différents groupes d'acteurs quant au devenir des paysages. J'ai cherché à cerner leurs limites de perception du territoire qu'ils habitent, ainsi que leur connaissance des enjeux globaux. Quelles attentes formulent-ils et à quelle échelle souhaitent-ils s'impliquer ? (Questionnaires en annexes V et VI)

2. Une multitude de représentations liées au paysage

Le berger qui entretient un rapport *immédiat* aux choses existe-t-il encore ? Je pars du postulat que non, en tout cas pas parmi les acteurs que j'ai rencontrés. Ainsi, leurs paysage et cadre de vie sont les objets de représentations. J'ai demandé aux acteurs ce que signifiaient pour eux ces notions. Elles sont liées à la subjectivité et sont souvent entremêlées. Un bon nombre d'enquêtés les ont évoquées spontanément. J'é mets l'hypothèse que la définition dépend de paramètres facilement identifiables : la situation plus urbaine ou rurale de la commune, l'appartenance à un corps ou des catégories sociales. La trajectoire propre à chaque individu ajoute à la construction de la définition des paramètres difficilement identifiables.

2.1 Que signifie pour vous le paysage ?

Le mot paysage a été dit spontanément, c'est-à-dire sans que je ne le prononce auparavant, au gré des questions par 11 interrogés sur 38 (fig.6). Plus finement, les enquêtés l'ayant évoqué sont plutôt plus jeunes (entre 25 et 50 ans) que ceux ne l'ayant pas évoqué.

Je me plonge dans la définition même qu'ils m'ont livrée en réponse à ma requête. Un premier constat est que les postures sont confortées car leurs représentants m'ont donné des conceptions du paysage similaires selon les postures. Les deux agents techniques me l'ont décrit comme l'ensemble

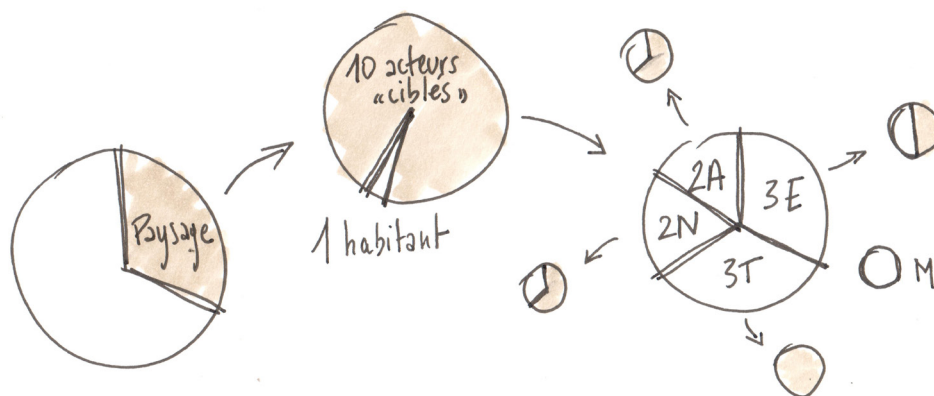


Figure 6. Répartition des acteurs ayant évoqué spontanément le paysage, I. Hubert

les éléments constitutifs de l'espace : « C'est tout un : architecture, embellissement, végétation. » (M5), ce qui dénote fortement leur regard de praticien : ils donnent au paysage des valeurs fonctionnelle et esthétique. La commune où ils travaillent doit réunir les conditions pour une vie plaisante, ils sont dans un rapport plus direct avec le paysage qui est leur matière de travail.

Parmi les acteurs du tourisme (une personne d'un office de tourisme T2, un responsable communication d'une entreprise de vêtements de sport de montagne et station de trail T1, le gérant d'une auberge/refuge T6), les deux premiers sont très caractéristiques. Les qualificatifs ont fusé, par trois : le paysage est synonyme d'« évasion, de découverte, de nouveauté » (T1), de « carte postale, de vacances, de nature » (T2). Le paysage ne relève dans ce cas pas de l'ordinaire, il est associé à une pratique de loisir ou il faut se confronter à l'inconnu, à la nature « sauvage » pour le découvrir (fig. 7). On ne peut nier la forte valeur marchande qui guide ces représentations.

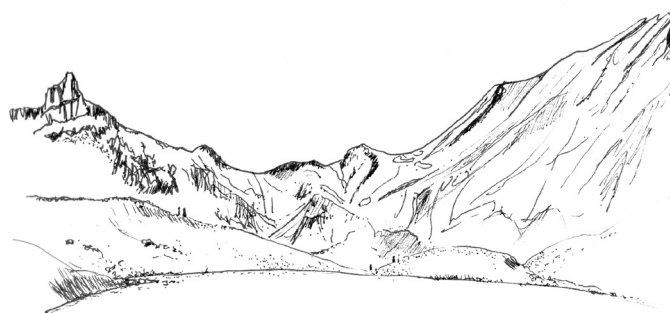


Figure 7. Lac Jovet, Les Contamines-Montjoie, Haute-Savoie. 30.07.2016, I. Hubert

Le gérant de l'auberge a toutefois une conception qui s'avoisine à celle des agricultrices, je les regrouperai donc. Selon lui, c'est le « résultat de nos anciens et de la nature elle-même. C'est nous qui allons écrire le futur, c'est eux qui nous ont laissé le leur, un héritage. » (T6) Ces représentations sont partagées : « Le paysage a été façonné par l'Homme. Pour moi dans ce mot, il y a pays et paysan, ça ramène à l'Homme et à l'humanité (pas comme le terme de *wilderness*), c'est dans sa structure étymologique. C'est tellement culturel ! » (A2), « Dans paysage il y a pays. Le paysan... » (A1) (fig. 8). Une des agricultrices poursuit ce propos en me décrivant comment les Hommes lisent les variations du paysage qui leur dictent la conduite à adopter, notamment en agriculture. « L'Homme est imprégné dans le paysage et le paysage nous dompte. » (A5). Ce qui ressort le plus est l'importance accordée à l'entretien du paysage, la saisonnalité et le rapport à la nature. « Avec plein d'arbres. Surtout en automne. On dirait un tableau quand ça commence à

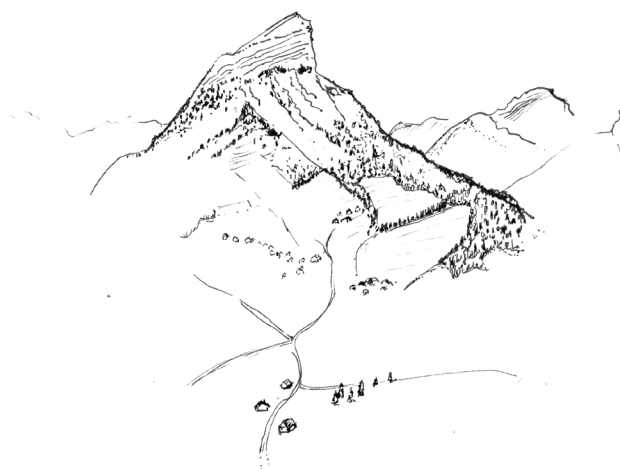


Figure 8. Vue sur Chamechaude, les hameaux et les champs à son pied. Fort du Saint-Eynard, 10.04.2016, I. Hubert

changer. » (A5). Ce sont des valeurs à la fois productive, patrimoniale et sacrée. Il semble que les agriculteurs savent pertinemment le rôle qu'ils jouent et cherchent à le défendre et à l'ancrer dans l'espace et le temps.

Une personne travaillant en lien avec la gestion de l'environnement adopte une position tranchée : « je rapporte le paysage à la nature, pas au paysage de ville. C'est pour ça que je suis en montagne, un lieu pas beaucoup habité. Ce sont aussi les animaux. » (E2). Elle ne nie pas pourtant qu'un paysage puisse être urbain, mais il ne correspond pas à l'image qu'elle se fait de son paysage. Un paysage qui est aussi décrit selon des connaissances scientifiques, sans rapport à l'affectif :

« quelque chose en mouvement, minéral, végétal, urbain. Qui ont des échelles de temps différentes, minérale plus lente, végétale plus rapide. » (E5).

Les postures des élus, qui sont des représentants d'une structure administrative, sont passionnantes à analyser. Sur 6 élus, 4 évoquent le paysage comme un territoire aménagé, à aménager, où se projeter, pour atteindre le paysage rêvé : « Le paysage est ce qu'on voit tous les jours et qui nous permet de bien vivre. » (E2). « qui se doit d'être le plus agréable possible, serein. Où il n'y a pas de pollution, pas de contraintes, pas de perturbateurs. Une réponse qui doit nous apporter du bien-être, il faut trouver une harmonie entre le bâti et le naturel, sans élément perturbateur qui vienne la casser. » (E3bis). Il représente à leurs yeux un enjeu d'action : « Ce n'est pas seulement une question de plantations et de bâti, c'est quelque chose qui bouge, doit bouger et il faut que ça bouge. » (E3). De plus, il est sujet de controverses. « Un paysage peut être naturel, urbanisé, artificialisé, protégé. Il y a des paysages naturels où l'Homme n'est pas intervenu, d'autres peuvent être naturels où l'Homme est intervenu. On a des paysages ouverts façonnés par le pastoralisme. Il y a une part de subjectivité. Ce n'est pas parce qu'on l'a créé qu'il est forcément à préserver. C'est un choix car on n'obtient pas les mêmes paysages. Pareil avec l'artificialisation, il y a des choix importants à faire. Figer ou faire évoluer... Ça choque les habitants, mais c'est normal pour moi que ça évolue, que ce ne soit pas la même chose, les mêmes formes qu'avant. Après je comprends que ça choque, quand c'est de la banalisation avec que des cubes. Ce sont des discussions à avoir. » (E4). « On a reçu une sollicitation pour installer une antenne téléphonique de 25m, on a bien sûr refusé le permis de travaux ! Ce genre d'élément qui peut surgir dans un paysage jusque là conservé. Un élément de rupture. Notre devoir est de le préserver, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas construire, mais de façon raisonnée. » (E3 bis).

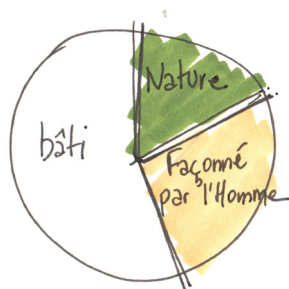


Figure 9. Représentations paysagères et postures, I. Hubert

De manière transversale, je constate que parmi les 17 acteurs, seuls T1, E5 et E6 assimilent le paysage à la nature seule, à un espace vierge de la main de l'Homme, et 2 sur 3 évoquent les montagnes. Les autres parlent du paysage comme d'un tout, de « l'espace dans lequel on vit », paysage de « tous les jours », et je différencie deux types : ceux qui évoquent le paysage urbain, construit, artificialisé, dont le bâti, l'architecture et ceux qui précisent seulement qu'il est façonné par l'Homme. On comprend aisément que les seconds sont le groupe des agricultrices et du gérant de l'auberge. Dans les premiers, tous sont proches ou originaires du milieu urbain, c'est-à-dire qu'ils ont habité la ville ou l'habitant.

Que disent les habitants interrogés spontanément ? Je me suis attachée aux différences accordées à la notion de paysage en fonction de la tranche d'âge approximative et de l'origine plus proche de l'urbain ou du rural des enquêtés. Le plus frappant est l'incidence de la tranche d'âge. Le paysage est associé uniquement à la « nature », la « verdure » et ses éléments ponctuels « naturels » comme les montagnes et les arbres par la tranche d'âge à partir de 50 ans (10 personnes), à l'exception de deux commerçantes possédant un magasin de produits biologiques. Les plus jeunes (entre 25 et 50 ans, 10 personnes également) ont systématiquement évoqué le paysage comme englobant l'urbain, les paysages ordinaires. Mais il y a différents degrés au sein même de ces représentations paysagères. Soit ils donnent la définition la plus large pour ensuite préciser qu'ils l'associent malgré tout à un tableau de

nature : c'est « un point de vue sur un espace vert. Il y a aussi le paysage urbain. Mais je parle plutôt d'un horizon pas trop façonné par la main de l'homme. », dit un jeune homme de 25 ans originaire de Lyon. « Ça peut être urbain ou de verdure. Après plutôt dans la nature pour moi personnellement. Des collines, derrière des montagnes, avec des arbres. » selon une enseignante de 30 ans ayant récemment déménagé de Grenoble au Bourg d'Oisans. « Pour moi, c'est plus la nature, mais on parle bien de paysage urbain. J'ai une maison dans la nature donc je parle plus de paysage dans le sens nature. » selon la gérante du magasin Écrin bio du Bourg d'Oisans. Soit ils défendent une position plus affirmée : « Partout, tout est un paysage. Après il faut savoir en profiter, au bon moment de la journée et le partager. » selon un homme d'une trentaine d'années habitant depuis toujours à Séchilienne, ayant une grande pratique (sportive) de la montagne. « Des choses à regarder, qui changent tout le temps. Il peut être naturel ou comprendre des constructions. Les gens en font partie, ils font partie du tableau. Les voyages nous l'ont appris, au-delà du lieu ce sont les gens qui sont importants. Si tu es bien avec les gens autour, tu peux être bien partout. Même si c'est laid objectivement. Trouver des endroits beaux sur Terre, c'est facile, mais c'est plus difficile de trouver un endroit où bien se sentir. » selon un homme de 30 ans, habitant depuis 2 ans et demi à Saint-Pancrasse, à Grenoble avant. L'importance des parcours individuels est notable.

Je souhaite relever une particularité de Bernin, commune de vallée proche de Grenoble périurbaine par définition. Des enquêtés et un élu ont systématiquement évoqué les infrastructures humaines comme une menace, un élément perturbateur du paysage. « Les montagnes, les arbres, l'absence de fils électriques devant pour les cacher. » ; « c'est la nature, les montagnes, l'absence d'usines. Le champ de blé, avec des coquelicots. Heureusement on n'en a pas encore construits, ils ne sont pas constructibles. En effet, il y a le passage protégé pour la faune » ; « Ce genre d'élément qui peut surgir dans un paysage jusque là conservé. Un élément de rupture. », en parlant d'une antenne téléphonique. Ils parlent de ce qu'est un paysage selon eux, et ce qu'il n'a pas lieu d'être. Paradoxalement, ils ont décidé de s'y installer pour le « cadre de vie », me vantent la vue exceptionnelle sur le massif de Belledonne, et la proximité avec la ville et ses avantages, mais déplorent l'atteinte que porte l'Homme sur le paysage.

Enfin, je remarque que beaucoup l'associent directement à la vue. « Un paysage c'est quelque chose d'agréable à regarder » ; « avoir une vue sur de grands espaces » ; « le paysage c'est, de préférence, ce qu'on a du plaisir à regarder. Ici, c'est un réel plaisir. ». Aucun des habitants interrogés spontanément n'a parlé des autres sens mobilisés pour percevoir un paysage. Quatre acteurs (les deux élus de Bernin, une employée du PNR de Chartreuse, une agricultrice) ont une conception plus vaste : « notre environnement visuel voire sonore. Il peut être olfactif aussi. », « le regard qu'on va porter autour de soi en incluant les personnes, les animaux, les odeurs et la météo », « intéressant car avant je me focalisais sur le visuel puis la dimension sonore m'a été apprise. ».

Les acteurs locaux du territoire sont tous à même de parler du paysage, aucun n'a rechigné à me donner sa sensibilité vis-à-vis de celui-ci. Le paysage, c'est donc tout cela, et bien plus encore. Il est révélateur des intérêts de tous. Les nouveaux éléments récoltés réajustent les visions cantonnées de la CA. Les acteurs auxquels elle s'adresse (élus, gestionnaires de l'environnement, agriculteurs, acteurs du tourisme, de l'économie) ne sont plus si sectorisés dans leurs représentations que la Convention le laisserait entendre. Il s'agira maintenant de savoir s'il y a une mobilisation de ces postures paysagères, et si oui au nom de quelles représentations et lesquelles sont effectives et comment faire en sorte qu'elles tendent vers une façon de bien vivre dans les Alpes.

2.2 Que signifie pour vous le cadre de vie ?

C'est une tendance inverse par rapport au paysage. 7 ont donné le cadre de vie comme raison de leur installation dans la commune. Ils rapportent ce terme à leur propre commune ou environnement immédiat, ce qui n'est pas toujours le cas avec le paysage qu'ils considèrent comme plus global.

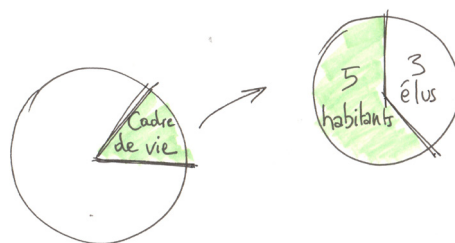


Figure 10. Répartition des acteurs ayant évoqué spontanément le cadre de vie, I. Hubert

J'ai décidé d'interroger la notion de cadre de vie plus tardivement, suite à cette référence récurrente des habitants comme raison de leur installation. C'est pourquoi je n'ai pas questionné les habitants rencontrés au hasard de mes visites sur leur définition du cadre de vie dans les communes de Saint-Pierre, Séchilienne et Lans-en-Vercors.

Parmi les 13 interrogés, seuls 3 font référence au paysage dans le cadre de vie. Dans les 17 acteurs rencontrés de manière organisée, 10 incluent le paysage dans leur définition. Cette disparité est tout à fait étonnante.

Voici les définitions qui en ressortent, si je m'attarde seulement sur les cas de ceux qui n'invoquent pas le paysage d'emblée.

La première est un savant mélange des notions de calme (l'absence de voitures est un critère répété), de la jouissance d'un terrain privé (une maison et un jardin), ainsi que la proximité avec les commodités (services et commerces) et le travail éventuellement : « C'est calme, un jardin, des extérieurs, les commodités principales. Tout ce qu'il y a ici. La banque, la pharmacie, la supérette. » ; « la tranquillité, le calme. Etre à la campagne, mais avec la proximité, c'est idéal. Comme ici. Pas forcément de voiture, les commerces » ; « c'est le quotidien, là où on habite. Ce qu'on fait de notre quotidien. Ici, par exemple, à Lans, le cadre de vie est sympa, la nature est juste à côté, il n'y a pas beaucoup de voitures, on n'est pas les uns sur les autres. » E6 ; il devrait permettre d'obtenir l'« équilibre personnel et professionnel » T1 ; il engloberait « le calme, l'air, tous les aménagements sportifs, culturels. Le travail aussi, ça coule de source. » M5.

Je me suis penchée sur le nombre de personnes pour qui les commodités, un certain nombre de services et d'infrastructures est nécessaire pour un bon cadre de vie, selon le type de commune où ils résident, il en ressort très nettement que les communes les plus urbanisées sont en tête. Les deux premières ont le plus grand nombre d'habitants, la première a une forte densité et est proche de l'agglomération grenobloise.

Une autre définition nie au contraire tout ce qui se rapporte à la ville, qui est considérée comme un danger, une gêne : « le cadre de vie est idyllique mais dommage qu'il y ait la pollution, on la voit bien dans la vallée. » ; « ici c'est agréable, il n'y a rien qui gêne, on n'a pas peur comme à la ville, on est en sécurité. Ce sont les oiseaux, les fleurs, les champignons. Pas comme à Grenoble, où il n'y a que des voitures. » ; « c'est ça (en montrant autour). Pas de voisin direct, pas de bruit, les oiseaux. Ecouter le vent. » A5 ; « c'est le calme, ce que je recherche. La verdure. » E5.

Enfin, une dimension est récurrente, que je considère comme très forte et d'ailleurs souvent la plus étoffée : la dimension sociale. Une femme part d'un constat très simple : « c'est ça : le soleil, discuter le matin, autour d'un café. D'ailleurs à Bernin le café est fermé le matin, il n'y a jamais personne ! ». Une élue de sa commune (E3) me livre que « Ça inclut la notion de communauté (même si on pourrait avoir un cadre de vie seul si on le souhaite). Ça comprend les associations, le bénévolat... La solidarité au sein d'un espace, favorisée par des espaces de rencontre (le fait de se rencontrer sur une place). Le cadre peut être plus ou moins social en fonction des espaces, c'est au-delà de l'aspect concret de l'urbanisme. ». Une habitante tire quant à elle un bilan de ses années dans une magnifique maison ancienne cartusienne :

« Ça a été le paradis, un lieu magique, mais on ne vit pas qu'avec un lieu. C'est bien d'avoir une belle maison, un beau cadre, mais quand il n'y a pas d'entraide... Nos enfants sont les adultes de demain, alors leur laisser un monde égoïste... ». Ceci est repris par une agricultrice, habitant un hameau relativement isolé en montagne : « Etre dans un endroit où tout le monde s'entend bien. A la montagne, quand c'est dur, on doit s'aider. L'entraide est dans les milieux rudes. » A5.

Si je considère ceux qui s'emparent de la notion de paysage qu'ils ont précédemment décrite et intègrent pleinement au cadre de vie, je retrouve plus souvent cet aspect de lien social. Il est cité soit à l'égal d'autres éléments : « Ça englobe le paysage, les réseaux sociaux, l'environnement, les

facilités pour se déplacer, les commerces. Tout ce qui nous permet de vivre. », le cadre de vie serait « indissociable du paysage. C'est ce que nous laisse son voisin, et tout le social. » T6, soit il prend une ampleur considérable et dépasse largement le paysage : « Le cadre de vie, c'est le paysage et l'environnement social (les gens, les liens avec les personnes autour de nous). Ornon est un cadre de vie. Villard-Raymond seulement un paysage. » A2 [elle assimile le village de Villard-Raymond à un produit touristique déserté par toute vie de commune, où tout est fait pour les quelques résidences secondaires, des chalets de luxe]. Ou encore « C'est beaucoup plus large que le paysage. L'ensemble des facteurs qui réunissent tous les repères structurants de la vie, chacun ayant les siens propres (sûreté financière, opulence, apparence [ce à quoi lui n'adhère pas, il sous-entendait que l'important à ses yeux est d'avoir des intérêts communs]). Avant notre voyage, j'aurais dit que c'est la qualité de vie, le terrain, mais maintenant non. En plus, il y a le facteur humain qui est vraiment plus important. ». Mais ce sont surtout quelques réponses d'élus qui mettent la communauté au cœur de la définition : « L'environnement, l'ambiance du village, les liens entre les habitants, le tissu associatif, les commerces. C'est plus que l'environnement, plus que le paysage. C'est un ensemble, y compris les questions humaines et sociales. » E4. « Un ensemble d'éléments pour se sentir bien. Après il n'est pas bien pour tout le monde tel qu'il est. C'est un compromis entre les gens qui ont envie de vivre dans ce cadre-là. Le plus important est de bien s'y sentir, si les gens qui y habitent s'y sentent bien, les touristes aussi. Le paysage en fait partie, les commerces et les gens aussi. » E2. Je fais un parallèle avec le paysage, car les élus sont déjà dans le projet, dans l'idée de concilier les intérêts. Le ScoT de la région grenobloise donne comme grande orientation « Un cadre de vie amélioré conjuguant environnement, paysages, sécurité et santé dans l'aménagement du territoire. La valorisation de l'identité des territoires autour de leurs atouts naturels ou de leur patrimoine bâti, la lutte contre la banalisation des paysages urbains, la prévention et la limitation des risques naturels et technologiques majeurs ainsi que de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques et aux nuisances, la gestion durable des déchets, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, sont les vecteurs d'amélioration des qualités du cadre de vie privilégiés par le SCoT ». Tout y est, sauf la dimension sociale.

Je conclus de ces analyses au premier abord abstraites, qu'elles sont essentielles pour produire des actions concrètes. Evidemment, tout le monde désire le cadre de vie idéal. Les réponses ne sont-elles pas finalement à trouver dans le paysage, en faisant parler tous les acteurs concernés de leur paysage : un mot qui semble bien innocent au premier abord... ? Pourtant, il engage des questions brûlantes et nécessaires, je pense notamment au foncier qui est particulièrement sensible. Les enquêtes abordent la question du paysage avec plus de recul que celle du cadre de vie, où ils se cantonnent souvent à celui qu'ils ont sous les yeux ou souhaitent. Le paysage fait ressortir des enjeux à la fois très locaux et plus globaux, et couplé à la notion de cadre de vie, j'espère qu'il révélera les intérêts et aspirations de chacun. Ce n'est pas en imposant une image figée et sectorielle de celui-ci, un paysage qui serait une vérité établie par un petit nombre déconnecté des territoires, que les communes s'en empareront.

3. « Portraits sensibles » par les acteurs de leur territoire

En me rendant sur l'une des communes que j'avais choisies, j'en ai déduit qu'elle n'apporterait pas d'élément nouveau à mon travail. Elle s'assimilait à une jolie campagne ayant pour toile de fond les montagnes. Des maisons cossues, neuves ou très rénovées, étaient essaimées dans ce joli endroit, mais leur porte m'était fermée. Je me plonge donc dans les communes que j'ai sélectionnées afin de faire brosser à tous les acteurs que j'ai sollicités le portrait de leur territoire. Ils ont chacun leurs particularités, donc leurs enjeux spécifiques en plus d'enjeux communs.

3.1 Bernin, un village en façade.

J'ai rejoint Bernin en car Transisère par la RD 1090. Depuis Grenoble, les communes longeant le côté Est de la Chartreuse s'enchaînent sans coupure d'urbanisation dans la vallée du Grésivaudan qui relie Chambéry et Grenoble, dans laquelle s'écoule l'Isère. Juste avant Bernin, la route traverse une grande prairie fleurie en pente douce qui semble s'écouler des remparts de la Chartreuse qu'on longe, avec des reliquats d'agriculture et de vergers, des petites parcelles de vignes en mouchoir de poche, comme témoins du temps passé. Il s'agit du Cône de Manival (fig. 11).

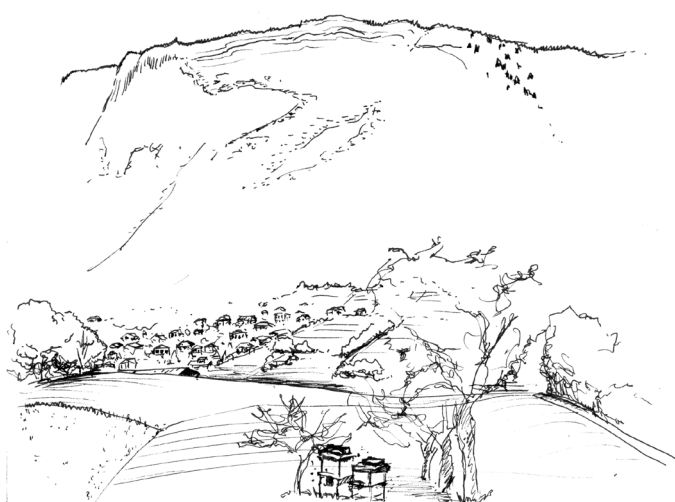


Figure 11. Vue vers la Chartreuse depuis La Veyrie, Bernin, 18.05.2016, I.Hubert

Voici les conclusions que j'ai tirées de cette journée de terrain : la délimitation de la commune est celle d'une bande entre le Cône de Manival et Crolles, une commune particulièrement dense, aux pôles technologique et commercial très attractifs. Cette configuration est-elle même tranchée en secteurs : un Haut-Bernin sur le coteau entre les crêtes calcaires de la Chartreuse et la RD, le centre-bourg en pied de coteau, en contrebas des champs et la zone technologique. Cet ensemble court jusqu'à l'autoroute, et un dernier tronçon de terres agricoles rejoint l'Isère. (Annexe VII)

Au premier abord, Bernin est une commune aisée, probablement du fait du pôle technologique. La RD 1090 est son axe traversant, le centre-bourg s'étale le long de celle-ci. Au-delà de ces infrastructures marquantes, la commune bénéficie d'atouts paysagers uniques, qui expliquent son attrait : surplombée par la Dent de Crolles et les crêtes de Chartreuse, une vue sur Belledonne en face du fait de sa position en coteau. Et évidemment la coupure du Cône de Manival. Une grande diversité de formes, de bâti et de paysages caractérise Bernin : plusieurs regroupements de bâti ancien bien entretenus jouxtent champs et lotissements dont les maisons semblent calfeutrées derrière de hautes haies. En centre-bourg ce sont des maisons de village pignon sur rue, plus loin des étables et de grandes bâtisses. Craponoz, en haut de Bernin, concentre les deux. Les lotissements sont plutôt bien intégrés au bas de la RD1090, mais les maisons alignées regardant Belledonne sont une réelle gêne. De même, le gymnase le Cube est une infrastructure disproportionnée au milieu de terres agricoles (fig. 12). On a donc souvent affaire à un patchwork et un manque de coordination. Les signes de déprise agricole conjugués avec l'avancée des maisons individuelles sont aussi préoccupants.

Selon les dires des habitants, Bernin est défini en premier lieu comme un « joli petit village typique, à la ville et à la campagne, tout est à proximité. ». Les montagnes autour (la magnifique vue sur Belledonne, puis la Dent de Crolles, la Chartreuse) sont très appréciées, ce que les habitants ne manquent pas de répéter « au milieu des montagnes dans la vallée, au pied de cascades. On a une vue, on est à 20 minutes de Grenoble. ». Les coteaux du Haut-Bernin sont de fait prisés. « Le centre avec ses vieilles granges en pierres. Un vrai village. Pas comme à Crolles, la maire d'ici ne veut pas développer de grands centres, mais plutôt conserver un esprit village. » Autant de critères qui expliquent l'attrait de la commune et l'inévitable construction de « lotissements de maisons individuelles », « villas ». Et sa population : « Il n'y a pas trop de logements sociaux, pas de « racailles » pas de problèmes, pas comme en ville. Comme ça coûte cher, il n'y a pas de jeunes. La population est aisée, ce sont des chirurgiens. ». Les habitants rencontrés pointent en un second temps les disparités du territoire de leur commune. La coupure de la départementale est souvent déplorée, la zone technologique critiquée, la pollution est évoquée, ainsi que « le bas de la vallée, c'est plus citadin, les abords de l'autoroute sont moches. ».

Ce village en est-il finalement vraiment un ? « Il y a de moins en moins de commerces. Il n'y a plus l'épicerie. » ; « Ça change, avant c'étaient des paysans terriens, maintenant ce sont des ingénieurs



Figure 12. Photographies de Bernin, 18.05.2016, I. Hubert

hautains. On ne se dit plus beaucoup bonjour dans la rue. Avant, c'était vivant. C'étaient surtout beaucoup de maisons en pierre et la plaine, sans usine. Dommage que des commerces aient disparu. » ; « Le bar est fermé le samedi, pas ouvert pour un café le matin, il manque un bureau de tabac. ». Pour aller jusqu'à dire : « Avant on se connaissait tous, maintenant on connaît plus personne, c'est une petite ville, c'est bien dommage. ».

Les élus de Bernin viennent en appui sur plusieurs points : « Bernin est un bon compromis entre une (fausse) ruralité (il y a deux trois cultivateurs, plus aucun éleveur) et le milieu urbain. Il y a toutes les commodités, tout en ayant de la nature, des grands paysages, avec une petite connotation rurale et montagne. ». Cependant, « Bernin est devenu une zone de transit : je plains les habitants mitoyens de la départementale, ils en souffrent. ». « Il y a eu une régression du nombre de commerces. Un début de désertification des commerces locaux. Ils ont une difficulté à subsister avec Crolles qui aspire tout. Ça modifie le cadre de Bernin et c'est dommage. Il y a un appauvrissement de la vie commerciale, donc sociale. » ; « Les commerces ont diminué, il y a une difficulté à faire vivre le centre du village à côté de villes plus grosses, de grandes surfaces. ».

Selon le SCoT de la région urbaine de Grenoble, un des impératifs est d'« améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire. ». La définition du cadre de vie n'inclue vraisemblablement pas les mêmes composantes que celles des acteurs locaux : l'accès aux services et commerce de proximité, les « commodités » et surtout la solidarité et la communauté n'en font pas partie. J'ai mis en parallèle le diagnostic des acteurs du territoire avec celui du PLU et du PADD de Bernin. L'analyse de la démographie et du parc de logement confirme tout ce que disent les acteurs de Bernin. Selon le diagnostic officiel, Bernin aurait un « tissu économique dynamique et diversifié », sûrement conféré par la zone technologique, ce que les habitants ne voient pas de cet œil. Le diagnostic enjolive la situation concernant l'agriculture qui serait « un secteur économique dynamique malgré la pression foncière ». Le grand

absent reste le sujet de la perte de commerces de proximité. Bernin aurait «un centre bourg bien pourvu en commerces et services de proximité ».

3.2 Saint-Pancrasse, « Petit Poucet du plateau »

Saint-Pancrasse domine Bernin et Crolles depuis son balcon suspendu des Petites Roches et est elle-même surplombée par les falaises de la Chartreuse dont l'émblématique Dent de Crolles. Un territoire à taille humaine flanqué entre deux étages vertigineux, qu'on ne soupçonne pas depuis Bernin (fig. 13). J'ai trouvé un village en deux entités bâties : un petit centre (l'église, la mairie, la bibliothèque, le café La Marmotte bleue, une petite école) le long de la route peu favorable au piéton, prolongé par un hameau résidentiel s'écartant de la route et grimpant à flanc de montagne, et un second hameau strictement résidentiel plus déconnecté. Le bâti est un mélange d'anciennes granges cartusiennes, réhabilitées d'une façon plus ou moins fidèle à l'ancien. La grande prairie en montant doucement quelques centaines de mètres ne révèle pas tout de suite la vallée du Grésivaudan, il faut atteindre l'extrême rebord pour embrasser la vue sur celle-ci, Belledonne en face et la nappe urbaine de Grenoble. Les nombreux sentiers, panneaux concernant le patrimoine écologique sont des indices du souci de préservation. L'enfrichement au pied de la Dent de Crolles m'a frappée.

Les habitants le décrivent comme « un petit village montagnard de 400 habitants, avec un air pur, en balcon au-dessus de la vallée » (fig. 14). Évidemment, la vue exceptionnelle que sa position offre revient chez toutes les personnes interrogées. Une situation également « isolée, entre les gorges et le tunnel », « insulaire. On est « coincés » entre les falaises et les sommets. », mais « pas loin de la ville » : « c'est à la fois la pleine nature mais à 20 minutes des grands commerces, des cinémas, de la maison de la culture. ». « Les gens ici sont des citadins dans l'âme qui aspirent à un cadre de nature privilégié. La plupart des gens travaillent en vallée. ». En parallèle, les habitants ont un fort sentiment d'appartenance à un tout, au plateau, même si certains craignent la fusion avec les communes voisines : « quand on dit Saint-Pancrasse, les gens ne connaissent pas mais Saint-Hilaire oui. Ou le Plateau des Petites Roches, ça parle tout de suite », « on n'est même pas forcés de descendre dans la vallée, on peut vivre en autonomie, [en riant] on est quand même contents de descendre. Il y a des commerçants, des médecins (il manque juste un dentiste), la poste, une épicerie ». « C'est le Petit Poucet du plateau », un élu précise qu'il y a « peu d'activités économiques, est peu urbanisée, peu aménagée. ». Malgré des éléments fédérateurs, des affinités avec la montagne, la nature, le rural, la population est clivée. J'ai recueilli des sons de cloche variés. Une femme de 60 ans, habitante depuis 40 ans : « Ça commence à dévier avec les gens de la ville qui arrivent. La mentalité a changé, c'est chacun pour soi, chez soi. Avant on connaissait tout le monde. Maintenant, les parents se rencontrent seulement par l'école. Avant, tout le monde travaillait aux établissements. A trois heures de l'après-midi tout le monde rentrait et prenait un café dans le village... C'est dû à des changements de mode de vie. On ne les connaît pas trop. Faut pas empiéter sur leur espace. Ce sont des ingénieurs de Crolles. Si on les gêne, ils font tout de suite un procès. On perd la mentalité d'aide



Figure 13. Photographie depuis le bord du balcon vers Grenoble, 18.05.2016, I. Hubert

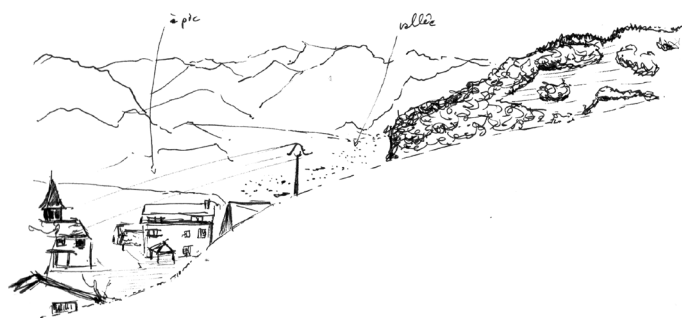


Figure 14. Croquis du village d'un point haut, Saint-Pancrasse, 18.05.2016, I. Hubert

au village, quand on se gardait les gosses. Là, s'il vont à 5 au même endroit au même moment, ils partent à 5 voitures. Ils sont seulement entre eux. Ils sont chez eux, ils sont bien. Quand il neige par contre ils partent vite. Avant on était très heureux quand il neigeait, on s'aidait pour déneiger. ». Une femme retraitée bénévole à la bibliothèque m'a au contraire dit « Il y a beaucoup de convivialité. Des familles jeunes se sont installées, donc il y a beaucoup d'enfants. C'est plus dynamique du fait de l'arrivée de jeunes familles. ». Un jeune couple installé depuis 2 ans et demi livre son analyse : « 2 catégories de personnes cohabitent. Les plus de 50 ans, les grand-parents qui ont grandi sur le plateau. Les moins de 40 ans, qui ont eu un logement ailleurs avant et veulent améliorer leur qualité de vie. Des cadres sup, des bobos, avec 2-3 enfants [un peu comme eux, mais ils sont plus proches de la ruralité par leurs convictions]. Les premiers sont de moins en moins, c'est la fin. Au bout d'un moment, ils ont une certaine lassitude, ils sont moins à l'affût pour rencontrer de nouvelles personnes... Les seconds cherchent la distance avec la ville tout en y étant dépendants. J'espère que ça ne va pas devenir seulement un dortoir. La vie en montagne, c'est spécial, il ne faut pas avoir peur de la neige. Ce n'est pas facile, moins que d'habiter à côté de la mer. ». Il est intéressant de se plonger dans l'histoire des Petites-Roches afin d'apporter des éclairages : ce même couple m'a glissé lors d'un entretien une monographie du Plateau écrite en 1970 par un docteur, épuisé depuis une vingtaine d'années et réédité par l'auteur, les éditions de Belledonne et une association du Plateau en 1997. Il avance que, « quitte à sombrer dans un immobilisme inquiétant le Plateau « raisonneur » repousse systématiquement toutes les propositions venues de l'extérieur, comme pour se protéger d'un modernisme envahisseur et assurer le maintien d'un isolement séculaire. » (Guirimand B., 1997). Les flux de population entrants étaient assez limités jusqu'en 1920, puis ont été massifs avec l'installation du funiculaire et des établissements de cure à Saint-Hilaire. La population « traditionnelle » demeura longtemps méfiante. En déclarant que « le discours est « on est bien chez nous comme ça, on veut que ça reste ». C'est une démarche « plateau ». », un élu ne croyait pas si bien dire...

Le PADD de 2008 reconnaît la même valeur exceptionnelle du paysage rural et montagnard, très lisible car homogène et visible du fait du relief, donc très « sensible ». Il va dans le sens d'une préservation de ce paysage et de développements économique et de l'habitat limités. L'agriculture et la sylviculture sont des préoccupations centrales du PADD, ce que les habitants n'ont pas forcément nommé. Les richesses écologiques ont été quant à elles reconnues par quelques enquêtes. Le manque de qualité d'aménagement du centre-bourg a bien été identifié. Le PADD semble en accord avec les dires des habitants.

3.3 Séchilienne, ses atouts cachés

Séchilienne est dans la vallée de la Romanche, au Sud-Est de Grenoble en direction de Briançon. Elle est aux portes des régions de hautes montagnes : la Matheysine au Sud, le Trièves en poursuivant vers l'Est et enfin l'Oisans vers le massif des Ecrins. Au Nord, le massif de Belledonne. Les communes sombres et noircies du fond de vallée de la Romanche sont fortement marquées par les industries, notamment hydroélectriques, installées le long de la rivière puissante. Les montagnes, la puissance de la Romanche et les aménagements semblent écraser Séchilienne. Un cône d'effondrement, les tristement célèbres « ruines » ajoutent au caractère hostile : « On a la montagne qui s'écroule, qui fait parler de nous dans toute la France » (Annexe VIII). Les pans abrupts de montagne sont recouverts de forêts. Une déviation de la départementale traverse de façon rectiligne ce qu'on peut qualifier un village-rue. Pourtant, c'est une commune assez éclatée. Le cœur du village est en pied de versant, puis il y a un chapelet de hameaux dans la montagne. Séchilienne m'a réservée des surprises...



Figure 15. Rue de Séchilienne, 06.07.2016, I. Hubert

Les habitants de Séchilienne définissent les atouts de leur commune par des éléments d'intérêt qui sont facilement atteignables depuis leur village, que ce soit des commodités ou des sites exceptionnels. Ceux qui en profitent doivent nécessairement être mobiles ou aimer les pratiques de plein air, voire sportives. S'installer à Séchilienne serait un compromis peu coûteux et proche de Grenoble et d'autres villes plus grandes : « à 20 minutes de Grenoble et des stations, c'est pas cher. Ce sont les montagnes, les vallées, la neige, les rivières, les lacs. Si on aime bien la nature, on est bien. Il y a aussi le château de Vizille. ». Selon leur pratique de la montagne ou non, les habitants se sentent plus habiter la montagne ou la vallée : « Ici, c'est un peu le trou, mais quand on monte, c'est magnifique : il y a de belles vues, les couchers de soleil. ». La rigueur n'est pas complètement mise de côté : « Le climat est rude, l'été est chaud et lourd, l'hiver froid : il n'y a pas de soleil, avec les gros blocs rocheux on a 2h d'ensoleillement. ». « Les effondrements sont un souci pour la population, une inquiétude. Ça angoisse un peu. On est en aval de 3 barrages, on se dit qu'on n'est pas à l'abri de quelque chose, mais ça nous empêche pas de vivre. ». En parlant uniquement du centre, la route traversante (pourtant une déviation) est très décriée, de même que le déclin (la quasi absence) des commerces « Avant il y avait une boucherie, il n'y a plus de poste. Il y avait un bar, c'était sympa. Ils auraient pu garder ce genre de choses pour la cohésion. », et les lotissements dont quelques-uns sont sociaux « La population, elle monte hein, ça se construit. On n'est pas loin de 1000 habitants. Ya pas que du bon. Dans les LPV, c'est là où on a un peu les « cas sociaux ». Ça c'est général. ». A tel point qu'une femme m'avoue « Si je pouvais partir d'ici je le ferais. ».

Une élue m'a listé les atouts méconnus de la commune : « le château et l'église. On les voit en arrivant si on fait attention. Les gens disent que Séchilienne n'est qu'une rue, moi je dis qu'ils ne s'arrêtent pas ! » (fig. 16), d'autres ont renchérit « Il y aurait plein de coins à mettre en valeur. », « La Réserve naturelle du lac du Luitel », « Il y a de la diversité animale, un couple d'aigles, et de la flore surtout. La montée en vélo est célèbre », « des tourbières avec une flore et une faune très riches. De belles pavies (chemins empierrés, anciens, qui menaient aux hameaux). Il y avait la Rhodia avant. Il y a une histoire. »

Dans les hameaux, des problèmes sont identifiés avec beaucoup d'acuité par les acteurs interrogés. « Ce qui est dommage, c'est les couleurs des maisons. On en voit qui font tache, qui ne sont plus en phase avec le paysage. Elles le dénaturent. Quand on voit des maisons style Côte d'Azur... ce sont des chalets et de la pierre ici. Il y a bien eu de la restauration, mais pas toujours harmonieuse : à La Bathie, une grange qui a un crépi saumon, une verrue en plein milieu. Nous on a essayé de garder les pierres apparentes pour que ça se confonde dans le paysage. Les gens construisent n'importe comment, et après on s'étonne qu'il n'y ait plus d'eau et de la pollution. », « Des chemins anciens sont très mal débroussaillés. Si les gens ne peuvent pas aller dans la forêt, ils connaissent pas. Le point négatif, c'est que les choses sont laissées à l'abandon, les chemins que les anciens ont fait. ». « C'est moins agricole, mais c'est général. Après ça se boise. Il y a quelques bêtes, heureusement car le jour où il n'y a plus personne, les prés deviennent des bois. ». « C'était sûrement une agriculture presque de subsistance qui a du souffrir. Très morcelée, et personne n'a voulu vendre à son voisin. Il n'y a pas eu de regroupement des parcelles. Il y a des endroits avec des érables, qui avant étaient pâturés ou fauchés. C'est une réponse à la déprise agricole. Concernant les ruines, ça a tendance à s'inverser, elles sont rachetées et retapées. ».



Figure 16. Château de Séchilienne, 06.07.2016, I. Hubert

Les questions démographiques mènent tous les enquêtés à évoquer le tournant, « La population d'ici vieillit et les autres arrivent, ce n'est plus pareil. Avant chacun nettoyait devant sa porte, s'occupait de déneiger. Maintenant c'est quasiment fini. Les gens savent leurs dus mais pas leurs devoirs. Ils savent réclamer. » selon le responsable des services techniques de la mairie. « Il y a des clans, que c'est moins convivial. Par contre la montagne ça reste uni, il y a moins de pièces rapportées ». « Il y a un détachement du bas et du haut. Ils [ceux du bas] n'ont pas envie de s'investir si ce n'est pas pour des trucs personnels. ». L'élue regrette un temps révolu : « Séchilienne a eu une période très active du fait des usines, c'est devenu un village dortoir. Les gens étaient dehors le soir, tout le monde, à discuter sur les bancs. ». Elle tempère : « De jeunes familles avec enfants sont arrivées, ont fait construire ou ont racheté. Tous les hameaux sont à nouveau habités. L'école a grandi. ». La conservatrice de la réserve naturelle du lac Luitel considère « Ils habitent ici pour des raisons budgétaires et pratiques. Des gens pour qui c'est interchangeable, pour qui Séchilienne n'a pas d'identité. ».

Séchilienne a été intégré au périmètre de la Métro (métropole grenobloise) en 2014. Le PLU intercommunal est au stade de concertation : j'ai éprouvé les méthodes en m'infiltrant en tant qu'habitant d'une commune limitrophe de Grenoble, qui était riches et sincères mais très généralistes. Comment une commune telle que Séchilienne pourra y trouver son compte ?

3.4 Saint-Pierre-de-Chartreuse, un passé encombrant

Saint-Pierre-de-Chartreuse est situé au cœur du massif de Chartreuse, à 25 km au Nord de Grenoble. Elle est associée à des patrimoines naturel (la forêt, des sommets emblématiques de moyenne montagne, une faune et une flore particulière) et culturel (le monastère de la Grande Chartreuse, des savoir-faire ancestraux liés à l'agriculture et l'artisanat) très forts, « traditionnels et rustiques » (fig. 17). Ne sont-ils pas un écran de fumée devant d'autres réalités ? Dès le début du 20^e s., le tourisme a débuté, en grande partie de la bourgeoisie lyonnaise : le premier office de tourisme français y est d'ailleurs construit dans les années 30. Dans les années 70, Saint-Pierre tire grand parti de sa station de ski, avant de subir les hiver sans neige dans les années 80 et au début des années 90. Depuis cette époque, la population qui avait chuté à partir de 1950 connaît un fort regain.



Figure 17. Croquis de Saint-Pierre, 06.06.2016, I. Hubert

Les enquêtés décrivent leur territoire : « Une image de montagne, on en a toujours une en vue. Une sensation d'espace même au centre, la proximité de la nature. Il y a l'attrait du monastère, qui imprègne le lieu. » ; « Saint Pierre est très étendu, il regroupe une cinquantaine de hameaux. » ; « on n'a pas les montagnes sous le nez, ce n'est pas oppressant. On est coupé du monde que quand il neige » ; « c'est vert, apaisant. On est « protégés dans nos montagnes », certains diraient enclavés. Pour moi ce sont des remparts naturels, ça me permet de lever les yeux. » ; « c'est beau, montagnard, forestier et froid. Il y a du patrimoine, entre les deux musées, les maisons cartusiennes, la forêt qui est une vraie ressource. ». Et qui peut devenir trop omniprésente : « un environnement trop boisé, trop humide. C'est sauvage. Il y a un patrimoine bâti, beau mais disparate. L'habitat est dispersé, la géographie est compliquée. Je dirais que c'est froid, dans tous les sens du terme. ». Le responsable des services techniques de la mairie détaille « ça se referme, il y a une poussée de la végétation, un recul de la pâture ».

Viennent ensuite des constats sur le cruel manque de moyens de la commune, flagrants dans le paysage : « On agit selon nos moyens qui sont de moins en moins importants. Il faut garder les terrains

ouverts, en mettant des bergers pour pâturer. C'est plus du bricolage qu'autre chose. Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, donc c'est compréhensible. » ; « Ça manque de soin ici ». La bête noire des habitants est finalement le centre-bourg et son Plan de Ville : « Je pense qu'il faudrait un aménagement du Plan de Ville. C'est négligé, les bâtiments sont moches, il y a des voitures. Aucun endroit sympa où se poser. Du côté de la mairie c'est pareil, il n'y a pas de place. Ce n'est pas fleuri. », « Ici les routes sont défoncées et on ne fait rien, ça dégage une image négative. », « Le village est en déclin. Avant, il y avait les sculptures sur bois. Mais ils ont supprimé du budget. Oui, en vrai avec peu de moyens c'est possible de faire des choses. En hiver, c'est de moins en moins animé. », « Ça manque d'activités pour les vacanciers et les résidents comme une salle de spectacle, de sport, une piscine couverte. ». Les transports en commun sont également pointés comme très insuffisants. Le stop est donc très pratiqué.

La raison à tout cela serait « que tout l'argent part pour le ski. On a des impôts monstrueux. », « Je suis inquiet pour le ski, il y a des difficultés de budget. Si on perdait la station de ski, j'ai peur d'une dortoirisation. ». Une habitante me dit « Ça ne communique pas beaucoup dans cette commune. Pas mal de gens sont fatigués, restent dans leur coin. Il y a beaucoup de maisons secondaires, ce qui n'aide pas. Chacun est dans son truc, ça ne se mélange pas. L'ambiance est tristounne, ils sont découragés. Personne ne réagit à ce qu'il se passe. Je parle du gros souci avec la station de ski. Le déclin est progressif. Tout est en suspens, les gens attendent quelque chose. ». La chargée de mission Paysage du PNR de Chartreuse explique que « les élus ont conscience du problème du plan de ville mais ils n'arrivent pas à se projeter dans d'autres choses. C'est surtout le rêve d'une station pleine l'hiver, d'où le parking pour les voitures. Saint-Pierre va continuer à insister sur le ski alpin, ce qui n'est pas une bonne idée. Il y aura de moins en moins de neige, il va falloir passer au tourisme 4 saisons. Comme on n'a pas une garantie d'enneigement. Pour ne pas se laisser mourir. Il y a des initiatives dans ce sens, le trail va continuer de croître. Il y a pas mal de sports de nature en Chartreuse. ». C'est là qu'intervient Raidlight en 2011 (Coste A., Lajarge R., 2015), entreprise de matériel technique de trail, en s'implantant dans le centre de Saint-Pierre qui devient une station pour sa pratique : « Pas grand-chose n'a changé, à part l'arrivée de Raidlight. C'est le seul point positif. ». Le chargé de communication témoigne « On associe la marque Raidlight au territoire de Chartreuse. On promeut la découverte du territoire, des paysages. Nous sommes 45 salariés, ça a créé de l'emploi. La majorité habite ici. 1/3 des salariés vient d'ici. On essaie de sortir de la vision axée sur le milieu alpin et d'aller vers d'autres sources de revenu. Avec l'aide de plusieurs acteurs comme la com com. Pour les activités d'été, le côté « package famille » manque encore à Saint Pierre. La commune ne va pas s'effondrer, elle a déjà permis de pousser dans le sens de la diversification des activités touristiques. Il y a une évolution des pratiques. On doit faire en sorte que la localisation ne soit pas un frein. Même si on est un peu coupé du monde. ». Un habitant soutient Raidlight mais déplore l'enlisement de la commune : « Les gens vivent dans le passé ici. Ici, « c'était », surtout chez les personnes dirigeantes. On n'avancera pas... ». Le contexte actuel n'est pas encourageant : « quand on entend le président de la région, on est perplexe, c'est le retour au tout-ski. Mais les élus restent un temps et partent. ».

Quant à la population, c'est le même constat que dans beaucoup d'endroits. « L'arrivée d'une population « des villes », qui a apporté une mixité sans en être une. Une mixité des points de vue, de façons de regarder la montagne. Ici il y a un manque d'ouverture des mentalités. » « Il y a les familles montagnaises accrochées à leur montagne, les gens de la ville qui rechercheront un cadre de vie et les résidents secondaires. ». Une agricultrice, pourtant habitante depuis 25 ans et exploitante depuis 2003, me raconte : « Les gens [natifs] sont froids, c'est abominable. Des néo-ruraux ou je ne sais pas comment les appeler se sont installés : ça a provoqué une restructuration importante. Là où il n'y a pas eu d'évolutions, c'est l'absence de liens entre le village et les hameaux. Il y a un clivage important entre les gens d'ici et les autres. Ici, l'état d'esprit est « chauvin », sexiste. On n'accueille pas les gens. On a envie qu'ils viennent, qu'ils dépensent leurs sous et qu'ils partent. La logique remontées mécaniques. Pourtant il y a du potentiel, un cadre magnifique. Je ressens ça très fort. Pour moi c'est violent, rude, froid, pas

agréable. Je cumule en plus : une femme, seule, pas d'ici, ancienne ingénieure, qui cultive leur terre. Ils y ont un rapport très fort, la terre c'est le sang. Ils voulaient pas que je cultive leur terre. Ils disaient que j'allais pas y arriver. Mais j'avais envie de leur dire « vous n'avez qu'à la prendre vous ! ». Mais vous allez dire « pourquoi elle reste là ? » C'est mon exploitation depuis 15 ans, je reste ici pour ça mais je me sens pas intégrée. Les territoires continuent à vivre grâce aux néo-ruraux, bobo ou je ne sais pas comment les appeler. Ils ont une culture différente. S'ils restent ça apporte du nouveau. L'idée est de leur faciliter l'installation. C'est vrai que souvent les gens vivent ici et travaillent à la ville. ». Selon la chargée de mission paysage au PNRC, « des familles jeunes qui n'ont pas la même culture paysanne mais cherchent autre chose s'installent. Ici ce n'est pas la banlieue, à la différence du Sappey. Le territoire a la chance d'être à la porte d'agglomération mais c'est aussi un risque. ». Malgré tout, il n'y aura certainement pas d'expansion démographique massive à l'avenir « vu toutes les maisons qu'il y a à vendre ».

La situation politique de Saint-Pierre est particulièrement sensible. Le PLU a été abandonné suite à la démission du précédent maire. Le Parc n'est pas sollicité pour l'élaboration du nouveau PLU. Mais le plus surprenant est que la CC, depuis 2015, a procédé à un transfert de compétence et un PLUi est lancé. Un PADD avait été réalisé en décembre 2014, soutenant tous les enjeux identifiés tels que l'agriculture, le bâti ancien et nouveau, les déplacements, le tourisme à l'année. Mais dans un tel contexte, comment des mesures effectives seront-elles prises ? Ne faut-il pas d'abord penser petit, à l'échelle locale, avec des moyens limités ? Les habitants m'ont en effet dessiné des solutions.

3.5 Le Bourg d'Oisans en coup de vent

En s'enfonçant dans l'Oisans, après Séchilienne, par l'étroite vallée de la Romanche, on arrive à la vallée du Bourg d'Oisans au fond très plat et large de 2 km. L'eau de la Romanche a été endiguée, et la vocation première de cette vallée était l'agriculture, irriguée par celle-ci. Le Bourg d'Oisans constitue un carrefour vers d'autres vallées de haute montagne et porte d'entrée vers les stations dont l'Alpe d'Huez. Les montagnes sombres et abruptes qui l'entourent donnent à voir d'impressionnants plis géologiques (fig. 18). Le Bourg compte environ 3000 habitants, et pour cerner au mieux ce territoire, j'ai tenu à interroger des personnes vivant aussi dans des communes perchées sur les hauteurs alentours et travaillant au Bourg ou en lien, afin de caractériser leurs rapports.

C'est « une plaine au cœur des hautes montagnes très minérales. C'est le carrefour, la ville principale, le cœur du territoire. On y passe forcément. Là où il y a le plus de commerces, d'administrations. En hiver, il y a l'activité en station, qui le rend très passant, en été le vélo. ». Le maire du Bourg d'Oisans donne ainsi sa perception du territoire : « Pour certains, les montagnes sont oppressantes. Pour moi, c'est un cocon, un espace limité avec plein de choses. De la plaine à la montagne, pas trop élevée, ce qui permet d'atteindre toutes les activités. Le Bourg n'a pas de grand code identitaire malheureusement. Il est au pied des grands cols, de l'Alpe d'Huez. Et on peut y trouver tout ce qu'on veut. ». En effet, j'ai parcouru cette ville étonnante au style architectural assez austère, des maisons hautes et plutôt étroites au crépi gris (ou grisé par le temps), mais Bourg d'Oisans m'a semblé très dynamique au premier abord. Des rues piétonnes au revêtement récemment fait, des boutiques touristiques et des tablées de cyclistes néerlandais. Toutefois, si on y regarde de plus près, de nombreux commerces sont à vendre. « Je n'aime pas le cœur du Bourg. L'ambiance est triste l'hiver. C'est la période creuse alors que les gens sont dans les stations.

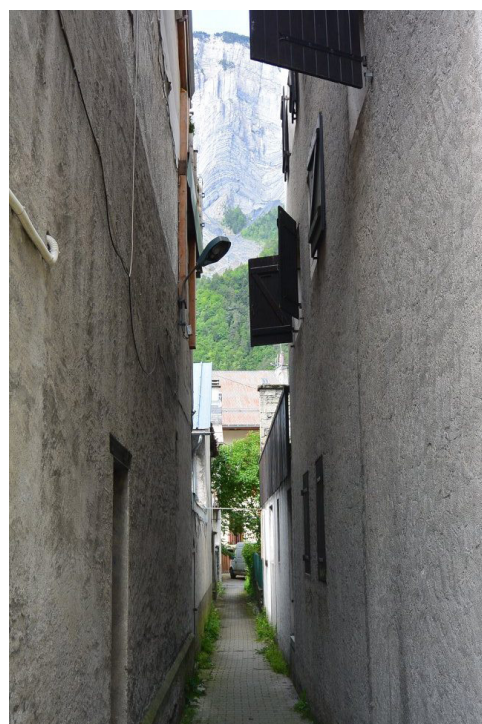


Figure 18. Un béal du Bourg d'Oisans, 26.05.2016, I. Hubert

Avant, ça vivait hiver et été. Les commerces deviennent presque saisonniers. Au Bourg d'Oisans, les commerces ferment (on en a compté 25 fermés ou à vendre). L'activité, la vie sont de moins en moins importantes. » selon une employée de l'office du tourisme. C'est « Un territoire tiré par le ski. J'ai une vraie inquiétude. On est basé sur une mono-industrie touristique. Or le tout-ski n'est pas la solution. Mais comment basculer sur autre chose ? », reconnaît le maire. « On a peur que ça devienne une friche touristique. Dans les grandes stations, le jour où il n'y a plus de neige, qu'est-ce que ça devient ? Et Bourg d'Oisans par conséquent ? Tout tourne autour du tourisme. » Le Bourg d'Oisans est donc très dépendant de ce qu'il s'y passe autour.

L'agriculture est un point délicat soulevé à plusieurs reprises, car la déprise est très importante. De nombreux acteurs m'en ont parlé. Le regard des personnes liées au tourisme est celui d'un potentiel de valorisation qui serait gâché. « En montagne il y a les alpages surtout, c'est l'image qu'on en a, mais pas ici. Ici c'est moins développé, il y a des essais de mise en valeur mais l'identité n'est pas très marquée. Pourtant les gens apprécient beaucoup de retourner aux bases (les locaux ou les touristes). ». Une agricultrice à Ornon, petit village de montagne, explique que « notre activité est une petite action sur le paysage même s'il y a une pression, mais ça va trop vite. Ici on peut être asphyxié, c'est oppressant autant de verdure. Ce n'est pas une anthropisation mais l'inverse. La fermeture des paysages est un point de blocage car l'accès au foncier est déterminant. On ne peut pas imposer. Il y a de toutes petites parcelles dues aux héritages. Nous, les agriculteurs, on n'existe quasi plus. L'agriculture, à part l'affichage... On est des produits touristiques mais derrière il n'y a pas d'actions. On n'a pas du tout de maraîchage, seulement de l'élevage.. Le maraîchage fait appel à du foncier ». Or les terrains constructibles sont limités du fait de zones inondables, et la pression foncière est très élevée.

Concernant la population, on me dit qu'elle est « assez mixte d'un point de vue des ressources. Confortable plus on monte dans les stations. Ici, il y a aussi des gens dans le besoin. Le Bourg concentre les « pauvres des stations ». Là où il y a de la neige, il y a des gens qui ont des sous. Au Bourg ce sont des gens moins fortunés que là-haut. ». Au Bourg d'Oisans, j'ai entendu quelques critiques concernant l'accueil des arrivants, ce qui n'est pourtant pas un phénomène nouveau avec le tourisme et le barrage EDF de Chambon : « C'est délicat de s'intégrer. Ils sont entre eux. Au début c'est plus difficile mais après c'est plutôt chaleureux. En ce qui concerne la mentalité, ça va prendre du temps. Les habitants pur souche sont beaucoup des chasseurs, il n'y a pas de parité homme femme. On va y venir... Ça va avec une génération. Mais même certains jeunes parents sont encore dans cette mentalité. ». Les habitants des petits villages avoisinants ont évité le Bourg d'Oisans qu'ils jugeaient trop urbain, en fond de vallée et impersonnel. Ces villages sont de deux types : soit ils concentrent des jeunes familles dynamiques, un fort tissu associatif « A Ornon il y a de la vitalité, une vie culturelle, des choses qui s'y passent. Le contexte économique n'est pas morose. », une expansion urbaine relativement limitée (si les familles qui s'y installent peuvent se permettre de rénover l'existant) « On a des risques d'avalanche, de glissements de terrain et la loi Montagne qui font que peu de parcelles sont constructibles. ». D'autres sont des villages où il n'y a presque que des résidences secondaires : « Il n'y a pas de vie sur le village du haut, c'est un village « Club Med ». L'argent ne va pas au même endroit, ils ont des belles routes, des fleurs, une station d'épuration disproportionnée qui fonctionne pour 15 personnes en saison. », « ça ne bougera pas beaucoup. Des gens bien comme ils sont, qui ne veulent pas que ça change. On y est bien, dans la nature, au calme, on prend soin de ça. ». Mais ces communes sont menacées par la désertification. J'y vois là un schéma à petite échelle concentrant les mêmes problématiques que de nombreux endroits dans les Alpes, voire le cas de Grenoble et ses massifs avoisinants.

Le PADD du Bourg d'Oisans de 2014 est d'abord axé sur le logement, puis traite des commerces et de l'agriculture : je m'attarderai sur ces deux derniers. Les besoins sont clairement identifiés mais les moyens de mise en œuvre des mesures me semblent légers. Un « règlement facilitant la présence » des commerces de proximité serait mis en place. Un zonage serait fait pour classer en zone agricole, et l'établissement d'exploitations encouragé par « un périmètre de 100 m inconstructible autour des bâtiments d'élevage et une existence et un accès facilités pour des parcelles en prairie à proximité des

élevages en les rendant non constructibles. ». Enfin, concernant l'attractivité du Bourg d'Oisans dans un contexte plus global, le PADD donne une orientation « définir un pôle « cycle » à l'échelle de l'Arc alpin » qui reste floue à mes yeux. Les habitants ont pointé des enjeux qui pourraient venir l'enrichir.

3.6 Lans-en-Vercors sous pression



Figure 19. La « plaine » de Lans : un paysage particulièrement lisible. 07.05.2016, I. Hubert

Une fois que la route s'immisce par les Gorges du Furon dans la « forteresse » du Vercors, ce n'est pas le plateau auquel on s'attendait, mais bien une alternance de longues combes aux pentes douces et de crêtes, qui forment des couloirs ouverts en direction du Sud-Ouest. Lans est dans l'un d'eux. Le paysage en « coupelle » se lit très aisément. C'est un écrin verdoyant. Un habitat étalé, le long des voies structurantes et en hameaux à flanc de coteau. Ils sont gourmands en espace, et ont une disposition qui me fait tout de suite penser à des lotissements. Les sapins plantés dans leur jardin brouillent les étages de la montagne. Des reliquats de haies qui rejoignent la forêt sur le haut des crêtes courent entre des champs, parfois enfrichés. Quelques carrés de conifères en « timbre-poste » se nichent en lisière de l'étage forestier et participent de cette confusion. Quelques fines stries dans la forêt trahissent les routes ou téléskis et fils électriques. Lans est très habité et contraint. C'est de plus une station de ski. Tout ceci laisse présager des conflits d'usage (fig. 19).

Les habitants aiment les alentours de Lans mais n'ont aucun attachement pour le centre du village. Le gérant de l'auberge proche du Pic Saint-Michel déclare « Si j'habite ici ce n'est pas pour être dans le centre. Le problème à Lans est qu'il y a de moins en moins de vie de village. Avant le centre-ville était au Peuil, puis il a été déporté au carrefour de Jaumes. Le village est éclaté, tout est dispersé, les services aussi. », une dame travaillant à la mairie, habitant en périphérie du centre, me dit « J'aime tout ce qui est autour, le paysage. Les balades, le ski l'hiver. Je n'aime pas réellement le centre, il n'est pas très vivant. J'aime tout ce qui se rapporte aux activités extérieures finalement. », « avant il y avait une quincaillerie, 6-7 bars. Un supermarché s'est construit. Il y a eu un déclin des commerces du centre-bourg. », « C'est dommage qu'il n'y ait pas de centre, de vrai centre avec une rue piétonne. Il faudrait que ce soit plus ramassé. ».

Les habitants enquêtés font part de l'explosion démographique, qui est la plus spectaculaire parmi les communes que j'ai étudiées, et de leur crainte de périurbanisation, déjà entamée. « En très peu de temps la population a doublé. D'où des infrastructures construites à la va-vite, souvent mal faites. C'est un peu le rêve de la petite maison dans la prairie qui a débarqué, l'« habiter à la montagne ». ». Un mode de vie qui est un choix selon une élue : « C'est parfait pour quelqu'un qui aime la tranquillité, la nature. C'est sûr qu'il faut chauffer la maison, c'est plus cher. ». Le gérant de l'auberge ajoute « Moi aussi j'ai habité à la ville, mais je n'ai pas les mêmes attentes qu'eux, car on n'a pas le même vécu. « On » n'admet plus les rigueurs d'une région, s'il fait trop froid, plus personne ne sort. Les gens ne veulent que les avantages de la ruralité mais se plaignent des trottoirs pas déneigés, veulent un ciné. ».

« Je n'aime pas Engins et Saint Nizier, c'est périurbain, il n'y a pas de vie. J'ai peur que ce phénomène arrive à Lans. Plus on s'éloigne de la Métro, plus les villages sont vrais. Je n'aime pas ce qui est près de la Métro. Ce sont les gens et l'activité économique qui ont rendu ça comme c'est. ». « On a plus de 50 % de population périurbaine. Je trouve que le brassage, c'est bien, mais le problème c'est la quantité, le juste équilibre. Il faut arriver à combiner les choses. Les prix ont flambé avec ces nouvelles

arrivées. Les types de la région, ouvriers ou agriculteurs, ne peuvent plus se payer une maison comme les ingénieurs qui travaillent dans la vallée. En bas dans la vallée il y a CEA, CENG, la presqu'île où des ingénieurs travaillent, leurs salaires sont élevés, ils peuvent se permettre une maison à 500 000 euros. ». Ils me présentent la situation foncière de la commune pour appuyer leurs propos : « On a fermé à la construction. Maintenant les terrains sont plus petits mais plus chers. Or on perd 2 classes à l'école cette année, si on en perd encore, on réouvre la construction. ».

Bien évidemment, on ne peut parler de Lans sans évoquer sa station de ski, sujet délicat. Selon le gérant de l'auberge, ancien moniteur de ski de fond, l'engouement pour le ski alpin n'est pas en accord avec le territoire qui s'assimilerait plutôt à une montagne à vaches, « des hauts plateaux avec des clairières ». « Avant c'était connu comme une station familiale avec les enfants. Maintenant, ils ont fait un nouveau logo très carré, rigide qui est censé représenter une station plus sportive, moins douce. C'est l'image du Vercors qui a été donnée pendant des années, celles des activités exclusivement hivernales. Du côté des activités estivales, on avait un peu de rando et le VTT. Mais on n'a pas su prendre le virage dans ce sens à l'époque, on a tout mis dans la neige. Alors que la neige ne fait que trois mois dans l'année, il faut vivre les neuf autres. Pour évoluer, ils ont mis un golf à Corrençon, une piscine à Méaudre, à Lans il n'y a rien. On n'a presque plus de lits touristiques. ». L'élue me raconte qu'« il va y avoir une retenue collinaire, je trouve que c'est une bêtise. Là on fait beaucoup d'histoires sur le changement climatique, ce sont des histoires politiques. ». Le gérant de l'auberge défend l'agriculture, soumise à une immense pression qui découle des tendances précédentes : « L'agriculture, la sylviculture sont essentielles. Ils ont fait le paysage. J'ai des photos du début du siècle, il n'y avait pas de forêt, tout était en herbe, de la pâture. Le pire est qu'ici il y a une mentalité écolo. Mais les producteurs ne veulent pas du bio, ils veulent du local non bio. Avant on mangeait naturellement, localement. C'était simple. ».

Le PADD de 2013 recense absolument tous les aspects cités. Les orientations sont de recréer une centralité en conservant et encourageant les commerces, l'implantation de services et espaces culturels, et en densifiant le centre. Il s'agit aussi de respecter les types de bâti historiques. Le ski alpin ne devrait pas faire l'objet d'investissements autre que « la restructuration du pôle d'accueil en front de neige et développer un modeste réseau de neige de culture sur les secteurs les plus sensibles. ». L'agriculture existante devrait être conservée. Depuis l'établissement du PADD, les élections régionales ont certainement modifié les orientations, notamment pour le ski alpin.

Dans ces communes de vallée, de piémont, de moyenne et haute montagne, j'ai questionné des acteurs : certes, l'échantillon était réduit, les biais nombreux. Au-delà de ça, les constats se répètent, se croisent, se complètent souvent, se contredisent parfois – rarement -. Assez pour que je conclue que ces six communes étaient un angle d'approche nécessaire pour percer les problématiques des territoires alpins à jour. J'ai vu que les habitants étaient au fait des enjeux de leur commune, et en privilégiaient certains par rapport aux préoccupations des politiques publiques. Ont-ils également une vision plus globale des enjeux de la montagne ?

4. Une sensibilité alpine au-delà du territoire de leur commune

Pour mener ce sujet, j'ai procédé en plusieurs étapes. Je leur ai d'abord demandé s'ils se considéraient plutôt habiter en vallée, en piémont ou en montagne. Dans toutes les communes, au moins une personne m'a déclaré se sentir en montagne. Même à Bernin, une élue m'a dit qu'elle se sentait en montagne quand elle était dehors. Les villages où tout le monde se considère en (moyenne) montagne sont Saint-Pierre, Saint-Pancrasse et Lans. Quant à Séchilienne, ceux habitant les hameaux d'altitude déclarent habiter en montagne, et les autres en vallée à portée de la montagne. Au Bourg d'Oisans, ce serait une « plaine au cœur des montagnes », « dans un territoire de haute montagne », mais jamais en vallée uniquement.

Ensuite, je les ai incités à décrire leur territoire en cercles concentriques du plus proche au plus lointain. Les montagnes sont apparues à chaque fois, en premier lieu parfois ou en dernier. Plus rares étaient ceux qui parlaient de ce qu'il y avait au-delà, d'autres vallées, la ville... (fig. 20)

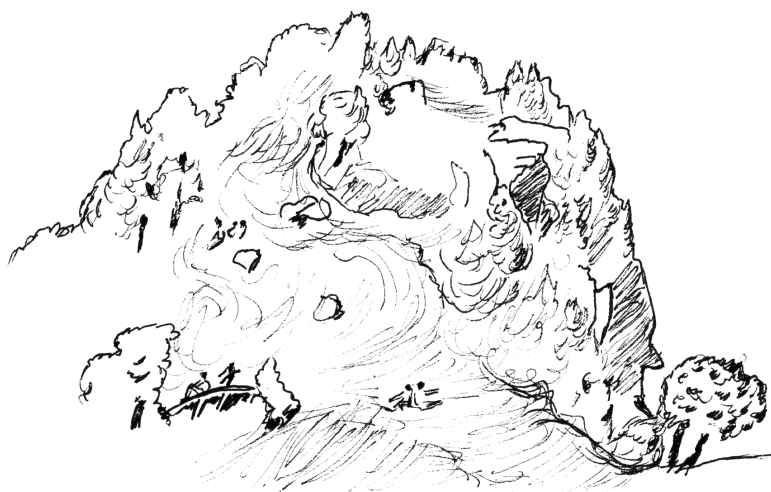


Figure 20. La montagne, 07.05.2016, D. Hubert

Au terme de l'entretien, j'ai souhaité qu'ils se positionnent sur l'avenir de la montagne. Tous ont connaissance d'enjeux globaux. Leur vision est loin d'être simplificatrice, ils différencient les territoires de moyenne et haute montagne, les communes portées sur le tourisme ou autre chose, celles à proximité des agglomérations et les plus isolées, les communes aisées comme les moins riches. La pratique du ski alpin a été largement évoquée. Les enquêtés ont des degrés différents d'appréhension du réchauffement climatique : « la haute montagne n'est pas tant menacée que ça », « il y aura de gros impacts dans les stations de

moyenne altitude, dues aux évolutions climatiques. Ce n'est pas nouveau mais ça s'accroît. Il y a des choix stratégiques à prendre mais les habitants ne sont pas toujours prêts, surtout quand ils dépendent directement des retombées économiques. Et les grosses stations de plus haute altitude sont toujours dans la course, au moins dans les 30 prochaines années. ». Or « on pourrait éviter le tout neige mais le plan régional ne va pas dans ce sens. Il y a un conflit politique. Les conflits d'usage vont s'accroître, c'est tendu. Il y a un consensus à trouver. Cette alchimie peut faire des dégâts d'un point de vue environnemental, voire un massacre en moyenne montagne, mais après je ne suis pas contre l'urbanisation, il faut évoluer. ».

Toutefois, les acteurs plus proches de la haute montagne, notamment au Bourg d'Oisans, sont plus alarmistes quant aux grandes stations d'altitude. « J'ai une vraie inquiétude. On est basé sur une mono-industrie touristique. Tout est beaucoup trop lié au ski. Les villages en dépendent fortement. On continue à investir dans des choses dépassées. Or le tout-ski n'est pas la solution. Mais comment basculer sur autre chose ? Le tourisme en été ne rattrape pas. On va essayer de ne pas faire du VTT comme on a fait du ski, pour ne pas que ça devienne une catastrophe. ». Il transparaît nettement que les acteurs locaux n'ont pas confiance en les politiques publiques : « Les pouvoirs publics n'ont pas compris. Ils misent sur le ski alors qu'on est face au réchauffement climatique. Aujourd'hui il faut prendre des mesures, pour la diversification. Il existe des territoires qui ont intégré ça, mais ici on est à la traîne. Je suis en colère. C'est lié aux politiques, il faut que les personnes changent, les élus des grosses communes. ». « Il y aura des solutions dans la montagne pour maintenir les activités de sport d'hiver, on en viendra au tout artificiel. On est dans un engrenage vers toujours plus, on terminera à skier avec un toit sur la tête. ». Ou « Les gens vont aller skier dans les pays de l'Est. En France, aucun territoire n'a vraiment pris le bon virage. ». Les craintes sont dans ce cas ciblées sur l'économie des territoires principalement, et dans un second temps pour l'environnement, avec les infrastructures lourdes liées au ski.

Des préoccupations se cristallisent autour de l'avenir de la population, et sont souvent rapportées au phénomène de « dortoirisation ». Encore une fois, c'est avec une grande acuité qu'ils dépeignent des enjeux qui ne sont pas si évidents qu'un dépeuplement ou une « colonisation » massives. Ainsi, le « cadre de vie » pourrait être un motif d'installation de « néo-ruraux », donc de croissance

démographique, mais seulement à condition que la commune soit relativement à proximité d'une ville importante. « Les gens ont tendance à aller vers la périphérie, ont envie de sortir des quartiers urbains, de revoir la vision de la montagne. », « les communes pas très éloignées des agglomérations n'auront pas de soucis. Dans un rayon de 30 km de Grenoble. Ce sont des gens qui recherchent la qualité de vie, sont prêts à faire du trajet, ou télétravail pour s'installer sur un bout de terrain pas trop grand, pas difficile à entretenir. Par exemple les balcons de Belledonne ou le plateau du Vercors. Nous ne sommes pas une région de déprise, même plutôt riches. Les gens sont prêts à faire 3/4 d'heure de route pour aller travailler. Et celles qui marchent avec le tourisme, qui ont des ressources. ». Ce type de configuration entraîne le phénomène de « montagne dortoir ». Cependant, une habitante de Lans-en-Vercors tempère ses propos car « s'installer en montagne a un coût. J'ai entendu que les jeunes familles restent plus en plaine qu'en montagne, avec l'augmentation des prix des carburants. ». Et ce paysage de montagne si prisé risque de se banaliser et à terme perdre son attrait initial.

De nombreux enquêtés ont reconnu que les emplois locaux étaient en déclin. L'agriculture, la sylviculture de montagne ont largement été évoqués. « L'autonomie va se perdre. Par rapport au travail. Il n'y a plus de bêtes, plus personne ne vit de son exploitation. Il faut avoir autre chose à côté, on peut plus vivre de 3 bêtes, la réglementation est bien trop lourde. ». « Si le gouvernement ne fait rien, il n'y aura plus d'agriculture. Les jeunes ne viendront pas. S'il n'y a plus de moutons, les alpages seront en friche. L'agriculture de montagne permet d'entretenir les sentiers, les paysages. ». Tourisme, agriculture, sylviculture, sont évidemment étroitement liés, mais pas toujours de la façon dont on le croit. Une femme exploitant une bergerie m'a fait remarquer que « les gens viennent pour la neige au ski et pour les paysages en vélo. Si on n'a plus de neige et si les paysages se ferment... Je ne crois pas que ce soit aussi agréable de faire du vélo enfermé dans la forêt. ». « L'agriculture de montagne ne sera possible qu'à condition d'avoir une AOC ou une labellisation. Je suis pas sûre qu'il y ait encore beaucoup de petits agriculteurs. Beaucoup sont vieux et n'ont pas d'enfants qui reprennent. ». Pourtant, un élu de Saint-Pancrasse souligne « dans les domaines agricole et forestier, ce sont des filières bien organisées, les préoccupations sont bien identifiées. Ce sont les communes qui sont les acteurs pour les maintenir développés. ».

D'autres possibilités d'emplois sont plus difficilement repérables, quand bien même « les territoires continuent à vivre grâce aux néo-ruraux, bobos ou je ne sais pas comment les appeler. Ils ont une culture différente. S'ils restent ça apporte du nouveau. L'idée est de leur faciliter l'installation. C'est vrai que souvent les gens vivent ici et travaillent à la ville. Il faut leur donner envie de travailler ici. C'est possible ! Ça permet un renouvellement de la manière de voir les choses. ».

Le cadre de vie peut paradoxalement être vecteur de dépeuplement dans des cas précis où le foncier est devenu extrêmement cher car limité, donc réservé à une élite : « Dans les toutes petites communes de montagne, s'il n'y a pas de gros groupe pour un hôtel, il n'y aura plus personne. Comme à Villard-Reymond. A Vaujany, il n'y a que des anglais et 4 habitants à l'année. C'est trop cher, alors ils viennent racheter le patrimoine. ». « Ça va rester le petit coin de paradis pour ceux qui ont une maison, la valeur augmentera beaucoup. Elles vont être recherchées, c'est un bon cadre de vie. ». Un village de vacances, déserté de services et commerces à l'année en est malheureusement le résultat.

Le tableau brossé n'est pas toujours si noir : « la montagne est attachante même si tout ne va pas bien. Des jeunes qu'on croyait partis faire leurs études reviennent travailler. ». Par le statut même de mes enquêtés, des solutions se sont dessinées. En effet, les enquêtés ont une conscience de la montagne, des Alpes et de leurs particularités, qui n'est ni idéalisée, ni catastrophiste. Je ne peux pas affirmer que cette conscience est suffisante pour créer un lien entre les communes de montagne.

Dans mon travail, je me suis en partie référée à une typologie des paysages pour choisir des communes représentatives. Au terme de cette partie, elle ne fait pas sens selon moi, est réductrice et parfois stigmatisante, à l'image de Saint-Pancrasse au paysage qualifié d'« émergent », Séchillienne

« marqué par de grandes infrastructures, Saint-Pierre « naturel », Le Bourg-d'Oisans « agraire » et Lans-en-Vercors « rural-patrimonial ». Je raisonne plutôt en termes de ressentis de ces territoires et d'enjeux identifiés par les habitants et acteurs locaux. La perte de centralité des villages, le déclin des commerces, l'étalement périurbain, les lotissements en décalage avec le paysage, la fermeture des paysages liée à la déprise agricole, le déclin des stations de moyenne montagne, tout ceci revient. Ce sont les raisons et l'ampleur qui diffèrent. Je remarque que les récits des habitants et acteurs locaux ne sont pas un instantané du paysage qui les entourent, car ils invoquent le passé, le présent et le futur. Pour autant, le passé ne leur sert pas systématiquement de référentiel qu'il faudrait à tout prix maintenir. Le plus grand nombre aspire au mouvement. Bien sûr, ils ne savent pas forcément comment l'infléchir vers ce à quoi ils aspirent, ce paysage ou cadre de vie. Pour moi, parler de cadre reviendrait à un instantané bien délimité dans le temps et l'espace, je laisse donc le cadre de côté au profit de la « vie » dans cette notion.

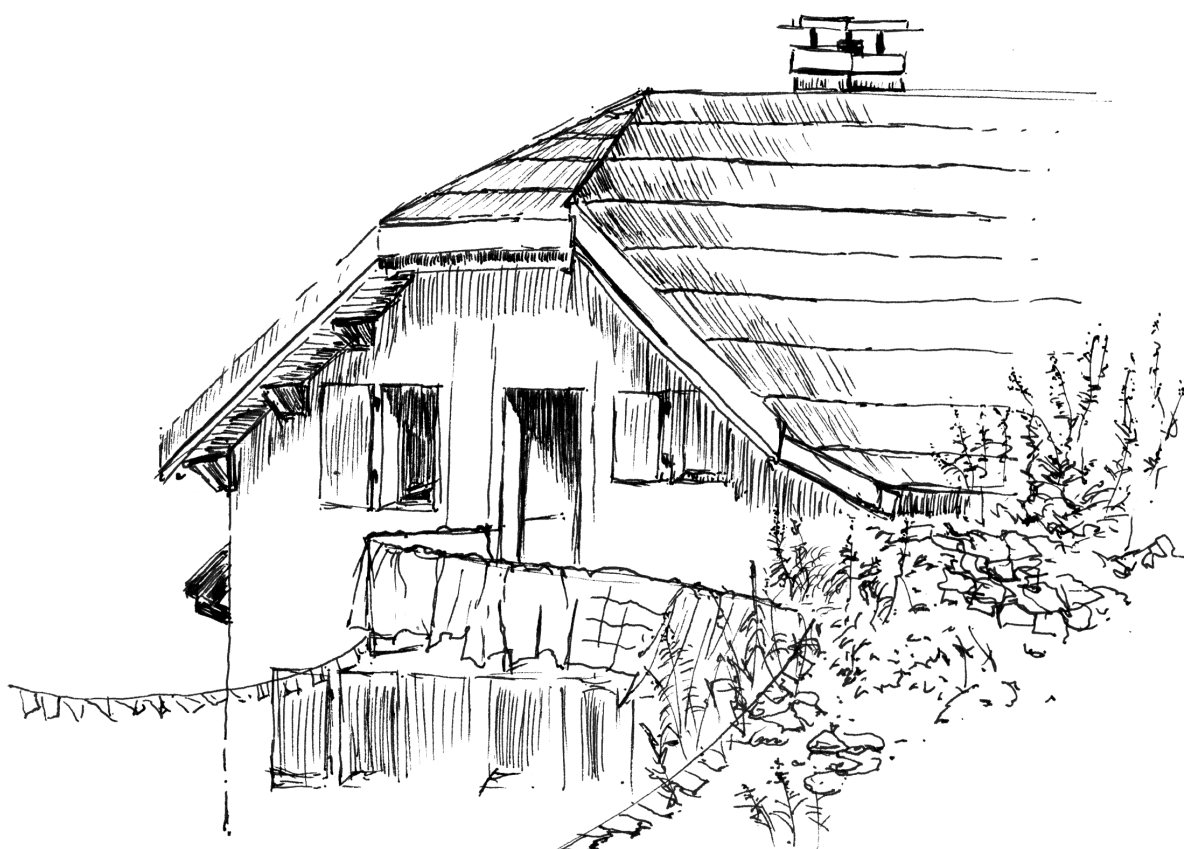


Figure 21. Refuge des Souffles, Villard-Loubière (05), 27.08.2016, I. Hubert

III.

Les acteurs locaux et les habitants alpins parlent de leur paysage souhaité

Les personnes que j'ai enquêtées ont dressé un diagnostic de leur commune dans les règles de l'art. Je les ai ensuite incitées à me dire comment ils veulent habiter leur territoire. Par souci de clarté, j'ai fait correspondre les enjeux qui ont été identifiés dans la partie précédente, par commune, avec des leviers potentiels d'action suggérés par les acteurs. Ils sont à plusieurs niveaux et requièrent chacun des moyens et des acteurs variés. J'ai tenté de les retrouver dans l'écheveau des réponses. J'ai questionné ensuite les liens qui liaient les habitants à leur mairie et leur implication possible dans la vie de la commune. Enfin, les enquêtés se sont positionnés sur l'échelle d'action qu'ils pensent judicieuses pour tendre vers les souhaits de façons de vivre qu'ils ont préalablement nommés.

1. Enjeux et leviers d'action des territoires

Les tableaux suivants reprennent les enjeux identifiés et les leviers d'action proposés au niveau de la commune d'une part et par des acteurs parmi les personnes enquêtées d'autre part. J'ai cherché à préciser quels sont les acteurs potentiels amenés à y participer. Dans le but ultime de rendre ce travail opérationnel et effectif sur les territoires, j'ai identifié les pistes sur lesquelles CIPRA France pourrait engager un travail.

Tableau 3. Bernin, une mairie active et des projets à consolider avec les commerçants et habitants

Enjeu, attente	Levier d'action, initiative de la commune	Levier d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
Conserver un esprit de village	* Projet de rénovation « Cœur de village », réaménagement de la place centrale, constructions de commerces et logements pour personnes âgées et sociaux	Ouvrir le café le matin et le samedi	Habitants, Bistrotier
Endiguer l'étalement des lotissements	* PLUi		Habitants, Agriculteurs
Éviter les nouvelles constructions peu intégrées		- Inciter les promoteurs à la qualité architecturale - à ne pas se calfeutrer derrière des haies imposantes	CAUE de l'Isère, Habitants, Communauté de communes
Atténuer la coupure créée par la départementale	Aménagements dont ralentissement		Communauté de communes
Calmer le trafic	Améliorer la desserte des cars Transisère * Tentatives de sens unique, mais c'est tombé à l'eau.	* Projet de voie piétons/cycles	Département, Saint-Nazaire-les-Eymes, Crolles, Bernin, voire l'intercommunalité, ADTC, association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes de la région grenobloise
Contre le déclin des commerces, ne pas se laisser aspirer par ceux de Crolles	* Inciter l'installation de nouveaux, dont un bureau de tabac, une épicerie. Recherche active d'un repreneur pour le tabac-press sans succès pour le moment alors qu'ils ont réussi à récupérer la licence.		Association solidaire des commerçants
	Conforter les commerces existants	* Continuer à faire ses courses à Bernin	Habitants, Association solidaire des commerçants
Soutenir l'agriculture	Promouvoir la coopérative agricole, dont un vigneron en agriculture biologique	Protéger les champs de noyers, les replanter	Réseau d'agriculteurs, Propriétaires des champs
Préserver le Cône de Manival	* PADD		Vignerons en agriculture biologique
Se réapproprier le bas du village délaissé, en fond de vallée		Réaménager les berges du ruisseau de Craponoz qui descend du Haut-Bernin et constitue la limite avec Crolles	Habitants

* Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
 Soufflé par...
 projet déjà engagé
 habitant(e)
 communauté de communes
 paysagiste

Tableau 4. Saint-Pancrasse, un fort enjeu pour recréer du lien entre natifs et nouveaux arrivants : propositions émanant des habitants

Enjeu, attente	Lever d'action, initiative de la commune	Lever d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
Éviter la résidentialisation, la dortoirisation	* Maintenir le peu d'activités économiques et touristiques PADD	- Donner envie de rester y travailler, créer de l'emploi	Habitants, Entreprises
Améliorer le centre pour le piéton		Sécuriser la route	
Limiter l'enrichissement, garder une lecture du paysage	* S'appuyer sur les compétences du PNR de Chartreuse		PNR de Chartreuse Agriculteurs
Recréer du lien entre anciens et nouveaux		- Le renouveau du bar La Marmotte Bleue Conforter le tissu associatif (beaucoup d'associations portées par des natifs, événements fédérateurs)	Agriculteurs Habitants Acteurs de la culture Communauté de communes
		Organiser du covoiturage	Habitants
		Cours de déneigement pour débutants	Habitants
		Grési 21	Habitants

	Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
*	projet déjà engagé
Soufflé par...	habitant(e) paysagiste

Tableau 5. Séchilienne, une commune qui fourmille d'idées derrière un triste visage

Enjeu, attente	Lever d'action, initiative de la commune	Lever d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
Améliorer le « village-rue »		* Ralentissement dans le cadre de la Métro	Communauté de communes Habitants
Faire venir d'autres commerces	Se baser sur des ressources existantes : artisanat, petites entreprises. Ou ayant existé : Rhodia avant, tissage non loin		Habitants, Commerçants, Entreprises (1083...)
		- Exemple de dépôt de pain entre 18-20h, se basant sur une étude des habitudes des habitants - un marché de l'après-midi, pourquoi pas avec des producteurs locaux	Commerçants Étude de la communauté de communes Agriculteurs
Mettre en valeur les atouts cachés	* Faire parler de Séchilienne pour d'autres ruines, restaurer le château et son parc : un mur d'escalade, le bassin, un parcours sportif, le château comme point de départ, ralliement pour des courses de trail. Le dossier pour l'aménagement du parc a été monté mais pas retenu. Ce n'est pas un projet structurant selon le conseil général. « Il faudrait faire un spectacle dans le parc, amener du public, faire revivre le site. Ne pas le laisser à l'abandon. »	Restaurer le château	Experts, acteurs de la culture Habitants FFME Association de pêche Association de trail (Raidlight...)
	Faire connaître la Réserve Naturelle du Luitel	Permanence au chalet de la réserve. * « J'ai récemment essayé de joindre la maire. J'avais déjà proposé de présenter les études, d'organiser une soirée, c'est possible. Les randonneurs m'avaient contactée pour une sorte de conférence, ils étaient montés à pied. C'est possible d'organiser des choses. Si la commune ne fait pas forcément le lien, ce n'est pas moi qui vais le faire. C'est pour ça que j'ai contacté la maire. »	ONF Association de randonneurs
		Plus raconter l'histoire que les aspects techniques écologiques. * Qu'ils prennent un stagiaire de Master en Histoire, qu'il fasse une enquête sur la commune, motive les anciens pour recenser des témoignages. Des gens moteurs qui ensuite peuvent être là dans la durée.	Étudiant Habitants
Recréer du lien entre les habitants	* Jardin participatif au lotissement Maisonneville	- Monter une association sur l'histoire de Séchilienne, avec des témoignages des anciens etc. Les anciens pourraient transmettre l'histoire de la commune. - Créer des lieux pour la cohésion, rendre la salle des fêtes plus agréable - Créer un lieu pour les adolescents - Kermesse, vide-grenier pour réinvestir le champ de foire	Habitants Agriculteurs des Charmettes (anciens) Club
Réhabiliter l'école	* En projet	Les parents sont prêts à repeindre	Habitants, élèves
Relancer l'agriculture, maintenir l'existante		- Installer un maraîcher, - Faire un marché le mercredi après-midi. Les gens font jouer leurs enfants. Entre 15 et 20h.	Réseaux Bienvenue à la ferme et Route des savoir faire Agriculteurs
		- Club d'équitation	
Entretenir les sentiers des anciens	* Reconstruire les pavies jusqu'au Luitel Journée propre	* Faire participer les jeunes à la reconstruction des pavies, au débroussaillage	Bénévoles ou autre
Gérer la forêt		Percer des clairières, les équiper en poubelles, barbecue, endroits pour se poser, les sécuriser. Avec le réchauffement climatique, les gens recherchent la fraîcheur.	ONF Association de randonneurs Métro

	Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
*	projet déjà engagé
Soufflé par...	habitant(e) agriculteur/trice conservatrice de la RN du Luitel communauté de communes

Tableau 6. Saint-Pierre-de-Chartreuse, une mairie silencieuse et quelques acteurs moteurs

Enjeu, attente	Levier d'action, initiative de la commune	Levier d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
Aménager le centre-bourg	* Etude abandonnée depuis	Aménager le Plan de Ville	
Relancer les activités		Relancer les sculptures sur bois et sur glace	Acteurs des milieux de la culture Office de tourisme
		Projet d'un SEL. « Par exemple, un ancien pourrait consacrer une heure à nous apprendre des choses sur les champignons auxquels on ne connaît rien, et nous lui retaper un truc (ordi, portable...). Ca a fait un flop auprès de la mairie. »	Habitants...
Améliorer les transports en commun		* Site interne de covoiturage, "mon mari est à l'origine du site de covoit de St Pierre. Le but était d'être écolo aussi. »	Habitants
		« Si on avait un bus ce serait mieux (mais ils ont proposé comme horaire 6h45 pour être au lycée du Grésivaudan à 7h50... trop galère). Il faudrait des petits bus qui puissent passer par les petites rues pour ne pas avoir à faire le détour. »	Département
Favoriser le discours entre la commune et les habitants concernant la station			Habitants
Diversifier le tourisme, tourisme 4 saisons		* Raidlight à conforter « Valoriser le terroir, les musées, les activités de montagne et de loisirs sportifs. Il faudrait que ce soit inclus dans un pack complet. »	Office de tourisme (Raidlight) PNR entreprises
Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants		Leur donner envie de travailler ici	
Favoriser agriculture	* Faire pâturer, « bricolage »	* Aide à se structurer en filières et promotion des circuits courts. "il y a encore des marges de progrès sur les circuits courts. Ca marche, ça va s'accroître, c'est limité mais ça va se développer. Par contre ça ne va pas forcément suffire à empêcher la forêt de gagner du terrain. L'élevage laitier est un secteur problématique, les agriculteurs ont tous plus de 50 ans, alors que c'est la principale source de maintien des paysages ouverts. Actuellement il y a principalement de la polyculture à proximité des villages."	PNR Chartreuse Agriculteurs...
Entretenir le patrimoine		Rénover l'hôtel du Grand Som	Habitants

* Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
 projet déjà engagé
 Soufflé par... habitant(e)
 PNR Chartreuse
 paysagiste
 commercial de Raidlight

Tableau 7. Bourg d'Oisans, une mairie active mais pas sur les sujets sensibles

Enjeu, attente	Levier d'action, initiative de la commune	Levier d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
Faire du Bourg-d'Oisans un endroit où l'on s'arrête		- Inciter les gens à rentrer, mettre des parkings à l'entrée, mieux aménager le rond point. - Plus développer l'aspect communication.	Habitants, tourisme, Office de Commerçants
Raviver les commerces de proximité	* Installer de nouveaux commerces dans le projet de l'Îlot Viennois Empêcher une trop forte saisonnalité des commerces en privilégiant des commerces de proximité	Créer une sorte de carrefour de tout ce qui a trait au bien-être (cabinet de thérapeutes, ateliers, expos...). Relayer les informations. Une projection d'un film sur le vin bio à la Maison du Parc	Habitants, Commerçants, Agriculteurs, PN des Écrins
Le rendre indépendant des grandes stations		- tourisme sur les minéraux, le passé industriel... * - activités adaptées/adaptables aux non-pratiquants de la montagne	Experts, acteurs de la culture Habitants des Écrins PN
Relancer l'agriculture contre la fermeture des paysages		* - Essais d'association foncière pastorale mais ça a eu du mal à décoller. * - Débroussaillage Agritourisme, on pourrait en avoir. C'est dans tous les tuyaux, européens et régionaux. Implanter du maraîchage : des fermes communales	Agriculteurs (Chambre d'agriculture et autres réseaux, Route des Savoir-Faire) Office du tourisme Habitants Agriculteurs
Éviter le schéma des villages « club med »		Orientations pour les constructions Inciter les gens à louer et à rénover plutôt que construire	CAUE Isère
Un développement raisonné	* Devenir un territoire à énergie positive	* - Le Plan Climat est aussi un levier économique : concernant la rénovation, les énergies renouvelables - d'autres formes de tourisme (scientifique, environnemental - réintroduire des végétaux et points d'eau en ville pour contrer la chaleur	Entreprises Scientifiques Office du tourisme Habitants Paysagiste

* Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
projet déjà engagé
Soufflé par...
habitant(e)
commerçant(e)
office du tourisme
agriculteur/trice
communauté de communes

Tableau 8. Lans-en-Vercors, la mairie enchaînée à un tourisme hivernal délaisse ses habitants et agriculteurs

Enjeu, attente	Levier d'action, initiative de la commune	Levier d'action soufflé par d'autres acteurs	Acteur(s) potentiel(s) à impliquer en plus de la commune
raviver le centre-village	* Recréer une centralité	* Regrouper les services/commerces, rue piétonne	Habitants, Commerçants
	* Maintien de tout ce qui a une vitrine sur la voie publique en rez-de-chaussée		
		* Création d'un centre médical par un médecin local	Médecins
Faire en sorte que la périurbanité soit bien vécue de tous	* Réguler via le PLU	- Des activités fédératrices Coopérative agricole, AMAP, marché de producteurs locaux - * - soigner l'école	Agriculteurs Habitants Acteurs de la culture Communauté de communes
Diversifier l'offre touristique	Miser sur le tourisme intersaison	Miser sur le tourisme intersaison	tourisme... Office du
Maintenir l'agriculture et la sylviculture		Privilégier les filières locales, pas forcément bio	Habitants Agriculteurs

* Action sur laquelle la CIPRA peut intervenir
projet déjà engagé
Soufflé par...
habitant(e)
agriculteur/trice

2. Quelle implication des acteurs et habitants ?

2.1 Bernin

Les habitants que j'ai interrogés ne s'étaient encore jamais impliqués dans un projet avec leur commune et ne souhaitaient pas s'engager dans un éventuel projet. Le tableau 3 le laissait présager. La fleuriste de Bernin était pour sa part très active dans une association solidaire des commerçants née depuis la fermeture du bureau de tabac, qui organise des événements festifs. Une élue m'a dit que Bernin

était dotée « de gros mouvements associatifs qui sont actifs, font bouger la commune. ». Pourtant, en dehors des associations « C'est très rare que les habitants sollicitent. ». Un élu chargé du projet Grési 21 pour l'installation de centrales villageoises explique « Ici, on a une sensibilité plutôt urbaine. D'un point de vue technique et de l'acceptation, c'est compliqué. Sur le Plateau, il y a une sensibilité plus proche de ces communes isolées. Les habitants sont plus actifs, plus présents, ont mis plus d'énergie pour faire avancer le projet. A Bernin il y avait de l'intention mais moins de mobilisation sur le long terme, c'est lié au profil des habitants. ».

Il y a néanmoins une volonté de pratiquer la concertation mais les résultats sont contrastés, voire contradictoires. L'élu raconte la mobilisation lors des réunions publiques : « On a fait des réunions publiques, pour chaque grand projet. Les gens de Bernin sont plutôt actifs. A titre d'exemple, pour 3000 habitants, il y a eu 4 listes électorales, au-delà du fait qu'il y avait une certaine opposition au mandat précédent, c'est important, il y a eu une forte implication. Aux premières réunions publiques, ils étaient nombreux, ils nous attendaient au tournant. Puis la mobilisation a baissé car auparavant ils avaient des inquiétudes puis ont été rassurés. ». Il explique leur manière de procéder : « Si on a des projets qui touchent à la voirie, on consulte les riverains seulement, si c'est de plus grande ampleur c'est tout le monde. On est une commune où la concertation fonctionne bien. Le niveau local est le bon niveau. Quand on veut rétrécir, l'équipe municipale peut s'appuyer sur le dialogue avec les habitants, ou pas. Nous, à Bernin, on le fait, mais pas sur de trop petits projets. Par exemple, pour la rénovation du cœur de village qui est un projet très impactant, on se doit de le présenter, de recueillir les avis, les réactions. ». Le projet est donc déjà ficelé et présenté aux habitants. Une autre élue berninoise se positionne « Il y a des appels à concertation, c'est très difficile la démocratie participative. On croit en faire mais pas comme il faudrait. Chacun a sa représentation, il faut un temps très long. Parfois il y a des maladresses, parfois c'est bien. Il faudrait solliciter au moins les riverains à chaque fois, c'est difficile de s'en emparer. ».

2.2 Saint-Pancrasse

Parmi les habitants, j'ai eu la chance de tomber sur des personnes engagées dans la vie de leur commune, ce qui ne signifie pas qu'ils le soient tous. L'élu que j'ai interrogé donne sa vision de la commune « Ils ne sont pas demandeurs que la commune change, ils veulent un cadre de vie sympa pour leurs enfants, où ils puissent faire des balades... Notre action consiste à dynamiser le peu de tourisme et d'économie pour éviter de rendre la commune uniquement résidentielle. La plupart des gens ici travaillent en ville (en vallée). Il y a des problématiques de transport. ». Il relate les décisions contre lesquelles il y a eu des levers de bouclier, un projet de tunnel du département qui leur fermait une route 3 mois, un projet d'aménagement immobilier qui a été abandonné, la fermeture hivernale de la route vers un col dont les habitants n'avaient pas été informés...

Une femme habitante de longue date est très active dans des associations propres à la commune, tandis que le jeune couple installé depuis deux ans adhère à des associations et projets à plus grande échelle, surtout celle du Plateau. « On adhère au Grand Tétraz. Ce sont à la base 3 anciens des 3 villages qui se réunissent pour discuter... 2/3 des habitants du Plateau y adhèrent. Pour organiser du covoit, le bouquin réédité sur les Petites Roches. Il y a des apiculteurs qui transmettent leurs savoirs via ça. ». Et « concernant la démolition du centre de jour [les anciens établissements de santé de Saint-Hilaire], portée par le département, le PNR de Chartreuse porte le nouveau projet ensuite (comme c'est pour les communes de prendre en charge). Ils en sont à la phase d'appels à projets, il y a des réunions informelles pour tous ceux qui veulent dans un bar associatif à Saint-Bernard. ». Enfin, il m'explique qu'ils ont proposé la toiture de leur grange pour le projet Grési21. « C'est avec Crolles et Bernin. On a créé une SAS fin avril, le projet des Centrales Villageoises. Il s'agit d'un investissement citoyen. 120 citoyens sont actionnaires, de 5 communes et la com com. On n'a pas participé financièrement mais on a proposé la toiture de notre grange. Je fais partie du conseil. J'aime l'idée d'intérêt commun. Des

gens critiquent les panneaux solaires et leur réelle valeur environnementale et la rentabilité, certains n'approuvent pas et veulent attendre que la technologie soit améliorée, ou un autre moyen (centrale à biomasse etc), mais au final ils ne feront rien. Je préfère faire des petites choses tout de suite. »

2.3 Séchilienne

J'ai d'abord eu les impressions du responsable des services techniques et d'une élue. Ils ont déploré le manque d'investissement des habitants qui ne s'approprient pas leur commune : « Les maisons sont mal tenues. Il n'y a aucun effort des gens pour fleurir, balayer devant, soigner les façades. Il y a seulement 10 personnes à le faire. Les gens considèrent que ce n'est pas chez eux. On a fait des demandes pour les poubelles qui restent devant les portes, ça marche un mois puis ça recommence. », « avant chacun nettoyait devant sa porte, s'occupait de déneiger. Maintenant c'est quasiment fini. ». Cela ne se limiterait pas au devant de leur porte, la commune ayant fait l'expérience de lancer un jardin participatif dans un lotissement « On a fait des essais de plantations avec des participants, finalement ça n'a rien donné. C'est nous qui nous en occupons. Il n'y a pas d'investissement, pas d'appropriation. Les plantations ont eu lieu un vendredi à 17h, les gens nous voyaient mais ne sont pas venus. »

La conservatrice de la réserve naturelle du Lac du Luitel remarque judicieusement « Les nouveaux arrivants n'ont pas de réel attachement au territoire, même si trop en avoir peut parfois être une chaîne. ».

Chez les trois habitants que j'ai pu interroger, tous étaient enclins à participer à un projet avec leur commune. L'exploitante d'une chèvrerie bouillonnait de projets, dont un marché. Or les exploitants ne sont pas en mesure de monter une telle entreprise : « C'est à la commune de faire la démarche, à eux de faire appel. ». Mon travail aurait pour but ultime de mettre en relations idées, acteurs et metteurs en œuvre.

2.4 Saint-Pierre-de-Chartreuse

Le clivage entre les agissements de la mairie et les habitants semblent être important (tab. 6). Des sujets cruciaux comme la station de ski ou les aménagements semblent être passés sous silence. « Ils découvrent les projets par des bruits de couloir, donc ils ne sont pas tenus au courant. », « Ça ne communique pas beaucoup dans cette commune. Pas mal de gens sont fatigués, restent dans leur coin. Il y a beaucoup de maisons secondaires, ce qui n'aide pas. Oui, des habitants pourraient faire quelque chose. Mais les gens sont fatigués, ils n'obtiennent pas de réponse de la mairie quand ils entreprennent quelque chose. La mairie n'aide pas. Par exemple mon mari a monté son site de covoiturage sans l'appui de la mairie. Il n'y a jamais de réunion publique, pourtant il y a plein de force vive, mais on n'est pas épaulés. Quand même, il y a plein d'assos. Personne ne réagit à ce qu'il se passe [le déclin de la station de ski sur laquelle ils s'acharnent]. Tout est en suspens, les gens attendent quelque chose. Les gens ne sont pas si mal au quotidien, alors ils s'enlisent. ». Ainsi certains habitants s'investissent dans des choses par eux-mêmes, souvent des nouveaux arrivants par le biais des activités scolaires et de loisirs de leurs enfants. Le Parc est assez actif, notamment avec les agriculteurs qui veulent bien d'eux « Ça a été difficile au départ. Je me suis improvisée agricultrice. Mon seul point d'appui a été le Parc. ». L'entreprise Raidlight a aussi un rapport assez proche avec la population « Avec Raidlight on participe à la création d'événements deux fois par an. Le biathlon... A ce niveau-là Saint-Pierre est très dynamique, on recherche plein de bénévoles, il y a plus de 40 assos. ». Le tracé des chemins de trail a d'ailleurs aussi été débattu avec les propriétaires.

Le responsable des services techniques fait un constat récurrent « On essaie les journées bénévoles, on voit les mêmes, il n'y a pas de suivi derrière. C'est une population qu'on a habitué à être choyés. Par exemple le déneigement. Dans la vallée des Entremonts, une affiche suffit pour que les gens participent. Les gens ont trop de sous, ça ne les touche pas. ».

2.5 Bourg d'Oisans

Sur le territoire du Bourg d'Oisans et les communes de montagne alentour, les constats sont les mêmes que précédemment en fonction de la configuration de la commune. Au Bourg même, il paraît difficile de mobiliser les habitants pour la mairie. « Pour la rue Viennois, il y a eu des réunions publiques, les habitants sont plutôt en attente d'action, pas moteurs. », plus généralement « ça ne sert à rien d'aller trop loin. Les seules personnes qui réagissent sont contre. On a seulement l'opinion de quelques-uns. ». Dans les villages beaucoup plus petits, ceux qui ont le plus de résidences secondaires ne connaissent pas une grande activité citoyenne « A Ornon, les gens vivent sur la commune. A Villard-Reymond, la population a plus de mal à se mobiliser, ils ne vivent pas sur place. Il n'y a pas de vie sur le village du haut, c'est un village club med. ». Une jeune femme travaillant à la CC de l'Oisans me donne son analyse de la concertation : « Il y a un manque d'écoute des élus, j'étais élue à Oz. Il y a un manque de concertation, de démocratie participative. Les projets sont directement exposés tels quels. Ça manque de tissu associatif dans l'Oisans, les gens ne s'impliquent pas vraiment. Le projet à Oz est une fausse concertation « voilà ce qu'on veut/faire » ; il y a une enquête publique normalement, mais c'est ficelé. ». Une exploitante de bergerie à Ornon compte sur la force vive de quelques habitants « J'espère qu'il y aura un regroupement des communes de la vallée de la Lignarre pour avoir plus de moyens. Il y a des asso et des gens qui se bougent, j'espère que la vie va se maintenir. Si les habitants d'aujourd'hui restent, il y aura la même dynamique. Si ce n'est pas le cas, on aura une population vieillissante. »

2.6 Lans-en-Vercors

Lans fonctionne sur un schéma classique : « Au niveau de l'implication des habitants, il y a toujours une discussion, même si la décision est déjà prise avant. C'est pour l'acceptabilité, on construit un bâtiment et on demande de choisir la couleur. Ici ils sont plutôt actifs, il y a des oppositions aux projets. Comme le golf, le casino (les natifs étaient plutôt pour, les « néo-ruraux » contre), un centre culturel, une ferme photovoltaïque (on était très nombreux, les natifs étaient contre car un déboisement était prévu, c'était grand, ça se voyait). ». « Je trouve qu'on est passif en tant qu'habitant de Lans. On fait les choses toujours tard. Après ça dépend, certains ont créé des groupes associatifs, contre des antennes sur un terrain, pas loin de la crèche. Ils ont râlé, il y a eu un mouvement de mobilisation. ». La CC a tenté une approche participative : « le PLUi est notamment en train d'être mis en place. Il y a eu des réunions à l'extérieur avec des habitants, des sorties, randonnées autour du village pour demander leur avis. Non ça n'a pas beaucoup marché, il y a eu une dizaine de personnes. ». Au quotidien, une habitante m'a fait remarquer que « la communication n'est pas très efficace, par exemple sur le site de Lans, ils mettent quelque chose en ligne, nous en tant qu'habitants on ne va pas regarder. On passe à côté des choses, on ne les apprend que quand elles sont déjà en cours. ». Ils ressentent que l'attention est plus prêtée envers les touristes que les habitants à l'année.

Le tableau est plutôt sombre. Les élus et les habitants se renvoient constamment la balle. Une médiation entre les acteurs serait une solution : elle permettrait de créer l'espace et le temps du dialogue, dans des territoires où la réduction du temps de rencontre due aux chassés-croisés est flagrante, où la centralité du village n'existe plus et où les habitants viennent d'horizons si différents.

3. Quelles sont les échelles de raisonnement et d'action proposées ?

Les acteurs locaux m'ont pour la plupart donné comme échelle pertinente d'action celle de la commune : « le niveau local est le bon niveau. L'équipe municipale peut s'appuyer sur le dialogue avec les habitants - ou pas. Nous, à Bernin, on le fait, mais pas sur de trop petits projets. ». Ils insistent beaucoup sur le rôle des élus. Il faudrait « savoir qui décide quoi. Le tout c'est d'avoir les subventions.

Pour moi, ce sont les élus qui décident auprès du CG, de la région, de l'État, du Parc parfois, qui se débrouillent pour obtenir des subventions de leur part. ». « Bien sûr il y a d'autres communes qui ont moins de moyens et s'efforcent d'en faire beaucoup. Il y a une volonté, une dynamique locale, ça dépend de l'implication des élus. ». Ils reconnaissent qu'« avec le temps court des municipalités, il faut prendre ces initiatives à bras le corps dès le départ. ». Tout en précisant que « la commune est un facilitateur mais pas là pour faire les choses à la place. ». D'où l'importance de la mobilisation des citoyens.

Beaucoup ont ajouté que l'échelle locale était privilégiée pour l'aménagement, urbain surtout. Certains avancent même que ce serait possible par la commune seulement pour les petits travaux, « si c'est quelque chose qui concerne l'école par exemple, une chose ponctuelle. ».

En second lieu vient le rôle que jouent les intercommunalités. « S'il y a plus d'ampleur dans les projets, il faut forcément faire appel à des autorités, des compétences plus larges. ». À titre d'exemple, « les actions sont plutôt menées par la com-com. Il y a eu un travail sur une voie cycles-piétons entre Saint-Nazaire-les-Eymes et Crolles en collaboration avec la comcom. Pour ce genre de projets c'est nécessaire. ». D'autres types de projets, touchant des domaines transversaux, sont cités : « Les agriculteurs sont impliqués ici. La com-com a racheté des locaux pour monter une coopérative agricole, pour promouvoir les fromages, ça a permis de les faire vivre. ». La CC serait un moyen de traiter des problématiques de dortoirisation et des forts mouvements pendulaires qui y sont liés : « Il n'y aura pas plus de lien qu'avant (aujourd'hui je ne suis pas sûre qu'il y en ait encore beaucoup déjà) entre les natifs et les nouveaux. Ce n'est pas facile. L'échelle de la commune n'est pas forcément valable pour régler ce genre de problème. Ils habitent ici comme ils habiteraient ailleurs. S'il n'y a plus de commerce, ils iront ailleurs. Il faudrait faire une enquête sur la commune : les horaires de navigation vers le lieu de travail. Mais les élus ont déjà tellement à faire, des choses très administratives, chiantes. Ils n'ont pas la prise de recul nécessaire. ». La fréquentation des lieux de loisirs serait aussi à penser à une échelle plus large : « la Métro est une échelle d'action pertinente. Sur la demande sociale du public de l'agglomération : c'est pas une commune qui peut le faire, elle peut seulement participer foncièrement mais pas financièrement. ».

Cet aspect économique revient très souvent « La com com essaye de mettre en place des directives, de créer une dynamique au sein de l'intercommunalité. Beaucoup disent « c'est pas ceux de Saint-Laurent qui vont nous dire quoi faire ». On a fait des essais de mutualisation, de matériel etc. C'est une échelle pertinente d'action. Pour les outils, ça fait de belles économies. Le PLU par exemple, on n'aurait pas pu le faire en interne. Ils ont un urbaniste dédié. C'est un bon outil pour recenser. ». Enfin, l'intercommunalité serait un moyen d'être plus indépendants et de peser : « La com com prend de plus en plus de poids, les 3 ont fusionné en Chartreuse, ils ont beaucoup embauché. Le PLUi fonctionne bien, il y a un projet de territoire, l'implantation de la distillerie. Ils n'ont pas eu le choix de fusionner. On est à cheval sur deux départements ici, c'est rare. C'était pour ne pas dépendre de Grenoble et de Chambéry. Ici, les préfets ont une vraie réflexion sur le cœur du massif et ne sont pas absorbés par les agglomérations. Je crois que 50% des personnes travaillant sur le territoire y habitent en plus. ».

Les communautés de communes sont malgré tout critiquées car trop politisées. Elles seraient la somme des intérêts individuels de communes et pencheraient en faveur des plus puissantes, à l'image de la CA. De plus, les petites communes craignent d'être aspirées dans les plus grandes : « L'intercommunalité est intéressante quand elle a des petites communes sans trop d'argent, pour une mutualisation. Par contre, elle n'est pas forcément valable sur des grosses communes comme Grenoble. ». « Dans les domaines agricole et forestier, ce sont des filières bien organisées, les préoccupations sont bien identifiées. Ce sont les communes les acteurs pour les maintenir développés. Pourtant avec les intercommunalités, il y a de moins en moins de compétences au niveau des communes, il y a une centralisation des décisions. Pas mal de gens ressentent une dépossession. Je pense au Sappey qui est rattaché à la Métro... Ils ont peut-être plus de moyens mais c'est une aberration. Le maire ne décide plus tout seul. Ce sont des institutions très politiques, très politisées. Saint-Pancrasse par exemple ne

l'est pas du tout. ». Ceci peut engendrer une certaine inaction : « Il y a pourtant eu des rapports sur la pollution, la consommation d'énergie, 45 % sont dus aux transports, et il n'y a aucune action ambitieuse derrière malheureusement ! Il faudrait que les collectivités s'impliquent, pas au niveau des communes, mais au-dessus. On a beau avoir fait des pétitions... ».

La solution serait-elle une fusion de communes proches, décidées par les habitants et acteurs locaux ? La question s'est posée à Saint-Pancrasse avec les deux autres communes du Plateau. Les anciens y sont plus réfractaires que les nouveaux arrivants qui y voient de nouvelles potentialités. À Séchilienne également, une fusion était ébauchée « Le maire bouge, on aurait voulu une fusion. Ils ont une super école sans enfant. Et on a une école délabrée remplie. ».

À l'unisson, ils ont décrié les institutions au-dessus du département. Aucun projet ne serait soutenu ou des projets n'allant pas dans le sens des communes : « des projets avec le département, la région, l'État ? Pas que je sache. À part les recherches de subventions auprès d'eux... Il n'y a pas eu de projet d'envergure départementale. Sauf quand il y a l'implantation d'une grosse entreprise avec un impact sur la région. Pour nous, la sollicitation s'arrête au niveau du département. », « Il est possible que les champs de noyers sautent. Celui qui fait une jolie coupure entre l'école et le centre sportif. C'est privé, certes il faut les changer. Un exemple des contradictions entre les contraintes nationales et le terrain. ». Un sujet préoccupant est l'urbanisme : « J'ai été élu, chargé du PLU. On a eu des directives de l'État (par la préfecture), qui disait de remplir les dents creuses et de construire des maisons là où il y avait déjà le tout-à-l'égout, l'électricité, les transports en commun. On n'a rien choisi. Il fallait mettre les terrains non constructibles en agricoles. Un grand schéma directeur n'est qu'un schéma directeur. Chaque commune est unique. ». Pour conclure que « le département, la région sont trop loin, pas assez près des préoccupations des territoires. L'État n'en parlons pas. ». et que « généralement la pertinence vient d'en bas, et en haut ils prennent les choses intéressantes, ils récoltent les idées. »

Des acteurs ont apporté d'autres éléments reconnaissant les bonnes initiatives de ces institutions : « en Chartreuse, en terme d'équilibre d'emplois, les politiques publiques ont favorisé le maintien d'emplois locaux (soutien des scieries, développement d'une AOC Bois de Chartreuse, ce qui n'implique pas forcément une meilleure valorisation économique mais aide à le vendre). Dans l'agriculture aussi, beaucoup d'argent public est investi. » et admettent que « pour les subventions des projets, c'est intéressant de se fédérer, pour avoir des moyens, du poids. Par l'État, le département, la région. Il y a des thématiques par année, qui sont plus larges. Il faut l'échelle départementale au minimum. ». « Heureusement qu'il y a des instances qui interviennent pour nous dire quoi penser en nous ouvrant un point de vue plus global ». Un élu défend sa position : « pour moi l'échelle pertinente d'action est à minimum le Grand Massif des Alpes. Si quelque chose est proposé je signe tout de suite, mais il y a des individualismes qui sont toujours là. ».

Des acteurs m'ont suggéré d'autres échelles de raisonnement et d'action. Des entités géographiques unifiées, avec des problématiques communes, comme la vallée de la Lignarre où les enjeux agricoles et de fermeture des paysages devrait être plus facilement traités. La chargée de mission Paysage du PNR de Chartreuse explique que « ça dépend des sites. Pour trouver une MOA c'est compliqué. Les sites sont souvent en limite entre plusieurs communes ou autres entités (comme un ENS, dans ce cas le département est légitime. Un exemple n'était pas que sur un ENS donc le département n'a pas voulu. » pour montrer à quel point il est difficile de jongler entre entités écosystémiques et administratives. Le rôle des Parcs a été évoqué à plusieurs reprises, par exemple dans le cas de l'implantation de Raidlight, « projet de territoire » à Saint-Pierre. « Avec le Parc il faudrait qu'il y ait des connexions : ils ont des compétences et une vision d'ensemble qu'on n'a pas. Il faudrait des chargés de mission plus sur un thème que sur un espace. ».

Le gérant de l'auberge à Lans-en-Vercors a conclu que « de toute façon, quand il y a des problèmes, on revient aux bases, au format de hameaux plus petits, mais avec du lien. De plus petites

entités. On est parti de petit, puis grand, et on reviendra à petit, on reviendra à la base. ». Il engage une réflexion sur les remaniements territoriaux, trop souvent justifiés par des économies. Une autre approche d'une élue de Bernin me semble pouvoir y répondre : « l'important est de faire un effet hélico, parfois des actions très ciblées, locales ou globales, par exemple à l'échelle très vaste du Grésivaudan. Il n'y a pas de bonne taille. Il faut parfois se lancer, essayer et au pire on se trompe, c'est dommage ici en France on est critique, on n'a pas la patience. ».

La délimitation de l'espace n'est donc pas la principale, celle du temps l'est tout autant si ce n'est plus.

4. Sortir de son territoire pour mieux y retourner

J'ai encouragé les personnes enquêtées à me donner des exemples de territoires qu'elles apprécient, où il y a de bonnes initiatives selon elles. Bien sûr, cela dépend du parcours de chacun. J'ai aimé les voir se pencher sur cette question, reconnaître sa difficulté, pour finalement me donner des exemples riches, qui parfois reviennent à plusieurs reprises. On ne peut savoir quelle est leur connaissance de ce territoire. L'ont-ils seulement effleuré du regard ou s'y sont-ils immergés ? J'ai pris le parti de tout recenser. J'ai donné les résultats de cette enquête en annexe (Annexe IX), ils ont vocation à être approfondis et à servir de sources d'inspiration, pour CIPRA France notamment.

Il ressort que les enquêtés se cantonnent en majorité à des territoires de montagne relativement proches de leur commune, ce qui facilitera la tâche grâce aux similarités. J'affirme également que les actions identifiées sont, sans avoir été nommés, dans des domaines à la fois sociaux, environnementaux, économiques (touristiques) et questionnent la gouvernance. Ce sont parfois des exagérations car « l'herbe est plus verte ailleurs », mais on ne peut ignorer que de telles initiatives les touchent, qu'ils aiment les voir ou les imaginer ailleurs et aimeraient les éprouver dans leur territoire. Les principes du développement durable se dessinent, au terme d'une discussion, sans avoir été directement invoqué.

Conclusion

Le constat a été fait que la Convention alpine était difficilement mise en œuvre au sein de son périmètre dans les régions de l'arc alpin. Elle ne s'adresserait peut-être pas avec les termes adéquats aux acteurs qu'elle cible. Ou peut-être ne sont-ils pas les acteurs adéquats. Ou peut-être n'est-ce pas le périmètre adéquat. J'en ai donc recherché et exploré d'autres, à petits pas. Ce travail n'a pas la prétention de gravir la montagne, ni même d'en faire le tour, mais je souhaite qu'il propose une autre approche pour les territoires alpins. A l'aube d'une réflexion qui le dépasse bien largement, par la stratégie macro-régionale de l'Union européenne notamment, il s'inscrit dans la lignée de démarches plus modestes. J'ai mis en œuvre, avec mes moyens, une façon de révéler ce que des acteurs du territoire, incluant habitants, acteurs locaux et ceux qui le perçoivent, avaient comme sensibilités vis-à-vis de celui-ci.

S'ils ont un attachement à leur paysage, alors ils ont des intérêts individuels et communs régis par leurs représentations de ce paysage. C'est un point délicat, car ils ne discernent pas toujours si ces intérêts relèvent de leur individualité ou de la communauté. Dans mon travail, leurs paroles se confrontent et se complètent même si je n'ai pas créé de réel espace ni de temps pour la discussion : le débat est en effet animé à travers ces pages. Car le territoire alpin est un haut-lieu de controverses.

Les politiques publiques le reconnaissent et s'en préviennent en produisant une voix plutôt péremptoire quant à la « gestion » des paysages de montagne. Il s'agit de composer avec des enjeux environnementaux, des transports contraints, une agriculture difficile, des infrastructures industrielles et économiques imposantes, l'afflux touristique, une évolution démographique exacerbée. Quitte à en oublier des enjeux très locaux, que les habitants m'ont immédiatement rappelés : le lien social, l'emploi, en bref la « vie » des communes. Certaines personnes enquêtées ont elles-mêmes pointé cette déconnexion des politiques publiques avec les réalités de leur territoire, mais il est plus grave encore qu'elles n'aient pas connaissance de telles politiques ni de leurs mises en œuvre.

Ce va-et-vient entre les échelles territoriales que j'ai essayé d'opérer à tâtons m'a d'abord permis de déconstruire des représentations et des échelles d'action, il s'agit désormais de les reconstruire, et de faire en sorte que les acteurs discernent les représentations individuelles de celles, communes, qui peuvent devenir un levier d'action pour leur territoire. Au vu des réactions parfois violentes suite aux récents remaniements territoriaux, je me questionne : est-ce réellement le changement d'échelle qui pose problème, ou la façon dont il est mené ? Ne faut-il pas d'abord prendre le temps de « penser local » pour ensuite « agir global » ? Selon un tel schéma, ce travail gagnerait à être amélioré et reproduit dans d'autres territoires alpins.

L'Europe est en crise : après un agrandissement continu, elle se rétracte. La stratégie macro-régionale dessine même les contours d'une Europe dont le cœur serait les Alpes. N'est-ce pas le signe d'un désir de resserrement finalement ?

Bibliographie

AUCLAIR É., (2011) Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires, *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011,) <http://developpementdurable.revues.org/8946>
(consulté le 18/04/2016)

CHURCH J-M. (2011) La Convention alpine, une organisation internationale : la pyramide à l'envers et le retour de l'État, Doctorat de science politique, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, Paris, 557 p.

Convention alpine : ouvrage de référence. Signaux alpins 1, (2003), Secrétariat permanent de la Convention alpine, Innsbruck, 230 p.

COSTE A., LAJARGE R. (2015) Habitabilité périrurbaine et territorialités renouvelées par les pratiques de nature. Saint-Pierre-de-Chartreuse, exemple emblématique ? In : Explorer le territoire par le projet : l'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception, Dir. Lardon S. et Pernet A., *Espace rural & projet spatial*, vol. 5, Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, pp. 137-151

DEBARBIEUX B. (2014) « On a inventé l'objet mais on n'a pas encore inventé les valeurs communes » Alpenscène « Quo vadis ? Pourquoi réorienter la politique alpine ? », n°99, pp. 14-16

Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord, (2010), Préfecture de Région Rhône-Alpes, Lyon, 103 p.

DROZ Y. et MIÉVILLE-OTT V. (2010) *Évolution de la réflexion paysagère en Suisse. A partir du programme Paysages et habitats de l'arc alpin*, *Économie rurale*, 315 | Janvier-février 2010, mis en ligne le 05 février 2012 <http://economierurale.revues.org/2541> (consulté le 20/05/2016)

DROZ Y., MIÉVILLE-OTT V., Forney J., SPICHIGER R., (2009) Anthropologie politique du paysage : valeurs et postures paysagères des montagnes suisses, Tropiques, Karthala, Paris, 180 p.

GÖTZ A. (2008) Architecture, fonctionnement et dysfonctionnements du système conventionnel. In : La Convention alpine : un nouveau droit pour la montagne ? Dir. Yolka P., Cipra France, Grenoble, pp.10-16

GUIRIMAND B., (1997) Si les Petites Roches m'étaient contées, 2^e éd., Éditions de Belledonne, Grenoble, 341 p.

JOYE J-F. (2010) La saga de la DTA des Alpes du Nord : retour sur un «échec» de la planification française d'urbanisme et d'aménagement. In Colloque AISRe-ASRDLF «Identité, qualité et compétitivité territoriales», Aosta, Italie, 21 septembre 2010, 16 p.

KLEIN O., SUTTO L. (2011) La question du franchissement des Alpes : un enjeu de la gouvernance territoriale en Europe, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 5/2011 (décembre) , p. 869-886
URL : www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2011-5-page-869.htm. (consulté le 11/08/2016)

La Convention alpine et les collectivités territoriales françaises : guide de mise en œuvre du traité pour un développement durable dans les Alpes (2010), Secrétariat permanent de la Convention alpine, Innsbruck, 84 p.

NOYON M. (2010) Entre Convention alpine, Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord et initiatives locales, quelles perspectives pour les politiques foncières volontaristes dans les Alpes ?, Master 2 recherche Sciences du territoire « Villes, territoires et durabilité », Université Joseph Fourier, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

REICHLER C. (2014) La perception du paysage dans les images viatiques des Alpes <http://viatica.univ-bpclermont.fr/le-corps-du-voyageur/varia/la-perception-du-paysage-dans-les-images-viatiques-des-alpes> (consulté le 20/05/2016)

ROCH J-M. Avis du Conseil économique et social Rhône-Alpes sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Lyon : C.E.S.R., 2003. 17 p.. Rapport n°2003-01

ROCHER N., D'une image à l'autre ? Perceptions et représentations de la montagne. <http://fresques.ina.fr/montagnes/parcours/0008/d-une-image-a-l-autre-perceptions-et-representations-de-la-montagne.html> (consulté le 20/05/2016)

SGARD A. (2010) Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? , *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 Numéro 1 | avril 2010 <http://vertigo.revues.org/9472> (consulté le 13/04/2016)

SIEGRIST D. (2014) Géométries modifiées et nouvelle lisibilité *Alpenscène* « Quo vadis ? Pourquoi réorienter la politique alpine ? », n°99, pp. 5-7

SIMON C. (2014) Un pas en avant vers la Macro-région ? *Alpenscène* « Quo vadis ? Pourquoi réorienter la politique alpine ? », n°99, pp. 10-11

THEYS J. (2002) L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, Développement durable et territoires, Dossier 1 | 2002, mis en ligne le 23 septembre 2002, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475> (consulté le 18/04/2016)

WIESINGER G. (2007) L'importance du capital social dans le développement rural, les réseaux et les prises de décision dans les zones rurales, *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 95-4 | 2007, mis en ligne le 03 mars 2009 <http://rga.revues.org/350> (consulté le 05/04/2016)

Sitographie

CIPRA France, Macrorégion Alpes : nous sommes prêts, (2014) http://www.cipra.org/fr/communiques/macregion-alpes-nous-sommes-prets?set_language=fr (consulté le 15/04/2016)

Commission européenne, An EU strategy for the Alpine region, http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/macro-regional-strategies/alpine/#3 (consulté le 10/08/2016)

La route des savoir-faire de l'Oisans, <http://route-savoir-faire-oisans.fr/> (consulté le 19/07/2016)

Observatoire régional des paysages – DREAL Rhône-Alpes http://www.rdbmc-travaux.com/spge/site_v2/z_new_graphique.php?dreal=orp.php?page=methode_home (consulté le 08/04/2016)

Sillon 38, le journal du monde rural, « Capture ta Chartreuse » (2016), <http://www.sillon38.com/blog/2016/07/20/%C2%AB-capture-ta-chartreuse-%C2%BB/> (consulté le 19/07/2016)

Annexe II : Carte du périmètre de la DTA des Alpes du Nord



Annexe III : Tableau des principales caractéristiques des communes, I. Hubert

Entité liée	Communes	Type paysage selon Observatoire	Communauté de Communes	nombre d'habitants	densité (hab/km²)	alt en mètres (min/max)	Espaces gérés
Chartreuse	St-Pierre de Chartreuse	naturel, pas loin d'émergent et agaire	Cœur de Chartreuse	1016	13	640/2079	RN nat Hauts Chartreuse, Natura 2000 SIC, PNR, site classé couvent, Dans Znieff 1, Znieff 2 autour,
Grésivaudan	Bernin	périurbain	Grésivaudan	3029	395	219/1200	RN nat Hauts Chartreuse, Natura 2000, Znieff 1&2 Crolles
Plateau des Petites Roches	St Pancrasse	émergent en frontière naturel et périurbain	Cœur de Chartreuse	431	64	760/2060	RN nat Hauts Chartreuse, Natura 2000, Znieff 1&2 autour
Vallée de la Romanche	Séchilienne	marqué par de grandes infrastructures, entouré de paysages « naturels »	Méto	972	45,3	304/1646	RN nat Lac du Luitel + Nat 2000 + site classé Dans Znieff 2
Vercors	Lans-en-Vercors	Rural-patrimonial	Massif du Vercors	2613	68	895/1966	ZICO Znieff 1&2
Oisans/Ecrins	Bourg d'Oisans	agaire entouré par naturel et de loisirs	Oisans	3235	90	720	PN Ecrins Natura 2000 SIC ZICO au sud Znieff 1&2

Annexe IV : Tableau des acteurs interrogés par commune, I. Hubert

Le code d'une lettre suivie d'un chiffre correspond à la posture et à la commune de chaque acteur

	St-Pierre 1	Bourg d'Oisans 2	Bernin 3	St-Pancrasse 4	Séchilienne 5	Lans-en-Vercors 6
Postures						
Gestionnaires environnement N	Armelle de L'Eprevier Chargée de mission Paysage au PNR Chartreuse	Sandra Reynaud Chargée du Plan Climat à la CC de l'Oisans			Carole Desplanque Conservatrice de la RN du Lac du Luitel, ONF	
élus locaux E		André Salvetti, maire	Noémie Brunier, élue en délégue au développement durable Hervé Lambert, Elu délégué à l'énergie (bâtiment, éclairage public, VRD)	Alain Rougier, Elu en charge des activités économiques, tourisme, agriculture, forêt, sentiers, environnement, adjoint au maire et vice-président du PNR de Chartreuse	Ghislaine Mathieu Elue chargée du CCAS, des activités de l'école, d'avis sur les travaux, lien avec écologie, nature	Lina Silvini, Au service urbanisme de la mairie
Exploitants agricoles A	Fabienne Décoret, spécialisée dans la culture de plantes médicinales avec transformation et vente directes	Emilie Salvi, éleveuse de brebis laitières			Laetitia Da Costa, éleveuse de chèvres laitières	
Activités liés au plein air, au tourisme T	Amaury Tiberghien, responsable de sensibilisation de Raidlight	Patricia Martzel, employée à l'office du tourisme du Bourg d'Oisans et de l'Oisans				Enzo, patron de l'auberge hôtel restaurant Les Allières
Agents techniques en mairie M	responsable des Services techniques				Michel Mathieu, responsable des Services techniques	
Habitants	3	5	6	3	2	1
dont commerçants		Co-gérantes du magasin Ecrin bio	Gérante de Salomon Fleurs			

Annexe V : Questionnaire à l'attention des personnes rencontrées au hasard des visites, I. Hubert

HABITANT

> Présentez-vous.

Depuis combien de temps habitez-vous ici ?

Dans quelle partie de la commune ?

Pourquoi vous êtes-vous installé(e) ici ?

(où travaillez-vous ?)

> Quels endroits appréciez-vous particulièrement ?

Quels endroits n'aimez-vous pas ?

Si vous deviez décrire votre territoire à un lointain parent qui ne connaît pas la région, que raconteriez-vous ? Qu'est-ce qui fait l'identité de votre commune ?

Vous sentez-vous en montagne ? En vallée ? En piémont ?

Décrivez-moi ce que vous voyez autour de vous.

> Qu'est-ce qui a changé depuis que vous connaissez la commune ?

> Pensez-vous que des décisions politiques y sont pour quelque chose ? Approuvez-vous ces actions ?

Vous êtes-vous déjà impliqué(e) dans un projet pour votre commune ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Si non, en auriez-vous envie ?

> Quelles autres communes aimez-vous particulièrement ? Des communes où il y a de bonnes pratiques/initiatives ?

> Que signifie pour vous la notion de « paysage » ? De « cadre de vie » ?

> Comment voyez-vous votre territoire dans 5, 10 ans ?

> Décrivez la population de votre commune.

Comment voyez-vous l'avenir des habitants de cette commune ?

Comment voyez-vous l'avenir des habitants de montagne ?

Quel est votre sentiment par rapport à ça ?

VACANCIER [je n'ai rencontré qu'un couple de vacanciers, ce qui n'est pas suffisant]

> Présentez-vous.

Dans quelle partie de la commune résidez-vous ?

Est-ce la première fois ?

> Pourquoi avez-vous choisi de venir ici ?

Quels endroits appréciez-vous particulièrement ?

Quels endroits n'aimez-vous pas ?

Si vous deviez décrire votre territoire à un parent qui est resté dans votre région d'origine, que raconteriez-vous ? Qu'est-ce qui fait l'identité de la commune ?

Vous sentez-vous en montagne ? En vallée ? En piémont ?

Décrivez-moi ce que vous voyez autour.

> [s'il/elle la fréquente depuis longtemps] Qu'est-ce qui a changé depuis que vous connaissez la commune ?

Pensez-vous que les décisions politiques y sont pour quelque chose ? Approuvez-vous ces actions ?

> Si vous pouviez changer quelque chose, qu'est-ce que ce serait ?

> Que signifie pour vous la notion de « paysage » ? De « cadre de vie » ?

> Comment voyez-vous ce territoire dans 5, 10 ans ?

Comment voyez-vous l'avenir des habitants de cette commune ? De la montagne en général ?

Quel est votre sentiment par rapport à ça ?

Annexe VI : Questionnaire à l'attention des personnes rencontrées par prise de rendez-vous, I.Hubert

Présentez votre activité et votre rôle sur le territoire.

Habitez-vous ici ?

Si oui, depuis combien de temps ?

Dans quelle partie de la commune ?

Pourquoi vous êtes-vous installé(e) ici ?

Quels endroits appréciez-vous particulièrement ?

Quels endroits n'aimez-vous pas ?

Si vous deviez décrire votre territoire à un lointain parent qui ne connaît pas la région, que raconteriez-vous ? Qu'est-ce qui fait l'identité de la commune ?

Vous sentez-vous en montagne ? En vallée ? En piémont ?

Décrivez-moi ce que vous voyez autour.

Quelles sont les évolutions du territoire depuis que vous le connaissez ?

[si difficultés

>D'un point de vue démographique.

>Concernant les activités humaines et économiques.

>Concernant la situation foncière.]

S'il y en a eu, quelles sont les réponses des collectivités (les actions publiques menées) à ces problèmes ?

Les habitants ont-ils déjà été inclus dans ces projets ? L'ont-ils sollicité spontanément ?

A quelle échelle ces actions sont-elles pertinentes selon vous ?

Quelles autres communes aimez-vous particulièrement ? Des communes où il y a de bonnes pratiques, des initiatives fructueuses ?

Que signifie pour vous la notion de « paysage » ? De « cadre de vie » ?

Comment voyez-vous votre territoire dans 5, 10 ans ?

Comment voyez-vous l'avenir des habitants de cette commune ? De la montagne ?

Quel est votre sentiment par rapport à ça ?

Le territoire communal



Annexe VIII : Ruines de Séchilienne



«Une montagne qui s'écroule et qui a tant fait parler d'elle... En cause, le scénario catastrophique d'un éboulement de grande ampleur susceptible d'entraîner l'inondation de la vallée et un accident technologique majeur. Mais après 25 ans d'observation et mesures, de modélisations, de prospection et d'expertise, le risque a été revu à la baisse.

Des « Ruines », un terme choisi pour illustrer le souvenir d'éboulements que garde cette montagne. Le Mont sec, pointe du massif de Belledonne située en rive droite de la vallée de la Romanche, est une montagne en désagrégation qui s'affaisse sur elle-même. Des fractures s'ouvrent et se propagent, créant différents compartiments de roches qui bougent, se déforment et ... menacent de se rompre.

De mémoire d'homme et d'après des documents d'archives, les Ruines de Séchilienne semblent avoir toujours été le théâtre de chutes de blocs et d'éboulements plus ou moins importants. L'événement du 23 novembre 2006 est d'ailleurs récemment venu nous rappeler la fragilité de ce massif. Mais ce n'est pas ce type d'épisodes qui inquiète les pouvoirs publics et a conduit les scientifiques à faire de ce site l'un des plus importants terrains d'étude des phénomènes gravitaires en Europe.

Ce qui a toujours été le plus redouté, c'est un éboulement de plusieurs millions de m³, qui viendrait barrer le cours de la Romanche s'écoulant en contrebas, entraînant la formation d'une retenue d'eau susceptible de se déverser brusquement en cas de rupture du barrage, et de déferler dans toute la vallée. Mais au fil des ans et des études menées, ce scénario apparaît de moins en moins réaliste.

Le risque a donc été largement minimisé... mais il n'a pas pour autant disparu ! Les Ruines de Séchilienne font toujours l'objet d'une surveillance et d'un suivi méticuleux, et les mesures de prévention continuent d'évoluer à mesure que les connaissances du phénomène se développent. Ces Ruines, avec les incertitudes qui demeurent et les questions qu'elles soulèvent, constituent aujourd'hui encore une préoccupation majeure dans le domaine de la sécurité des populations.»

sources : <http://www.risquesetsavoirs.fr/une-epee-de-damocles-les-ruines-de-sechilienne.html>
http://www.irma-grenoble.com/05documentation/04dossiers_numero.php?id_DT=1

Annexe IX : Exemples de territoires ayant de bonnes initiatives selon les enquêtes

Communes	Actions	Communes des enquêtes
Ain	Il y a une sensibilité différente au paysage , moins de tourisme .	Bernin
Agglomération de Lille	Sur le climat et les déchets. Ce sont des pionniers sur les ressourceries/recycleries . Ce sont même les collectivités qui les gèrent .	Bourg d'Oisans
Allemont, Vaujany	Un fort tissu associatif , des projets de raccordement aux stations .	Bourg d'Oisans
	Allemont est très joli, les habitants sont très solidaires . Les nouvelles constructions , même si elles sont souvent dédiées au tourisme, respectent l'environnement . Ils fleurissent correctement aussi. Ils ont plus de moyens , ils ont de bonnes infrastructures .	Séchilienne
	Elle offre tous les services pour les vacanciers, les habitants de la commune en profitent aussi.	Bernin
Alpes du Sud, Savoies	Il y a du lien, de la communication entre les communes, ils sont moins individuels.	Lans
Ambert	Un appel d'offre pour une revitalisation du centre bourg auquel a répondu ETC (Glacé à la fourme d'Ambert), ils ont travaillé avec les habitants pour les intégrer.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Auris	C'est joli, un petit nid. On y est bien. Il y a une piscine l'été. On était royaux, il y avait de l'argent. Tout en découle.	Séchilienne
Barcelonnette	Un seul office du tourisme plutôt que chacun un.	Lans
Bessans en Haute Maurienne	L'élément intéressant est quelque chose qui fédère, l'asso sur le patrimoine "Bessans jadis et aujourd'hui". Une solidarité extrême, en milieu hostile. Il y a des interviews des anciens, sur le patois, la généalogie, l'histoire... Des choses intéressantes sur les droits d'usage. Ça rassemble les gens. Ce serait transposable ici, il faut qu'il soit encore temps.	Séchilienne
Champagnier	Coup de pouce pour installer maraîchage avec accès au foncier, identification des propriétaires.	Bourg d'Oisans
Chamrousse	Activités pour les enfants	Séchilienne
Communes de Chartreuse	Le tourisme est moins de masse. Il y a plus d'harmonie entre les activités économiques que chez nous (entre agriculture, culture et artisans).	Bourg d'Oisans
Corbel	Vraiment mignon, accroché dans un petit vallon. C'est un endroit vraiment magique, il y a une auberge, pas beaucoup de moyens .	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Corrèze	Un village de 200 habitants avec un développement participatif . Ils font eux-mêmes un principe de taxi participatif . A côté de Tulle.	Bourg d'Oisans
Crolles+Bernin+St-Pancrasse+Saint-Hilaire.	Projet Grési 21	Saint-Pancrasse
Diois, Hautes Alpes	Plus de solidarité et de dynamisme	Bourg d'Oisans
En Entremonts	Ils n'ont pas d'argent mais eux ils ont tout compris, ils se regardent pas trop le nombril	Saint-Pierre-de-Chartreuse
	la vie de village est plus dynamique, il y a des asso, le paysage est plus ouvert.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
	Ils arrivent à bien bosser avec la com com. Ils ont fait des travaux, le foyer de fond, Fouaitier, ça pourrait être transposable.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Gar, Ardèche	Constructions en paille	Saint-Pancrasse
Grenoble	Démocratie participative	Saint-Pancrasse
	Il se passe des choses. Ils font des stages à la Métro, ils sont assez en avance sur des thèmes comme le plan climat et les déchets. Ils l'ont fait avant tout le monde, avant que ça soit des obligations réglementaires. Je ne sais pas si ça vient des techniciens ou des élus.	Bourg d'Oisans
Guillestre	Partage des compétences	Bourg d'Oisans
Jarrie	Le château Bon Repos est entretenu par une association	Séchilienne
Jura, Vosges	Activités nordiques qui nécessitent moins de neige	Bourg d'Oisans
Laval, Saint-Nazaire-les-Eymes	Elles suivent un développement raisonné, en s'impliquant dans les énergies renouvelables.	Bernin
Le Trièves	Territoire plus doux (tourisme doux)	Bourg d'Oisans
Méaudre	Assez dynamique, fêtes le week end	Lans
Noirmoutier	Le traitement des déplacements	Bernin
Puy St André	Le maire est exceptionnel. Il a des convictions, un dynamisme incomparable, il rentre dans l'opérationnalité. Il a lancé une SEM de développement d'énergies renouvelables. Il est aussi élu à la comcom. Il a une vision de la vie et de la politique pertinente. En parallèle il travaille sur l'acquisition de terrains pour les entretenir et contrer la fermeture. Il s'est saisi des problématiques.	Bourg d'Oisans
Saillans, dans la Drôme	Démocratie participative	Saint-Pancrasse
St Barthélémy de Séchilienne	Jolies déco de Noël en bois	Séchilienne

St Jean en Royans	Projet d'Existe [http://www.cld.sud-gresivaudan.org/]. Barre d'immeuble occupée de manière temporaire, hall signifié, pour garder la trace, la mémoire de façon physique.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
St Martin de Belleville	Ils ont les moyens de faire des choses bien.	Bourg d'Oisans
St Pierre d'Allevard	En avance sur l'éclairage raisonné	Bernin
St Pierre d'Entremonts	Un esprit totalement différent, j'ai du mal à définir. Ce sont des choses transposables. Ici, l'état d'esprit est « chauvin », sexiste, très particulier.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
	Ils ont une volonté d'intégrer les habitants à toutes les décisions. Une démarche participative.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
	C'est plus ouvert. Ils ont une super salle de sports.	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Vercors	Activités de montagne variées et inter-saison	Séchilienne
	Ils essayent de se diversifier autour du tourisme. Comme la station de ski peine. Activités d'été : ce côté package famille	Saint-Pierre-de-Chartreuse
	Plus dynamique	Saint-Pierre-de-Chartreuse
Un village anglais	Ils exploitent tous les espaces pour des cultures maraîchères	Séchilienne
Voralberg	Beau laboratoire	Saint-Pancrasse

Social, cohésion Environnement, énergies renouvelables, agriculture raisonnée
Tourisme « doux » Bonnes initiatives des communes, lien avec les habitants

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : Nathalie Carcaud
Auteur : Inès HUBERT Date de naissance* : 19/11/1992 Nb pages : 46 Annexe(s) : 9 Année de soutenance : 2016	Organisme d'accueil : CIPRA France Adresse : 5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble Maître de stage : Marc-Jérôme Hassid
Titre français : Le paysage comme levier pour inventer de nouvelles façons de vivre dans les Alpes Titre anglais : The landscape as a lever to invent new ways of living in the Alps	
Résumé : En 1991 naît la Convention alpine, première politique publique des États de l'Arc alpin pour leurs territoires de montagne. Elle est le fruit de représentations contradictoires du paysage alpin et la somme d'intérêts divergents. Force est de constater que sa mise en œuvre connaît des failles. Ce travail sera l'occasion de s'emparer d'une autre échelle, celles de six communes de l'Isère, et de révéler les sensibilités liées au paysage de celles-ci par des acteurs qui n'ont pas toujours voix au chapitre : les acteurs qui façonnent et perçoivent ces territoires au quotidien. Ne sont-ils pas le plus à même de le faire ? En effet, la clairvoyance de leurs propos remet en question ou complète les diagnostics territoriaux officiels. Le paysage s'avère être à la confluence des enjeux d'aménagement : cette démarche d'enquête met entre autres au cœur du débat des enjeux sociaux parfois relégués au second rang. Plus encore, il s'agit de savoir comment les acteurs envisagent l'avenir de leur territoire et celui des Alpes, à quelles échelles et sous quelles conditions de gouvernance. Enfin, comment penser à des façons de vivre à leur échelle locale pourrait dessiner des tendances plus globales ?	
Abstract : In 1991 the Alpine Convention, the first public policy of the Alpine States for their mountain territories, was born. It is the result of conflicting representations of the Alpine landscape and the result of diverging interests. It seems to be clear that its implementation shows weaknesses. This will be an opportunity to capture a different scale, of those six communities of Isère, and reveal landscape-related sensitivities thereof by players who do not always have a voice: the players who shape and perceive these territories every day. Are they not the most likely to do this? Indeed, the insight in their statements questions or complete the official territorial diagnoses. The landscape turns out to be at the confluence of planning issues: this investigation process puts among others social issues often relegated to the second place at the heart of the debate. Even more, it's about to know how the players are considering the future of their territory and those of the Alps, on what scale and under what governance conditions. Finally, how to think ways of living on their local scale which could draw more global trends?	
Mots-clés : territoires alpins, politique publique alpine, enquête, perception du paysage, initiative locale Key Words: Alpine territories, Alpine public policy, investigation, landscape perception, local initiative	